



# PLAN DIRECTEUR DE LA TRANSFORMATION

Le rapport de 2023 du  
Conseil consultatif national sur la pauvreté



Emploi et  
Développement social Canada

Employment and  
Social Development Canada

Canada

**Plan directeur de la transformation : le rapport de 2023 du Conseil consultatif national sur la pauvreté**

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un télécriteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2023

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :  
[droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca](mailto:droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca)

**PDF**

N° de cat. : Em9-10F-PDF  
ISSN : 2564-3061



## 3 RÉSUMÉ



## 9 CHAPITRE 1 Introduction



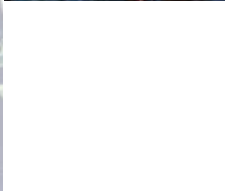
## 24 CHAPITRE 2 Ce que nous savons



## 60 CHAPITRE 3 Ce que nous avons entendu



## 81 CHAPITRE 4 Et la suite : Un appel à l'action



## 103 ANNEXES

- 104 Annexe A** – Recommandations des rapports précédents du Conseil consultatif national sur la pauvreté
- 114 Annexe B** – Progrès relatifs aux engagements et aux investissements du gouvernement du Canada
- 123 Annexe C** – Organismes ayant participé aux séances de consultation
- 126 Annexe D** – Tableaux de données supplémentaires

# DÉDICACE

Le Conseil consultatif national sur la pauvreté dédie le présent rapport d'étape de 2023 à toutes les personnes qui n'ont pas hésité à lui raconter leurs réussites et leurs combats dans l'espoir que leur expertise permettra de mettre en place de meilleurs systèmes pour tous. Vous êtes le fil conducteur de ce rapport.

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de présenter, au nom du Conseil consultatif national sur la pauvreté, le rapport de 2023 sur les progrès accomplis dans le cadre de la Stratégie Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté (SRP). Pour ce rapport, nous avons travaillé en personne pour la première fois depuis le début de la pandémie. Nous avons constaté que la réalité de la pauvreté en 2022 et en 2023 est très différente de celle de 2020.


Cette année, nous avons entendu parler de bon nombre des mêmes défis que les gens de tous les coins du pays doivent relever, notamment :

- le logement;
- la sécurité alimentaire;
- le transport;
- les mesures de soutien en santé mentale;
- le racisme;
- la discrimination;
- les salaires;
- le soutien du revenu;
- la stigmatisation.

Ces obstacles et la façon dont ils interagissent cruellement continuent de limiter le potentiel individuel et collectif de la population canadienne. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons donner voix aux personnes vivant dans la pauvreté pour que celles-ci puissent nous livrer leurs expériences. Nous devons suivre leur exemple alors que nous cherchons des solutions durables à long terme pour l'avenir.

Nous tenons à féliciter et à remercier toutes les personnes, organisations et institutions qui ont pour mission de réduire la pauvreté. Il s'agit d'un travail colossal qui exige d'adopter une démarche à plusieurs volets pour mobiliser les gens et être efficace et équitable.





Nous croyons fermement qu'il est possible de réduire la pauvreté, comme nous l'avons constaté. La pandémie peut servir de tournant si nous, en tant que société, agissons. Nous avons pu constater directement à quel point les gens peuvent se regrouper rapidement et comment les systèmes peuvent évoluer rapidement pour le mieux.

En tant que pays, nous devons continuer de prendre des mesures stratégiques audacieuses afin que l'ensemble de la population canadienne ait la possibilité et les moyens de s'épanouir. Nous croyons que nos recommandations permettent de dresser un plan directeur réaliste pour réduire de façon durable la pauvreté et bâtir un pays plus équitable.

Nous ne savons pas à quoi ressemblera la pauvreté à l'avenir. Cependant, à moins d'unir nos efforts, nous croyons que ceux qui sont marginalisés continueront à supporter le poids des défis sociétaux, tels que :

- les changements climatiques;
- le logement;
- la santé;
- l'emploi;
- la toxicomanie;
- la sécurité alimentaire;
- la solitude et l'isolement social.

Dans certains cas, en tant que société, nous devons faire les choses différemment. Dans d'autres cas, il faut davantage compter sur les mesures qui sont déjà en place. Quoi qu'il en soit, les gouvernements doivent continuer de faire preuve de courage au profit du Canada et de tous les citoyens du pays.

Merci,

**Scott MacAfee**


Président, CCNP

# RÉSUMÉ

Les 3 dernières années ont été marquées par des événements sans précédent dans l'histoire récente. La pandémie de COVID-19 a lourdement perturbé nos systèmes de santé, économiques et sociaux. Les secteurs de la santé publique, de l'éducation, des services sociaux et de l'emploi n'ont eu d'autre choix que de s'adapter. Dans certains cas, de nouvelles façons de faire ont vu le jour. Dans d'autres cas, des mesures temporaires ont été abandonnées. Ces changements ont grandement touché les revenus des ménages, les transferts gouvernementaux et les salaires. La société ressentira les retombées de la pandémie pendant de nombreuses années. Les incidences n'étaient pas seulement liées à la santé et aux revenus. Certains choix délibérés ont contribué à une plus grande marginalisation des gens. Certaines personnes ont également évoqué les interventions face aux répercussions économiques et sanitaires de la pandémie pour diviser les gens. On peut le constater avec la haine, la discrimination et le discours politique ignoble qui vise de plus en plus certains groupes de personnes qui sont déjà marginalisés.

Alors que la COVID-19 menace toujours les communautés au Canada et dans le monde, les mesures de santé publique ont été largement levées. Les mesures économiques temporaires ont également pris fin. En parallèle, le Canada doit aussi composer avec un taux d'inflation élevé et une hausse des taux d'intérêt. En raison de ces problèmes-là, de nombreuses personnes ont du mal à combler leurs besoins de base. Cette réalité a contribué à la hausse des taux de pauvreté en 2021. Selon les estimations, d'autres augmentations sont également prévues en 2022. Il existe un décalage de 1,5 an pour avoir accès aux statistiques annuelles sur la pauvreté. Les répercussions de l'augmentation du coût de la vie ne font donc que commencer à se manifester dans les données. Toutefois, la hausse des coûts et l'élimination des prestations temporaires liées à la pandémie en 2020 et en 2021 ont probablement contribué à l'augmentation des taux de pauvreté en 2022.





La société peut tirer de nombreux enseignements de la pandémie. Tout d’abord, mentionnons la nécessité d’adapter les mesures en place pour répondre aux besoins des personnes marginalisées. Malgré l’accès peu restrictif, les prestations de revenu d’urgence bien souvent ne visaient pas les personnes marginalisées. Le message général visait à « reconstruire en mieux ». Toutefois, nous pensons que l’accent devrait être mis sur un mode de « reconstruction plus équitable ».

Cette année, nous avons tenu nos premières séances de consultation en personne depuis la pandémie de COVID-19 de concert avec des séances virtuelles ciblées. Nous avons donc pu acquérir des connaissances directes de la pauvreté en 2022 et découvrir des leviers stratégiques qui changeraient la réalité. Nous avons eu le privilège de parler à des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté, à des intervenants, à des organismes communautaires et à des experts dans leur domaine. Les thèmes généraux qui nous ont été présentés renforcent en grande partie les témoignages qui nous ont été livrés au cours des dernières années, à savoir :

- un revenu insuffisant et l’incidence de l’augmentation du coût de la vie;
- la nécessité d’accorder la priorité à l’équité et à l’inclusion;
- les défis que doivent surmonter certaines populations marginalisées;
- des difficultés à obtenir des prestations et des services.

Nous avons continué d’entendre dire que les revenus et les mesures de soutien au revenu sont insuffisants. La suffisance des revenus d’emploi et les programmes gouvernementaux de soutien du revenu n’ont pas suivi le rythme de la demande de travailleurs. On dresse ce constat au moment où le taux de chômage est faible et les entreprises engrangent d’importants profits. L’inflation et l’augmentation du coût de la vie ont aggravé la question de l’insuffisance du revenu. En raison de la hausse des coûts des aliments et du logement, un plus grand nombre de personnes vivant au Canada ont de la difficulté à s’en sortir. L’augmentation des taux d’intérêt et d’emprunt, les coûts exorbitants des loyers et le parc de logements insuffisant exacerbent la crise actuelle du logement à l’échelle du pays.



La discrimination et le racisme continuent de contribuer largement à engendrer et à perpétuer la pauvreté. Les interventions continueront de susciter ou de renforcer l'inégalité, en particulier les disparités économiques, politiques, sociales et sanitaires des personnes racisées, à moins que les questions d'équité ne soient au centre de l'attention.

Tout au long de nos séances de consultation, nous avons entendu parler des défis particuliers que doivent relever bon nombre des populations marginalisées. Bien que les points communs soient nombreux, certains défis sont propres à chaque population. Nous avons également entendu parler d'un manque de mesures de soutien ciblées et précises pour divers groupes marginalisés. Il s'agit de populations qui doivent surmonter de façon disproportionnée des problèmes :

- de pauvreté;
- d'insécurité alimentaire;
- d'itinérance;
- de salaires peu élevés;
- de santé mentale;
- plus élevés de maladies chroniques;
- d'isolement et de solitude.

Comme par les années passées, nous avons continué d'entendre à quel point l'accès aux prestations et aux services est difficile pour de nombreuses personnes. Ce fut particulièrement le cas chez les personnes ayant de multiples identités dans des communautés marginalisées. On nous a informé qu'il fallait bonifier les prestations et réduire le fardeau administratif concernant l'accès. Des prestations bonifiées exemptes d'obstacles ont été versées au début de la pandémie, et elles ont eu une grande incidence sur les communautés.

Les données de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) de 2021 indiquent une augmentation du taux de pauvreté global par rapport à 2020. Il s'agit de la première fois depuis la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté que l'on constate une augmentation du taux de pauvreté. En 2021, on comptait environ 405 000 personnes de plus



qui vivaient dans la pauvreté qu'en 2020. Le taux de pauvreté global au Canada a augmenté de 1,0 point de pourcentage pour s'établir à 7,4 %, comparativement à 6,4 % en 2020. De 2020 à 2021, cela équivaut à une augmentation de 15,6 % du taux de pauvreté. Bien que ce nombre soit en hausse par rapport à 2020, 2,3 millions de personnes de moins vivaient dans la pauvreté par rapport à 2015. Le taux de pauvreté global en 2021 était près de la moitié du niveau enregistré en 2015.

Au cours des 3 dernières années, le Conseil a formulé plusieurs recommandations qui ont permis de cerner d'importants domaines d'action gouvernementale visant à réduire la pauvreté. Ces recommandations ont été formulées suite à un examen des données existantes et à un important exercice de consultation auprès :

- des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté;
- des intervenants;
- des organismes de défense des intérêts communautaires;
- des universitaires et des experts.

Ces conseils s'appuient également sur l'expertise et l'expérience des membres du Conseil. Nous avons donc décidé d'utiliser le présent rapport pour exhorter le gouvernement du Canada à prendre des mesures urgentes dans les cinq domaines qui suivent. Nous croyons sans réserve que ces recommandations, si elles sont adoptées dans leur ensemble, permettraient de créer un meilleur filet de sécurité simplifié, plus équitable et proactif. Elles contribueront à réduire la pauvreté, à soutenir les personnes qui en ont le plus besoin et à créer une société plus équitable et inclusive.

## Mesures urgentes pour réduire la pauvreté chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis

Le Conseil estime qu'il est flagrant et choquant de constater que les pratiques coloniales, les politiques et programmes racistes et la discrimination ont engendré et perpétué la pauvreté dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Malgré les récents investissements consacrés à la réconciliation, le gouvernement du Canada doit continuer de déployer les efforts qui s'imposent pour gagner la confiance des Premières Nations, des Inuits et des Métis afin d'accomplir des progrès indispensables pour réduire la pauvreté chez les Autochtones.

## Dignité, équité et inclusion

Nous savons que certains groupes ont été marginalisés par le racisme et la discrimination. Le gouvernement du Canada doit continuer d'appuyer les efforts favorisant l'équité (Prestation canadienne d'invalidité, mesures visant les entrepreneurs noirs, Apprentissage et garde des jeunes enfants autochtones). Il doit également remettre en question toutes les idéologies discriminatoires qui nuisent à l'équité dans ses efforts d'élaboration de politiques et d'exécution de programmes.

## Revenu suffisant

Chaque année, on nous informe que les prestations gouvernementales en place et que le salaire minimum sont insuffisants pour répondre aux besoins des gens. Les taux d'inflation records et l'augmentation du coût de la vie ont aggravé la situation.

Le gouvernement du Canada doit collaborer avec les provinces et les territoires pour établir, d'ici 2030, un revenu de base supérieur au seuil officiel de la pauvreté au Canada au moyen du revenu d'emploi, de mesures de soutien du revenu comme l'aide sociale, de nouvelles mesures ciblées ou des mesures ciblées existantes, ou encore une combinaison des trois.





## Accès amélioré aux prestations et aux services

On nous affirme sans cesse que notre filet de sécurité sociale actuel est complexe, difficile d'accès, inefficace, désuet, inadéquat et stigmatisant. Tenter de se retrouver dans ce labyrinthe fragmenté et compliqué peut être traumatisant pour les personnes déjà marginalisées par la société.

Le gouvernement du Canada devrait simplifier le système des prestations pour qu'il soit peu restrictif, plus facile d'accès et mieux adapté aux besoins individuels.

## Prévention et protection

Souvent, les efforts de réduction de la pauvreté visent principalement à sortir les gens de la pauvreté. Cependant, nous insistons sur la nécessité d'investir pour empêcher tout d'abord les gens de sombrer dans la pauvreté.



# CHAPITRE

1

# INTRODUCTION

## Au commencement

### **La première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et la création du Conseil consultatif national sur la pauvreté**

En 2018, le gouvernement du Canada a lancé *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté* (« la SRP »). Cette stratégie définit une vision et prépare le terrain pour les prochains investissements du gouvernement visant à réduire la pauvreté. Comme fondement, il s'agissait :

- d'instaurer une mesure officielle de la pauvreté, le seuil officiel de la pauvreté au Canada, qui s'appuie sur la Mesure du panier de consommation;
- de fixer des objectifs concrets de réduction de la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2015. En 2015, le taux de pauvreté était de 14,5 %, ce qui représente plus de 5 millions de Canadiens vivant dans la pauvreté;
- de créer, en 2019, le Conseil consultatif national sur la pauvreté pour :
  - conseiller le gouvernement sur la question de la réduction de la pauvreté;
  - rendre compte publiquement des progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs chaque année;
  - favoriser un dialogue national sur la réduction de la pauvreté.
- d'édicter la *Loi sur la réduction de la pauvreté*, qui établit les cibles, le seuil officiel de la pauvreté au Canada et de faire adopter le Conseil.

## Établir des relations

Au fil des ans, le Conseil a établi un solide réseau de personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté, de chefs de file en milieu communautaire, d'experts, d'universitaires et de praticiens qui œuvrent à mettre fin à la pauvreté au Canada. La pandémie a raccourci l'exercice de consultation en personne des membres du Conseil en 2020, mais ils se sont adaptés en adoptant d'abord une approche virtuelle, puis hybride. Depuis, nous avons échangé avec plus de 1 000 personnes sur des questions liées à la pauvreté qui leur tiennent le plus à cœur. Nous tenons à leur exprimer toute notre reconnaissance de nous avoir consacré du temps et d'avoir accepté de transmettre leur savoir, leurs expériences et leurs conseils. Nous nous efforçons de rendre compte des témoignages entendus dans nos rapports et nos recommandations.

## Investissements consacrés à réduire la pauvreté depuis 2018

Depuis la publication de la SRP en 2018, le gouvernement du Canada a fait de grands investissements qui devraient avoir des répercussions sur la réduction de la pauvreté. Nous reconnaissons qu'il s'agit là d'investissements importants et nous encourageons le gouvernement à continuer à en assurer la mise en application sans tarder.

Ces investissements pour l'ensemble du Canada visent notamment :

- des mesures abordables, accessibles et de qualité sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- un régime de soins dentaires pour les Canadiens à faible revenu;
- des prestations ciblées bonifiées comme le Supplément de revenu garanti, la Sécurité de la vieillesse, l'Allocation canadienne pour enfants et l'Allocation canadienne pour les travailleurs;
- des objectifs de réduction des besoins en matière de logement et de l'itinérance dans la Stratégie nationale sur le logement;
- le Plan d'action sur les données désagrégées pour recueillir des données plus représentatives et de meilleures statistiques sur diverses populations.

De même, le gouvernement du Canada a annoncé plusieurs engagements dans le budget de 2023 qui, nous l'espérons, auront une incidence positive sur la réduction de la pauvreté et voici notamment ces engagements :

- accroître le financement pour mettre en œuvre le Plan d'action national pour mettre un terme à la tragédie des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées;
- élargir le Régime canadien de soins dentaires et établir un Fonds d'accès à la santé buccodentaire pour combler les lacunes en matière de santé chez les populations vulnérables et réduire les obstacles à l'accès;
- accroître le financement pour développer la Prestation canadienne d'invalidité et investir dans les mesures de renforcement de la capacité des organismes de personnes handicapées;
- accroître l'admissibilité à la production automatique de déclarations de revenus dans le cadre du programme Produire ma déclaration et mettre à l'essai un nouveau service de production automatique de déclarations de revenus pour les Canadiens vulnérables.

L'annexe B comprend une liste plus exhaustive des engagements et des investissements du gouvernement du Canada.



## Groupes marginalisés

Dans nos rapports, nous faisons allusion à des groupes particuliers ayant accès à peu de services et qui sont négligés. Ces groupes font face à des obstacles structurels et systémiques, à la violence et à la discrimination, au racisme, à l'homophobie, à la transphobie, au sexisme, au capacitisme et au colonialisme. Ils sont donc plus susceptibles de vivre dans la pauvreté. Lorsqu'il est question de groupes marginalisés, nous faisons allusion aux groupes suivants (en ordre alphabétique) :

- les communautés noires et racisées;
- les enfants et les jeunes pris en charge;
- les femmes;
- les personnes aux deux (2) esprits, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement (2ELGBTQ+);
- les personnes ayant des démêlés avec le système de justice pénale;
- les personnes ayant émigré au Canada;
- les personnes ayant le statut de réfugié ou qui sont sans papiers ni statut;
- les personnes en situation de handicap;
- les personnes qui sont sans logement;
- les personnes qui vivent dans un établissement (comme un foyer de soins de longue durée);
- les personnes vivant dans des régions rurales ou éloignées;
- les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

## Intersectionnalité

La pauvreté est multidimensionnelle et elle sévit plus sévèrement chez certains groupes que d'autres. L'intersectionnalité est la façon complexe et cumulative dont les effets de multiples formes de discrimination se combinent, se chevauchent ou se recoupent, surtout dans les expériences des groupes marginalisés.

Les personnes ont simultanément plusieurs identités sociales qui contribuent toutes à vivre une expérience unique dans la société. Ces identités sont le fruit d'expériences de vie et d'existence dans différents groupes qui se chevauchent parfois en fonction des caractéristiques suivantes :

- la race;
- la capacité;
- la classe sociale;
- le genre;
- l'orientation sexuelle;
- l'âge;
- d'autres caractéristiques de marginalisation.

Pour chaque personne, certaines identités sociales sont marginalisées du fait de la discrimination et d'autres non. Le nombre d'identités marginalisées est proportionnel au risque de pauvreté.

Pour bâtir un filet et un système de sécurité sociale équitables et résilients, il faut tenir compte de chaque personne dans les efforts de réduction de la pauvreté. L'équité doit être une priorité au moment d'élaborer des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté. Sinon, nous continuerons de laisser pour compte les personnes marginalisées.

## Bilan sur les progrès accomplis pour réduire la pauvreté

Les 4 dernières années ont été marquées par d'importants progrès pour réduire la pauvreté ainsi que par des perturbations sociales. La pandémie de COVID-19 a fait ressortir de graves lacunes dans notre filet de sécurité sociale. D'ailleurs, les groupes marginalisés étaient plus susceptibles d'en subir les effets négatifs sur leur santé, leur vie sociale et leur situation financière. Certaines personnes et familles qui n'étaient pas vulnérables à la pauvreté auparavant avaient maintenant besoin d'aide pour s'en sortir.

Au début de la pandémie, le gouvernement du Canada a fourni un soutien du revenu sans précédent aux personnes et aux familles. Ces mesures de soutien visaient à remplacer le revenu en raison des perturbations liées à l'emploi et ces interventions faisaient suite à la pandémie. Elles ont également eu une incidence sur la réduction de la pauvreté. Nous l'avons constaté dans le rapport de 2020.

Les mesures d'intervention d'urgence n'ont toutefois pas permis de venir en aide à tout le monde de façon équitable. Certains groupes marginalisés n'avaient pas du tout droit à ces prestations. Par exemple, il se peut que les nouveaux arrivants sur le marché du travail ou les personnes à faible revenu n'aient pas atteint le seuil de revenu minimum pour être admissibles à la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Des mesures de récupération des prestations ont affecté certaines personnes parce que leurs revenus ont augmenté temporairement. D'autres ont appris tardivement qu'elles doivent maintenant rembourser les prestations auxquelles elles n'étaient pas admissibles. Les travailleurs payés au salaire minimum, entre autres groupes, peuvent avoir moins d'actifs et d'économies pour rembourser les prestations qu'ils ont reçues. En même temps, ils continuent d'acheter des produits de première nécessité en pleine période de crise du coût de la vie.



Malgré ces lacunes, les prestations d'urgence ont considérablement réduit les taux de pauvreté, qui étaient déjà en baisse constante depuis 2015. Ces mesures d'intervention ont depuis pris fin. La hausse de l'inflation et du coût de la vie cause un regain de précarité partout au Canada. Nous le constatons dans les taux de pauvreté qui ont augmenté pour la première fois depuis l'adoption de la SRP.

De plus, nous, en tant que membres du conseil, avons constamment souligné que les progrès accomplis pour réduire la pauvreté n'ont pas été équitables. Les groupes marginalisés continuent de devoir surmonter :

- des obstacles structurels et systémiques dans notre société;
- des problèmes de violence;
- des problèmes de discrimination;
- des problèmes de racisme;
- des problèmes d'homophobie;
- des problèmes de transphobie;
- des problèmes de sexisme;
- des problèmes de capacitisme;
- des problèmes de colonialisme.

Bon nombre de ces groupes sont sous-représentés dans les données sur la pauvreté ou ils y sont absents. Ils sont nombreux également à avoir un accès limité aux prestations et aux mesures de soutien gouvernementales, voire aucun accès. Parmi les raisons invoquées, mentionnons des obstacles à l'accès ou des critères d'admissibilité stricts. Par exemple, on a recours au régime fiscal pour déterminer les prestations fondées sur le revenu. Nous savons toutefois que le taux de déclaration de revenus des personnes racisées est moindre. L'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté du Canada ne suffit pas si les personnes les plus défavorisées ne bénéficient pas équitablement des progrès réalisés.

## Nos précédents rapports et recommandations

Dans les trois rapports précédents, le Conseil a formulé des recommandations sur la façon de réduire la pauvreté au Canada. Ces recommandations sont fondées sur les témoignages entendus par les membres du Conseil au cours de l'exercice de consultation de personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté, d'intervenants, d'organismes communautaires, de spécialistes dans le domaine ainsi que sur des données qualitatives et quantitatives. Les recommandations cadrent avec cinq grands thèmes. En gros, le Conseil recommande au gouvernement du Canada :

1. de prendre des mesures urgentes et immédiates pour réduire la pauvreté chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis, notamment en élaborant conjointement des indicateurs autochtones de la pauvreté;
2. de remédier à la question du revenu insuffisant en établissant un revenu de base supérieur au seuil officiel de la pauvreté au Canada, que ce soit au moyen du revenu d'emploi, des mesures de soutien du revenu, des mesures de soutien ciblées nouvelles ou en place ou d'une combinaison des trois mesures;
3. d'élaborer des politiques et des programmes ciblés qui favorisent une plus grande équité, y compris un engagement à réduire la pauvreté d'au moins 50 % d'ici 2030 pour les groupes marginalisés, recueillir et utiliser des données désagrégées sur ces groupes pour s'assurer que les programmes visent ceux qui en ont le plus besoin;
4. de mieux informer les gens au sujet des prestations et des mesures de soutien gouvernementales, de l'accès et de la disponibilité s'y rattachant; veiller à ce que les personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté soient au centre de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques mises en place;
5. de renforcer les efforts d'intervention et de prévention de la pauvreté sans tarder en mettant l'accent sur les groupes marginalisés, en particulier les enfants et les jeunes; fournir un soutien durable aux organismes qui œuvrent en première ligne dans ce domaine.

Le Conseil reprend ses recommandations précédentes et il continue de réclamer leur mise en application de toute urgence. La liste complète des recommandations figure à l'annexe A.

## Situation actuelle

### Ce que nous avons entendu

« Il n’y a plus d’espoir. Le coût de la vie est trop élevé, le loyer est trop cher. L’inflation aggrave les choses. »

Au cours de l’exercice 2022 à 2023, le Conseil a tenu des séances de consultation en personne. Elles ont eu lieu à Abbotsford, à Huntington, à Montréal, à Ottawa, à Regina, à Surrey, à Toronto, à Salaberry-de-Valleyfield et à Vancouver. Le Conseil a également tenu des séances virtuelles en petits groupes avec des participants provenant des quatre coins du pays. Nous avons discuté avec divers groupes de personnes. Il s’agissait notamment de personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté, d’organismes communautaires et de praticiens,

d’universitaires et d’autres intervenants. Pour la première fois, nous avons aussi rencontré des jeunes en personne. Nous avons voulu connaître leurs réflexions et leurs expériences en matière de pauvreté.

Cette année, nous avons constaté un sentiment croissant de désespoir. Des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté et des fournisseurs de services nous ont affirmé que les choses semblent pires maintenant comparativement à avant ou pendant les premières années de la pandémie. Nous avons entendu dire que les gens s’inquiètent de la hausse du coût de la vie et de l’inflation. On compte davantage de gens qui se retrouvent dans une situation critique et ces crises sont plus visibles dans nos communautés. De nombreuses communautés n’offrent pas de possibilités d’emploi stables, de nourriture, de services de garde d’enfants, de moyens de transport, de soins de santé, de logements décentes et abordables et d’autres infrastructures nécessaires à l’épanouissement des personnes. On nous a raconté que les organismes communautaires et leur personnel sont surchargés et démoralisés. Ils manquent de ressources pour épauler toutes les personnes qui en ont besoin.

Lors de nos exercices de consultation précédents, les intervenants se sont dits optimistes quant à l'afflux de prestations plus inclusives et généreuses liées à la pandémie. Beaucoup ont exprimé l'espoir, à la lumière des enseignements tirés de la pandémie, que nous puissions et devons collaborer pour changer les choses. Cette année, on nous a dit, au lieu de s'unir en tant que société, que les gens s'éloignent les uns des autres. Nous avons entendu dire que les personnes qui vivent dans la pauvreté se sentent à part.

Nous avons appris que les problèmes chroniques deviennent de plus en plus aigus. Mentionnons entre autres un revenu inadéquat, des besoins non comblés en matière de logement, l'absence de logement, l'insécurité alimentaire ainsi que d'une détérioration de la santé physique et mentale. On nous a dit que les groupes marginalisés continuent d'afficher des taux de pauvreté disproportionnellement élevés. Nous avons également entendu dire que la violence et la discrimination systémiques, le racisme, le colonialisme, l'homophobie, la transphobie, le capacitisme, le sexisme et les obstacles structurels demeurent de graves problèmes. Les répercussions durables de la pandémie et l'aggravation de la situation économique exercent des pressions supplémentaires sur tout le monde. C'est particulièrement le cas chez les personnes vivant dans une grande pauvreté et celles qui risquent de sombrer dans la pauvreté.

## **Ce qu'indiquent les données**

Les trois premiers rapports du Conseil soulignent que, de 2015 à 2020, les taux de pauvreté au Canada ont diminué. L'an dernier, nous avons déclaré que, selon le seuil officiel de la pauvreté au Canada, le taux de pauvreté est passé de 14,5 % en 2015 à 6,4 % en 2020. Le Canada a donc atteint son objectif de réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030, et ce, 10 ans à l'avance.

Toutefois, comme nous l'avons souligné dans notre dernier rapport, l'année 2020 a représenté un cas particulier. Les mesures temporaires d'intervention en période de pandémie ont joué un rôle démesuré dans la baisse rapide des taux de pauvreté. Les pressions actuelles et nouvelles, y compris un taux d'inflation record et une crise

du coût de la vie, signifient que le taux de pauvreté s'accroît. Nous savons également que la réduction de la pauvreté n'a pas été équitable. Certains groupes marginalisés continuent d'être confrontés à des taux de pauvreté disproportionnellement élevés.

Les données de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) de 2021 indiquent une augmentation du taux de pauvreté par rapport à 2020. Depuis la mise en place de la SRP, il s'agit de la première fois que le taux de pauvreté augmente. En 2021, on comptait environ 405 000 personnes de plus qui vivaient dans la pauvreté qu'en 2020. Le taux de pauvreté global au Canada a augmenté de 1,0 point de pourcentage pour s'établir à 7,4 %, comparativement à 6,4 % en 2020. De 2020 à 2021, cela équivaut à une augmentation de 15,6 % du taux de pauvreté. Bien que ce nombre soit en hausse par rapport à 2020, 2,3 millions de personnes de moins vivaient dans la pauvreté par rapport à 2015. Il s'agit d'une diminution de 49,0 % du taux de pauvreté par rapport à 2015 (14,5 %).

« Nous avons à cœur de réduire la pauvreté, mais nous visons à enrayer complètement la pauvreté dans ce pays. »

## La voie que nous emprunterons

### Défis à relever

Depuis ses débuts, le Conseil s'est efforcé de se concentrer sur les causes et les conséquences chroniques de la pauvreté au Canada. Toutefois, nous n'avons pas été en mesure d'approfondir dans nos rapports jusqu'à présent certains enjeux pour lesquels les défis sont croissants. Nous encourageons

les prochains membres du Conseil à examiner plus en détail ces enjeux. Nous les encourageons également à établir comment la pauvreté s'intègre à certaines structures sociales et à étudier des solutions efficaces. Certains de ces enjeux, mais pas tous, sont énumérés ci-dessous.



## Problèmes de longue date

### **Inégalités dans la pauvreté**

Nos systèmes actuels perpétuent les inégalités actuelles. Ces facteurs contribuent à des taux de pauvreté disproportionnellement plus élevés parmi les groupes marginalisés. Les approches ciblées devraient tenter de régler certains problèmes que doivent surmonter des groupes particuliers marginalisés. Elles devraient tenir compte de leur contexte unique et des facteurs de risque de pauvreté. Ces mesures cadrent avec l'engagement du Canada à l'égard des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Les ODD tentent de ne « laisser personne de côté » et « d'aider d'abord les plus défavorisés ».

### **Santé et pauvreté**

La santé et la pauvreté sont inextricablement liées. La pandémie a mis en évidence cette situation-là. Les personnes vivant dans la pauvreté étaient représentées de façon disproportionnée dans le bilan des personnes décédées de la COVID-19 et leur taux de surmortalité était élevé. Nous ne connaissons pas encore l'ampleur des effets à long terme et potentiellement permanents sur la santé physique et mentale des gens. Au-delà de la COVID-19, nous savons que les déterminants sociaux de la santé, y compris le faible revenu et les expériences de discrimination, entre autres, contribuent aux inégalités constantes en matière de santé.

### **Crise du logement**

Le Conseil a entendu à maintes reprises que la crise du logement s'aggrave. La hausse des loyers, les taux d'intérêt et le manque de logements abordables exercent une pression sur les personnes vivant dans la pauvreté. Une pression est également exercée sur les personnes ayant un revenu moyen. Les fournisseurs de services ont parlé d'une augmentation importante de l'absence de logements et des campements. Bon nombre d'entre eux ont demandé une augmentation de l'offre de logements offrant des services de soutien complets pour répondre aux besoins complexes et uniques des particuliers.

## **Changements climatiques et pauvreté**

À l'échelle mondiale, les personnes vivant dans la pauvreté sont plus susceptibles de subir les répercussions négatives des changements climatiques. Le Canada continue de faire face à des conditions météorologiques extrêmes liées aux changements climatiques. Nos efforts doivent porter sur la résilience et protéger les personnes les plus à risque.

## **Enjeux contextuels**

### **Inflation et coût de la vie élevé**

Une période inflationniste sévit à l'échelle mondiale. Le coût de la vie augmente, surtout pour les produits essentiels comme la nourriture et le logement. Les incidences de l'inflation sur la pauvreté ne se sont pas encore totalement concrétisées. L'aggravation de la situation économique continue d'exercer des pressions sur les personnes qui vivent déjà dans la pauvreté et celles qui sont en marge de la société. Une pression est même exercée sur les personnes dont le revenu est moyen.

« On continue de recourir au système. Tout se ramène à l'incapacité du système de venir en aide aux gens. »

### **Services de première ligne mis à rude épreuve**

Lors de son récent exercice de consultation, le Conseil a appris que les fournisseurs de services et les travailleurs de première ligne éprouvent des difficultés. De nombreux organismes du secteur bénévole ont déclaré un sous-financement et un nombre élevé de cas. Ils fournissent souvent des services et des mesures de soutien qui excèdent leur mandat pour

compenser les lacunes ou les besoins complexes croissants. À mesure que la pandémie progresse, il en va de même pour l'épuisement professionnel et la pénurie de main-d'œuvre dans les services essentiels. Mentionnons notamment les pénuries au niveau des soins primaires et d'urgence et de l'éducation de la petite enfance.

Le rapport intitulé *Transformer nos systèmes : le rapport de 2022 du Conseil consultatif national sur la pauvreté* a été déposé au Parlement le 17 octobre 2022. Cette présentation a coïncidé avec la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Notre rapport portait sur la baisse des taux de pauvreté depuis 2015. Toutefois, nous savons maintenant

que certains de ces gains étaient temporaires. Des mesures urgentes s'imposent pour que le Canada atteigne ses objectifs de réduction de la pauvreté d'ici 2030 en guise de tremplin vers l'éradication de la pauvreté.

Le Conseil a formulé une série de recommandations au cours des 3 dernières années. Nous profitons de cette occasion pour les réitérer. En cette période de disparités croissantes, il est impératif d'unir nos efforts pour adopter des mesures audacieuses. Nous croyons que nos recommandations sont plus importantes que jamais pour relever les défis que nous devons surmonter en tant que société.

Nous exhortons le gouvernement du Canada à bonifier les prestations et à renforcer les mesures de soutien en place et à investir dans de nouvelles mesures qui ciblent d'abord les personnes les plus défavorisées. Bon nombre de nos systèmes aliènent les personnes qui en ont le plus besoin. Les personnes en situation de pauvreté ont des besoins complexes et croisés. On a l'impression que l'on redouble d'efforts pour protéger notre filet de sécurité sociale contre la fraude ou contre les personnes qui ne le méritent pas, plutôt que d'en assurer l'expansion et le remaniement afin de pouvoir protéger tout le monde.

L'un des participants à l'exercice de consultation a déclaré : « Bien que la pauvreté ne vise pas seulement le revenu, on en revient toujours à cette question-là. » Nous partageons cet avis. Les gens ont besoin d'un revenu adéquat pour prospérer au Canada. Tous ensemble, tous les paliers de gouvernement, le secteur privé et la société civile ont un rôle à jouer. Parallèlement, nous ne pouvons pas négliger les facteurs autres que le revenu, y compris :

- l'itinérance et le logement abordable;
- le transport;
- l'alimentation;
- la santé physique et mentale;
- l'éducation;
- les possibilités de participation citoyenne;
- la culture;
- les loisirs.

Nous devons créer un environnement favorable à l'inclusion sociale.



# CHAPITRE

# 2

# CE QUE NOUS SAVONS

## Remarques sur les données

### Mesure de la pauvreté

La *Loi sur la réduction de la pauvreté* (2019) a établi le seuil officiel de la pauvreté au Canada en s'appuyant sur la mesure du panier de consommation (MPC). Selon la MPC, les seuils de pauvreté fondés sur le coût d'un panier qui comprend des aliments, des vêtements, un logement, le transport et d'autres articles représentant un niveau de vie de base modeste. La MPC actuelle établit les seuils de 53 différentes régions dans les provinces, que l'on peut rajuster selon la taille des familles. Lorsque le revenu disponible d'une personne ou d'une famille est inférieur au seuil de la taille de sa famille dans une région donnée, on estime qu'elle vit dans la pauvreté.

La mesure du panier de consommation du Nord (MPC-N) pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest utilise une méthodologie semblable à celle de la MPC. Elle tient toutefois compte des rajustements nécessaires pour refléter le mode de vie dans ces territoires. Statistique Canada a officialisé la MPC-N pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest en 2022 (Devin, Gustajtis et McDermott, 2022). L'établissement de la MPC-N commence à combler une grande lacune dans les statistiques sur la pauvreté.

Les statistiques sur la pauvreté ne sont pas produites pour le moment pour les personnes vivant au Nunavut. Toutefois, des travaux sont en cours pour élaborer une MPC-N pour le Nunavut.

## **Données manquantes chez certaines populations**

### **Premières Nations, Inuits et Métis**

Il manque des statistiques officielles sur la pauvreté pour les membres des Premières Nations vivant dans les réserves, les personnes vivant dans les établissements métis et celles vivant dans les établissements de l'Inuit Nunangat. Il s'agit d'un manque de données important pour les Autochtones au Canada. C'est pourquoi ces groupes ne sont pas équitablement présents dans le chapitre sur les données. Toutefois, à partir des données existantes, nous savons que les Autochtones sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté. Le gouvernement du Canada collabore avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour élaborer conjointement des indicateurs de pauvreté et de bien-être fondés sur les distinctions propres aux Autochtones. Malgré tout, de graves lacunes subsistent.

Nous estimons que l'accès limité aux indicateurs sociaux et économiques pour les Autochtones pose problème. Nous avons sans cesse souligné que le gouvernement du Canada doit collaborer avec les peuples autochtones en guise de réconciliation face à l'héritage honteux des pratiques coloniales. Ces pratiques ont causé un niveau élevé de pauvreté chez les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis. Nous continuons de demander au Canada d'adopter des mesures de réparation. De plus, nous exhortons le Canada à redonner aux peuples autochtones leur place économique, politique et sociale qui leur revient.

### **Autres groupes marginalisés**

On recueille peu de données, voire aucune donnée, sur les groupes suivants dans les enquêtes :

- les personnes vivant en établissement;
- les personnes de la communauté 2ELGBTQ+;
- les personnes demandant l'asile;
- les personnes ayant le statut de réfugié;
- les personnes ayant un statut protégé temporaire;
- les personnes qui sont sans logement.

Ainsi, la MPC et les statistiques sur la pauvreté sont également absentes pour ces groupes-là. Nous savons, d'après les données probantes disponibles, y compris celles provenant des séances de consultation, que ces groupes sont marginalisés et ont accès à peu de services. Ces groupes et les personnes qui en font partie vivent des expériences de pauvreté qui leur sont propres. Il faut donc mettre davantage l'accent sur la nécessité de recueillir des données et de publier des indicateurs qui permettent de saisir ces expériences-là. Cet effort permettrait de mesurer l'incidence des politiques entre les groupes et dans ces groupes. On pourrait mieux comprendre si les politiques profitent également aux personnes marginalisées. Cet exercice permettrait d'éclairer la conception et la mise en œuvre équitables des politiques et des programmes.

Nous reconnaissons également que les taux de pauvreté et l'incidence de la pauvreté diffèrent entre les enfants de différents âges. Ils divergent également entre les enfants à différents stades de développement et les enfants de familles ayant de multiples identités marginalisées. La pauvreté durant l'enfance peut avoir d'importantes conséquences à long terme pour les enfants. La pauvreté perturbe le bien-être actuel et futur des enfants ainsi que le bien-être futur du Canada. Il n'existe pas de statistiques sur la pauvreté chez les enfants appartenant à certains groupes marginalisés. Par exemple, les renseignements sur le statut d'invalidité, l'identité autochtone et le statut d'immigrant ne sont recueillis ou diffusés que pour les personnes âgées de 16 ans et plus. Ces données sont importantes pour comprendre et combler les lacunes et les inégalités existantes dans les efforts de réduction de la pauvreté. Elles sont également importantes pour prévenir la pauvreté infantile.

Les statistiques sur la pauvreté pour les groupes racisés sont seulement disponibles depuis la parution de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) de 2020. Par conséquent, nous ne pouvons mesurer les progrès réalisés visant à réduire la pauvreté chez les groupes racisés par rapport aux cibles établies en 2015.

## **Enquête canadienne sur le revenu (ECR)**

Le taux de pauvreté fondé sur le seuil officiel de la pauvreté au Canada est estimé en fonction des résultats annuels de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR). L'ECR a un décalage standard de 15 mois entre une année de référence et le moment où les résultats sont disponibles. Les statistiques les plus récentes sur la pauvreté proviennent de l'ECR de 2021. Les données pour les provinces canadiennes ont été publiées le 2 mai 2023.

## **Indicateurs de pauvreté**

Le revenu sert souvent à mesurer la pauvreté. Mais le revenu à lui seul ne parvient pas à saisir toute l'expérience de vivre dans la pauvreté. La SRP a établi un tableau de bord de plusieurs indicateurs liés à la pauvreté. Ce tableau de bord n'est pas exhaustif, mais il permet de suivre les progrès accomplis relativement à plusieurs dimensions de la pauvreté.

Les tableaux 7 à 10 de l'annexe D résument les progrès réalisés à l'égard de chacun des indicateurs de pauvreté depuis 2015. Nous avons mis en évidence plusieurs indicateurs qui correspondent aux thèmes que nous avons entendus lors de nos séances de consultation tout au long de l'exercice.

Les données étant limitées, il est difficile d'assurer le suivi des tendances relativement à tous les indicateurs de pauvreté pour les groupes marginalisés. Nous avons décrit cette disparité dans nos rapports antérieurs et nous avons formulé des recommandations pour combler le manque de données pour ces groupes-là.

## **Comparaison entre les témoignages entendus et les données**

Le paysage de la pauvreté au Canada n'est pas constant. Il peut changer rapidement. Nous nous appuyons à la fois sur les données quantitatives de l'ECR et sur les données qualitatives de l'exercice de consultation. Ce travail nous aide à comprendre tous les aspects de la pauvreté au Canada. Il convient de souligner que nos séances de consultation

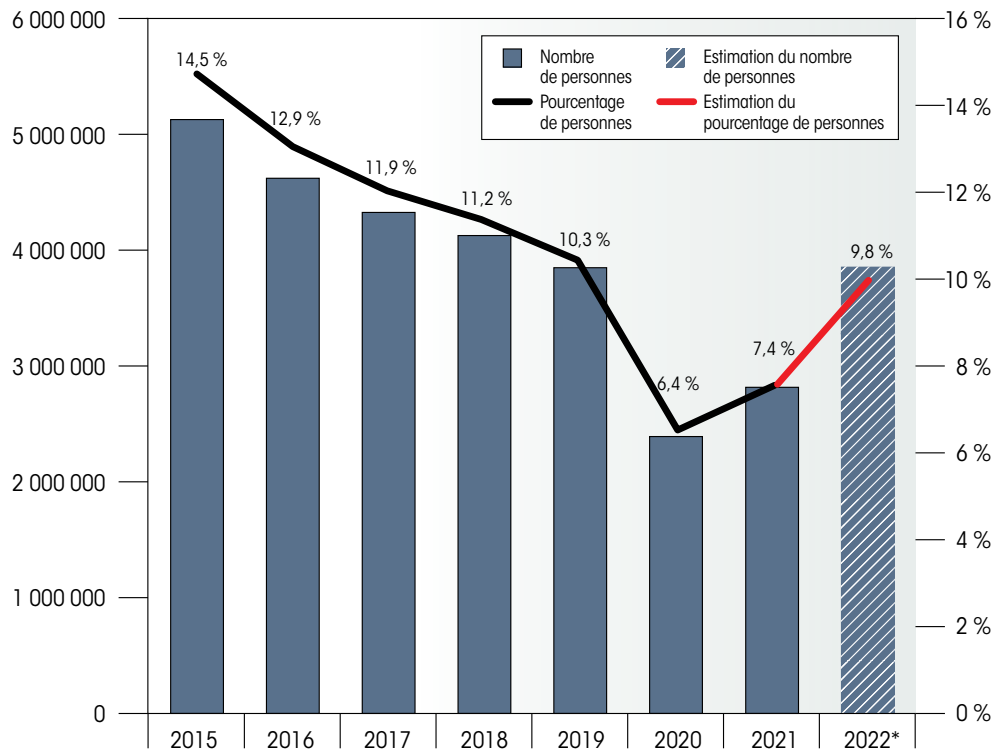


qui nous ont permis de produire ce rapport ont eu lieu à l'automne 2022 et à l'hiver 2023. Il pourrait donc y avoir des divergences entre les témoignages entendus et ce que les données de 2021 présentent. Nous croyons que les données de l'ECR de 2022 et 2023 cadreront mieux avec les témoignages entendus cette année. Entre-temps, nous avons utilisé les données pertinentes de 2022 provenant d'autres sources pour nous aider à mieux comprendre et à refléter plus précisément les thèmes abordés pendant notre exercice de consultation.

## Tendances relatives au taux de pauvreté au Canada

En 2015, année de référence pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs de réduction de la pauvreté prévus par la loi, le taux de pauvreté global du Canada a atteint 14,5 % selon les estimations. De 2015 à 2019, le taux de pauvreté a affiché une tendance à la baisse constante. Le taux a atteint 12,9 % en 2016, 11,9 % en 2017, 11,2 % en 2018 et 10,3 % en 2019. En 2020, on a observé une forte baisse du taux de pauvreté global, qui a chuté à 6,4 %. Autrement dit, le taux de pauvreté global au Canada avait diminué de 56 % par rapport à 2015. Le Canada avait donc atteint son engagement dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 visant à réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030. Toutefois, la forte diminution du taux de pauvreté en 2020 est principalement attribuable aux prestations d'urgence temporaires liées à la COVID-19. Le graphique ci-dessous présente ces tendances ainsi que le taux de pauvreté officiel pour 2021. Nous avons également décidé de discuter des tendances projetées en incluant le taux de pauvreté provisoire pour 2022. Cela nous permet de mieux contextualiser ce que nous avons entendu pendant notre exercice de consultation.

**GRAPHIQUE 1** Nombre et pourcentage de personnes vivant dans la pauvreté au Canada selon la mesure du panier de consommation (MPC) pour 2015 à 2021 (officielle) et 2022 (provisoire)



**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, tableau 11-10-0135-01, Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique.

**Remarque :** \*Le taux de pauvreté provisoire indiqué pour 2022 représente une estimation fondée sur la modélisation (Heisz et Gustafjis, 2023). Nous avons dressé des estimations du nombre de personnes vivant dans la pauvreté en 2022 au moyen du taux de pauvreté provisoire de 2022 et de la moyenne des estimations démographiques trimestrielles de 2022 pour les provinces canadiennes (calcul de l'auteur). Les estimations du taux de pauvreté officiel pour 2022 seront disponibles suite à la publication de l'ECR de 2022 en 2024.

## La pauvreté au Canada en 2020

Comme nous l'avons signalé dans notre dernier rapport, la forte diminution du taux de pauvreté global en 2020 constituait une anomalie. Elle a été influencée par l'augmentation temporaire sans précédent des transferts gouvernementaux cette année-là. En 2020, la médiane des transferts gouvernementaux reçus par les familles et les personnes seules est passée à 17 000 \$ (Statistique Canada, 2023h). Il s'agit d'une hausse marquée par rapport au montant de 8 500 \$ en 2019. Les mesures de soutien du revenu temporaires offertes pendant la pandémie ont plus que compensé les pertes de revenu causées par les fermetures d'urgence liées à la COVID-19. Par conséquent, la médiane du revenu après impôt des familles et des personnes seules vivant au Canada est passée de 64 500 \$ en 2019 à 69 000 \$ en 2020 (une augmentation de 7 %). Selon les estimations, de plus, le revenu disponible moyen par ménage dans le quintile de revenu inférieur est passé de 25 633 \$ en 2019 à 33 024 \$ en 2020, soit une augmentation de 29 % (Heisz et Gustajtis, 2023). Cette croissance du revenu a permis de protéger les personnes et les familles vulnérables contre la pauvreté. Elle a également contribué à faire passer de nombreuses personnes au-dessus du seuil officiel de la pauvreté. Il est important de garder ce contexte à l'esprit lorsque l'on examine les données de 2020 et que l'on dresse des comparaisons avec les données de 2021.

## Taux de pauvreté officiel pour 2021 et taux de pauvreté provisoire pour 2022

Malgré le maintien de la tendance générale à la baisse de la pauvreté depuis 2015, l'élimination progressive des mesures de soutien du revenu liées à la COVID-19, conjuguée à une inflation plus élevée et à l'augmentation du coût de la vie, signifie que la réduction importante de la pauvreté en 2020 n'a pas été maintenue en 2021. On prévoit que le taux de pauvreté pour 2022 augmentera encore davantage.

En 2021, près de 2,8 millions de personnes au Canada vivaient sous le seuil officiel de la pauvreté au Canada (Statistique Canada, 2023h). On comptait environ 405 000 personnes de plus qui vivaient dans la pauvreté en 2021 qu'en 2020. Entre 2020 et 2021, le taux de pauvreté global au Canada a augmenté de 1,0 point de pourcentage pour s'établir à 7,4 %. De 2020 à 2021, cela équivaut à une augmentation de 15,6 % du taux de pauvreté. Près de 2,3 millions de personnes de moins vivaient dans la pauvreté au Canada en 2021 par rapport à 2015. Il s'agit d'une diminution de 49,0 % du taux de pauvreté global par rapport à 2015 (14,5 %). Fait à noter, le taux de pauvreté de 2021 demeure inférieur au taux de pauvreté d'avant la pandémie (10,3 % en 2019).

Pour l'année 2021, il s'agit de la première fois depuis la mise en œuvre de la SRP que le taux de pauvreté augmente par rapport à l'année précédente. La modélisation effectuée par Statistique Canada porte à croire que le taux de pauvreté augmentera de nouveau en 2022. On prévoit qu'il progressera à un niveau se rapprochant du taux d'avant la pandémie de 10,3 % en 2019 (Heisz et Gustajtis, 2023). Le taux de pauvreté provisoire de 2022 a été estimé à 9,8 %. Cela représenterait tout de même une baisse de 32,4 % par rapport à 2015 (14,5 %). Ce taux de pauvreté provisoire est une prédiction. Il est fondé sur les données annuelles de l'indice des prix à la consommation et sur le revenu disponible moyen des ménages (quintile inférieur) pour une partie seulement de 2022. Les taux de pauvreté officiels estimés à partir des données de l'ECR de 2022 seront publiés en 2024.

## **Tendances régionales de la pauvreté pour 2021**

De 2020 à 2021, le taux de pauvreté a augmenté dans toutes les provinces, sauf au Nouveau-Brunswick (-11,8 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (-2,6 %). Par ailleurs, le taux de pauvreté a le plus augmenté pour l'Alberta (+41,8 %) et la Saskatchewan (+35,8 %). Par rapport à 2015, le taux de pauvreté a le plus diminué pour le Québec (-61,5 %) et il a le moins diminué pour l'Alberta (-17,0 %). Le tableau ci-dessous résume l'évolution des taux de pauvreté par province et territoire entre 2020 et 2021 et 2015 et 2021.

**TABLEAU 1** Variation des taux de pauvreté par province et territoire, 2020 à 2021 et 2015 à 2021

Provinces et territoires	Taux de pauvreté (%)			Variation en %	
	2015	2020	2021	2020 à 2021	2015 à 2021
<b>Canada*</b>	14,5 %	6,4 %	7,4 %	+15,6 %	-49,0 %
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	13,0 %	7,0 %	8,1 %	+15,7 %	-37,7 %
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	15,7 %	7,6 %	7,4 %	-2,6 %	-52,9 %
<b>Nouvelle-Écosse</b>	16,8 %	7,7 %	8,6 %	+11,7 %	-48,8 %
<b>Nouveau-Brunswick</b>	16,2 %	7,6 %	6,7 %	-11,8 %	-58,6 %
<b>Québec</b>	13,5 %	4,8 %	5,2 %	+8,3 %	-61,5 %
<b>Ontario</b>	15,1 %	6,8 %	7,7 %	+13,2 %	-49,0 %
<b>Manitoba</b>	14,1 %	6,8 %	8,8 %	+29,4 %	-37,6 %
<b>Saskatchewan</b>	12,2 %	6,7 %	9,1 %	+35,8 %	-25,4 %
<b>Alberta</b>	9,4 %	5,5 %	7,8 %	+41,8 %	-17,0 %
<b>Colombie-Britannique</b>	18,6 %	7,6 %	8,8 %	+15,8 %	-52,7 %
<b>Territoires du Nord-Ouest**</b>	Données non collectées	10,2 %	15,0 %	+47,0 %	Données non collectées
<b>Yukon**</b>	Données non collectées	8,8 %	7,7 %	-12,5 %	Données non collectées

Source: Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu.

**Remarques :**

\*Le pourcentage de personnes vivant dans la pauvreté au Canada ne comprend pas les territoires.

\*\*Le pourcentage de personnes vivant dans la pauvreté a été estimé à l'aide de la mesure du panier de consommation du Nord (MPC-N) pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Dans le cas des estimations pour les provinces et le Canada, on a recours à la MPC. Aucune estimation de la pauvreté n'est disponible pour le moment pour le Nunavut.

## La pauvreté au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest

Pour la première fois, nous sommes en mesure de rendre compte des estimations de la pauvreté pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En 2021, on estimait que les taux de pauvreté dans ces territoires étaient supérieurs à la moyenne nationale (7,4 %). Le taux de pauvreté était de 7,7 % au Yukon et de 15,0 % dans les Territoires du Nord-Ouest. En 2021, les Autochtones représentaient environ 22 % de la population du Yukon et 50 % dans les Territoires du Nord-Ouest (Statistique Canada, 2023e). Les taux élevés de pauvreté dans ces territoires sont conformes à ce que nous avons entendu au sujet de la discrimination continue suite aux pratiques coloniales et aux politiques et programmes racistes qui contribuent à ce que les Autochtones soient plus susceptibles de vivre dans la pauvreté.

## Tendances de la pauvreté au Canada par groupe démographique

De 2020 à 2021, les taux de pauvreté ont augmenté pour la plupart des groupes démographiques. Toutefois, la pauvreté a diminué chez les personnes seules non âgées ayant moins de 65 ans et chez certains groupes racisés, y compris les personnes identifiées comme étant originaires de l'Asie du Sud, des Philippines, de l'Amérique latine et de l'Asie du Sud-Est. Fait à noter, le taux de pauvreté chez les personnes seules non âgées demeure l'un des plus élevés de tous les groupes démographiques, soit 26,2 % en 2021. Par ailleurs, les taux de pauvreté ont le plus augmenté pour :

- les aînés (65 ans et plus) (+ 80,6 %);
- les personnes identifiées dans le groupe « autres personnes racisées » (+ 80,0 %);
- les familles monoparentales dirigées par un homme (+ 61,1 %);
- les personnes identifiées comme étant noires (+ 53,3 %).

Selon Statistique Canada, l'augmentation du taux de pauvreté chez les aînés est largement attribuable à la diminution des prestations liées à la COVID-19 après 2020 (Statistique Canada, 2023h).

Comparativement à 2015, la pauvreté a diminué pour tous les groupes démographiques pour lesquels des données de 2015 sont disponibles. Malgré tout, la diminution n'a pas été égale d'un groupe à l'autre. Par rapport aux niveaux de 2015, les taux de pauvreté ont le moins diminué pour :

- les aînés (-21,1 %);
- les personnes seules (-32,6 %);
- les familles monoparentales dirigées par un homme (-38,6 %).

Fait important, les taux de pauvreté chez les aînés ont été parmi les moins élevés de tous les groupes démographiques de 2015 à 2021. Au cours de cette même période, le taux de pauvreté chez les personnes vivant dans une famille monoparentale dirigée par un homme a été beaucoup plus faible que le taux de pauvreté chez les personnes vivant dans une famille monoparentale dirigée par une femme. Le tableau ci-dessous compare l'évolution des taux de pauvreté entre 2020 et 2021 et entre 2015 et 2021 pour certains groupes démographiques. Le tableau 10 de l'annexe D présente le nombre de personnes en situation de pauvreté par groupe démographique pour 2015, 2020 et 2021.

**TABLEAU 2 Variations des taux de pauvreté par groupe démographique, 2020 à 2021 et 2015 à 2021**

Groupe	Taux de pauvreté (%)			Variation en %	
	2015	2020	2021	2020 à 2021	2015 à 2021
<b>Dans l'ensemble*</b>	<b>14,5 %</b>	<b>6,4 %</b>	<b>7,4 %</b>	<b>+15,6 %</b>	<b>-49,0 %</b>
<b>Hommes</b>	14,1 %	6,3 %	7,0 %	+11,1 %	-50,4 %
<b>Femmes</b>	14,8 %	6,4 %	7,7 %	+20,3 %	-48,0 %
<b>Personnes seules (moins de 65 ans)</b>	38,9 %	27,3 %	26,2 %	-4,0 %	-32,6 %
<b>Hommes seuls (moins de 65 ans)</b>	36,5 %	25,4 %	24,2 %	-4,7 %	-33,7 %
<b>Femmes seules (moins de 65 ans)</b>	41,9 %	29,7 %	28,8 %	-3,0 %	-31,3 %
<b>Enfants âgés de 0 à 17 ans</b>	16,3 %	4,7 %	6,4 %	+36,2 %	-60,7 %
<b>Enfants âgés de 0 à 2 ans</b>	17,4 %	4,2 %	5,3 %	+26,2 %	-69,5 %
<b>Enfants âgés de 3 à 5 ans</b>	18,5 %	4,8 %	6,8 %	+41,7 %	-63,2 %
<b>Enfants âgés de 6 à 11 ans</b>	16,7 %	4,8 %	6,8 %	+41,7 %	-59,3 %
<b>Enfants âgés de 12 à 17 ans</b>	14,2 %	4,7 %	6,2 %	+31,9 %	-56,3 %
<b>Aînés (65 ans et plus)</b>	7,1 %	3,1 %	5,6 %	+80,6 %	-21,1 %
<b>Personnes vivant dans des familles monoparentales</b>	32,8 %	13,5 %	16,1 %	+19,3 %	-50,9 %
<b>Familles monoparentales dirigées par un homme</b>	18,9 %	7,2 %	11,6 %	+61,1 %	-38,6 %
<b>Familles monoparentales dirigées par une femme</b>	36,4 %	15,0 %	17,2 %	+14,7 %	-52,7 %
<b>Autochtones vivant hors réserve (16 ans et plus)</b>	26,2 %	11,8 %	13,9 %	+17,8 %	-46,9 %
<b>Autochtones vivant dans une réserve</b>	Données non collectées	Données non collectées	Données non collectées	Données non collectées	Données non collectées
<b>Personnes 2ELGBTQ+</b>	Données non collectées	Données non collectées	Données non collectées	Données non collectées	Données non collectées
<b>Personnes en situation de handicap (16 ans et plus)</b>	20,6 %	8,5 %	10,6 %	+24,7 %	-48,5 %



Groupe	Taux de pauvreté (%)			Variation en %	
	2015	2020	2021	2020 à 2021	2015 à 2021
<b>Immigrants (16 ans et plus)**</b>	17,5 %	6,8 %	8,1 %	+19,1 %	-53,7 %
<b>Immigrants récents (10 ans et moins) de 16 ans et plus</b>	28,3 %	8,6 %	10,3 %	+19,8 %	-63,6 %
<b>Immigrants très récents (5 ans et moins) de 16 ans et plus</b>	34,9 %	11,2 %	12,0 %	+7,1 %	-65,6 %
<b>Personnes racisées***</b>	Données non collectées	8,0 %	9,5 %	+18,8 %	Données non collectées
<b>Asiatiques du Sud</b>	Données non collectées	7,5 %	7,0 %	-6,7 %	Données non collectées
<b>Chinois</b>	Données non collectées	9,6 %	11,7 %	+21,9 %	Données non collectées
<b>Noirs</b>	Données non collectées	7,5 %*	11,5 %	+53,3 %	Données non collectées
<b>Philippins</b>	Données non collectées	3,6 %*	2,9 %*	-19,4 %	Données non collectées
<b>Arabes</b>	Données non collectées	10,0 %*	12,8 %*	+28,0 %	Données non collectées
<b>Latino-Américains</b>	Données non collectées	8,7 %*	6,8 %*	-21,8 %	Données non collectées
<b>Asiatiques du Sud-Est</b>	Données non collectées	10,3 %*	9,1 %*	-11,7 %	Données non collectées
<b>Autres personnes racisées**</b>	Données non collectées	8,0 %	14,4 %	+80,0 %	Données non collectées
<b>Personnes vivant en établissement</b>	Données non collectées	Données non collectées	Données non collectées	Données non collectées	Données non collectées
<b>Personnes qui étaient auparavant incarcérées</b>	Données non collectées	Données non collectées	Données non collectées	Données non collectées	Données non collectées

**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité; tableau 11-10-0093-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon certaines caractéristiques démographiques; tableau 11-10-0136-01, Statistiques sur le faible revenu selon le type de famille économique.

**Remarques :**

\*Les taux de pauvreté estimés dans ce tableau ne comprennent que les données des provinces canadiennes.

\*\*Statistique Canada désigne les personnes qui sont ou ont été des immigrants reçus au Canada. Les citoyens canadiens de naissance et les résidents non permanents (les personnes d'un autre pays qui vivent au Canada et qui ont un permis de travail ou d'études ou qui demandent le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille qui vivent ici avec eux) ne sont pas considérés comme des immigrants reçus.

\*\*\*Statistique Canada désigne ces personnes comme appartenant à une minorité visible.

\*Statistique Canada précise que ces données doivent être utilisées avec prudence.

\*\*Parmi les autres personnes racisées, mentionnons les groupes racisés qui ne sont pas inclus ailleurs et les personnes qui se sont identifiées comme appartenant à plus d'un groupe racisé.

## Taux de pauvreté de 2021 parmi certains groupes démographiques et groupes marginalisés

Les données de l'ECR de 2021 indiquent que les taux de pauvreté demeurent élevés parmi les groupes marginalisés. En particulier, les célibataires ou les personnes seules (tous âges confondus) affichaient un taux de pauvreté de 21,9 % contre 4,4 % pour les personnes vivant dans une famille. Le taux de pauvreté chez les personnes vivant dans un ménage monoparental était de 16,1 %. Les personnes vivant dans un ménage monoparental dirigé par une femme étaient plus susceptibles de vivre dans la pauvreté (17,2 %) que celles dans un ménage monoparental dirigé par un homme (11,6 %). Chez les personnes de 16 ans et plus, le taux de pauvreté était environ deux fois plus élevé chez les Autochtones (13,9 %) que chez les non-Autochtones (7,4 %). Le taux de pauvreté chez les groupes racisés (9,5 %) était plus élevé que chez les groupes non racisés (6,5 %). Parmi les groupes racisés, les taux de pauvreté étaient les plus élevés chez les personnes identifiées comme étant arabes (12,8 %), chinoises (11,7 %) et noires (11,5 %).

## Facteurs à l'origine du taux de pauvreté croissant

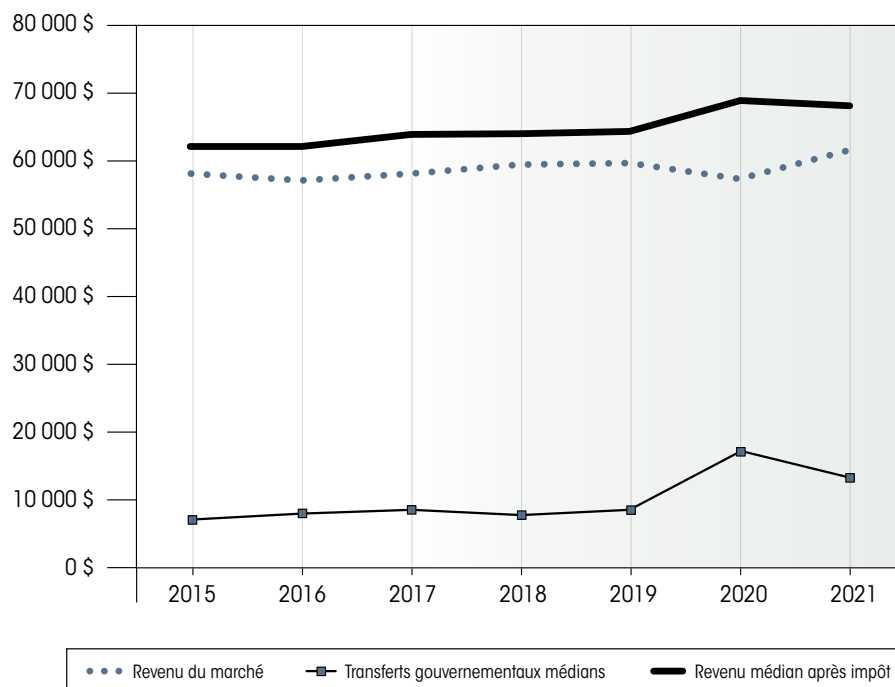
Comme il a été mentionné précédemment, le taux de pauvreté au Canada est passé de 6,4 % en 2020 à 7,4 % en 2021. Selon les analyses de Statistique Canada, le taux de pauvreté devrait continuer d'augmenter en 2022. Il devrait s'approcher d'un niveau d'avant la pandémie qui était de 10,3 % en 2019. En raison des revenus qui ne suivent pas le rythme de la hausse du coût de la vie, cette tendance à la hausse prévue du taux de pauvreté devrait se poursuivre.

## Revenus en 2021

Le revenu médian du marché pour les familles et les personnes seules est passé de 57 500 \$ en 2020 à 61 700 \$ en 2021. Il s'agit d'une hausse de 7,3 % en 2021, ce qui a effacé la baisse observée de 2019 à 2020. Par ailleurs, le total des prestations liées à la COVID-19 reçues par les personnes vivant au Canada a diminué de 68 % en 2021.

Les transferts gouvernementaux médians ont donc été réduits pour les familles et les personnes seules, dont le montant est passé d'un sommet historique de 17 000 \$ en 2020 à 13 300 \$ en 2021. Le transfert médian de 2021 était quand même plus élevé qu'en 2019 (8 500 \$). Il existait toujours la Prestation canadienne de la relance économique, la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique et la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants. Ces prestations ont continué d'offrir un soutien à de nombreux Canadiens pendant l'année civile de 2021.

## GRAPHIQUE 2 Revenu médian du marché, transferts gouvernementaux médians et revenu médian après impôt des familles et des personnes seules (en dollars constants de 2021), 2015 à 2021



**Source:** Enquête canadienne sur le revenu, Statistique Canada, tableau 11-10-0190-01, Revenu du marché, transferts gouvernementaux, revenu total, impôt sur le revenu et revenu après impôt selon le type de famille économique.

**Remarques :** Le revenu du marché est la somme des gains (provenant d'un travail salarié ou autonome), du montant net du revenu de placement, du revenu de retraite (régime privé de pension) et des éléments compris dans « Autres revenus ». Le revenu après impôt désigne le revenu provenant de toutes les sources, y compris les transferts gouvernementaux, moins l'impôt sur le revenu.

## Salaire horaire médian

### Indicateur de pauvreté faisant l'objet de suivi dans le cadre de la SRP

Cet indicateur mesure le salaire horaire qu'une moitié de la population dépasse et que l'autre moitié n'atteint pas. Le salaire horaire médian (en dollars constants de 2022) est passé de 28,70 \$ en 2020 à 27,76 \$ en 2021 et à 27,00 \$ en 2022 (Statistique Canada, 2023a). La pandémie a causé d'importantes pertes d'emploi dans les secteurs à faible salaire, comme les services d'hébergement et le commerce de détail. Ce contexte a considérablement modifié la répartition des salaires en 2020 et, dans une certaine mesure, en 2021. La variation du salaire horaire médian entre 2020 et 2022 doit être considérée dans ce contexte-là.

## Salaire minimum et écart par rapport au seuil officiel de la pauvreté

Avoir un emploi ne signifie pas toujours que les gens gagnent assez d'argent pour subvenir à leurs besoins. Même avec un travail à temps plein, ceux qui gagnent le salaire minimum peuvent vivre sous le seuil de pauvreté, sans l'ajout de prestations gouvernementales. Cette situation remet en question le caractère adéquat des taux de salaire minimum partout au Canada. Il faut également souligner l'importance des prestations accessibles pour les personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Le tableau ci-dessous présente des exemples d'estimations de revenus annualisés du salaire minimum (après déduction de l'impôt sur le revenu et des cotisations à l'assurance-emploi et au RPC) pour une personne qui travaille à temps plein et qui touche le salaire minimum fédéral ainsi que le salaire minimum provincial le plus élevé (Colombie-Britannique) et le moins élevé (Saskatchewan) en 2021. Dans cet exemple, le salaire minimum était insuffisant pour maintenir un travailleur à temps plein touchant le salaire minimum au-dessus du seuil officiel de pauvreté de 2021 dans sa région.

Dans cet exemple, on a calculé les taux de salaire minimum qui étaient en vigueur à la fin de 2021 pour chaque province. Toutefois, les taux du salaire minimum ont changé tout au long de l'année. Par exemple, le salaire minimum fédéral (15,00 \$) est entré en vigueur le 29 décembre 2021. Le salaire minimum de la Saskatchewan est passé de 11,45 \$ à 11,81 \$ le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le salaire minimum de la Colombie-Britannique

est passé de 14,60 \$ à 15,20 \$ le 1<sup>er</sup> juin 2021. Ainsi, dans notre exemple, même si une personne avait gagné le salaire minimum de fin d'année le plus élevé dans sa province pour toute l'année, cela n'aurait quand même pas suffi pour lui permettre de se dérober des griffes de la pauvreté.

**TABLEAU 3 Écart entre les estimations du revenu du salaire minimum annualisé (après déduction de l'impôt sur le revenu et des cotisations à l'assurance-emploi et au RPC) pour les salariés à temps plein touchant le salaire minimum et les seuils de la MPC – 2021**

Région visée par la MPC	Seuil de la MPC de 2021 pour une personne (Seuil officiel de la pauvreté au Canada)	Salaire minimum*	Estimations du revenu du salaire minimum annualisé après déductions non discrétionnaires pour 2021 (temps plein)**	Écart en 2021 entre les estimations du revenu du salaire minimum annualisé et le seuil de la MPC pour une personne (Seuil officiel de la pauvreté au Canada)
Ottawa-Gatineau, partie ontarienne	25 178 \$	15,00 \$	22 765 \$	-2 413 \$
Regina, Saskatchewan	23 741 \$	11,81 \$	18 803 \$	-4 938 \$
Vancouver, Colombie-Britannique	25 942 \$	15,20 \$	23 344 \$	-2 598 \$

**Remarques :**

\*Le seuil de la MPC pour 1 personne dans la région d'Ottawa-Gatineau (partie ontarienne) a servi de point de comparaison pour le salaire minimum fédéral. Le salaire minimum fédéral ne s'applique qu'aux travailleurs des secteurs sous réglementation fédérale.

\*\*On a calculé les estimations des revenus du salaire minimum annualisés (temps plein) en multipliant le salaire horaire minimum de l'administration par 35 heures par semaine et par 52 semaines par année et en soustrayant les estimations des impôts sur le revenu et les cotisations de sécurité sociale (assurance-emploi et RPC). Ce calcul de base présente des exemples de revenus pour les travailleurs à temps plein qui touchent le salaire minimum. Il ne tient pas compte des crédits d'impôt, des mesures de soutien fédérales, provinciales ou territoriales ni d'autres formes de revenu.

Certains groupes ayant un risque plus élevé de vivre dans la pauvreté sont plus susceptibles d'occuper un emploi au salaire minimum. En 2018, parmi les travailleurs touchant un salaire minimum :

- 58,8 % étaient des femmes;
- 52,3 % étaient âgés de 15 à 24 ans;

- 30,7 % étaient des résidents permanents (Statistique Canada les qualifie d'« immigrants reçus » dans l'Enquête sur la population active);
- 25,7 % étaient des personnes seules (célibataires) et des parents seuls (Dionne-Simard et Miller, 2019).

### Pauvreté économique extrême

#### **Un indicateur de pauvreté faisant l'objet de suivi dans le cadre de la SRP**

La pauvreté économique extrême mesure le pourcentage de particuliers dont le revenu familial disponible représente moins de 75 % du seuil de la pauvreté pour la taille de leur famille. Au Canada, le pourcentage de personnes vivant dans une pauvreté économique extrême est passé de 3,0 % en 2020 à 3,6 % en 2021.

### **Aide sociale et écart par rapport au seuil officiel de la pauvreté**

L'aide sociale offre un soutien de dernier recours aux personnes qui n'ont pas les moyens de satisfaire leurs besoins de base ou essentiels. Dans la présente section, on entend par « revenu d'aide sociale » le revenu provenant de tous les transferts gouvernementaux, y compris l'aide sociale de base des provinces et des territoires, les crédits d'impôt remboursables, les prestations pour enfants et toute autre forme de prestation d'aide sociale particulière, comme le définit la Maytree Foundation.

Selon les analyses effectuées par la Maytree Foundation, 80 % des types de ménages admissibles aux prestations maximales d'aide sociale dans les provinces auraient obtenu un total de revenus d'aide sociale inférieur au seuil de pauvreté économique extrême en 2021 (Laidley et Tabbara, 2022). Un grand pourcentage des ménages qui ne dépendent que de l'aide sociale et d'autres transferts gouvernementaux vivaient donc dans une pauvreté extrême. Le tableau ci-dessous présente les revenus d'aide sociale annuels totaux les plus élevés et les plus faibles par rapport au seuil officiel de pauvreté applicable pour différents types de ménages.

**TABEAU 4 Revenus d'aide sociale annuels maximaux et minimaux dans les provinces et écarts par rapport au seuil de la MPC et au seuil de la pauvreté économique extrême, 2021**

Exemple de type de ménage (scénario)*	Administration	Seuil officiel de pauvreté applicable (Seuil de la MPC)**	Revenu annuel total de l'aide sociale	Écart par rapport au seuil de la MPC	% du seuil de la MPC
<b>Personne célibataire (revenu le plus faible)</b>	Moncton (N. B.)	22 404 \$	7 499 \$	-14 905 \$	33 %
<b>Personne seule (revenu le plus élevé)</b>	Montréal (Qc)	21 529 \$	12 968 \$	-8 561 \$	60 %
<b>Personne seule en situation de handicap (revenu le plus faible)</b>	Calgary (Alb.) (BFE)**	25 910 \$	11 195 \$	-14 715 \$	43 %
<b>Personne seule en situation de handicap (revenu le plus élevé)</b>	Calgary, Alb (AISH)**	25 910 \$	21 164 \$	-4 746 \$	82 %
<b>Parent seul, enfant unique (revenu le plus faible)</b>	Halifax (N.-É.)	34 175 \$	21 134 \$	-13 041 \$	62 %
<b>Parent seul, enfant unique (revenu le plus élevé)*</b>	Montréal (Qc)	30 447 \$	24 532 \$	-5 915 \$	81 %
<b>Parent seul, enfant unique (revenu le plus élevé)*</b>	Charlottetown (I.-P.-É.)	33 050 \$	26 639 \$	-6 411 \$	81 %
<b>Couple, 2 enfants (revenu le plus faible)</b>	Moncton (N. B.)	44 808 \$	27 177 \$	-17 631 \$	61 %
<b>Couple, 2 enfants (revenu le plus élevé)</b>	Montréal (Qc)	43 058 \$	39 659 \$	-3 399 \$	92 %

Source : Rapport 2021 Welfare in Canada, Maytree Foundation.

**Remarques :**

\*Aux fins de l'analyse, on a présumé que le chef pour l'ensemble des ménages était apte au travail, à l'exception de la personne vivant seule en situation de handicap (comme en témoignent les définitions d'admissibilité au programme). On a également présumé que les ménages n'avaient aucun revenu, de sorte qu'ils étaient admissibles au taux maximal d'aide sociale.

\*\*Les estimations des seuils de pauvreté pour 2021 ont été établies en majorant les seuils de 2020 conformément à l'IPC pour chaque ville applicable. Par conséquent, les seuils de pauvreté de la MPC pourraient ne pas refléter les seuils officiels de 2021.

\*Les ménages monoparentaux avec un enfant à Montréal et à Charlottetown ont tous deux été désignés comme ayant les revenus d'aide sociale les plus élevés. Chacun avait obtenu un taux de 81 % de son seuil de MPC correspondant.

\*AISH correspond au programme Assured Income for the Severely Handicapped (revenu assuré pour les personnes gravement handicapées) de l'Alberta. BFE correspond au programme Barriers to Full Employment (obstacles au plein emploi) de l'Alberta.

Les analyses de la Maytree Foundation indiquent également que l'élimination progressive des mesures de soutien temporaires liées à la COVID-19 a aggravé l'ampleur de la pauvreté vécue par les ménages recevant de l'aide sociale. Dans l'ensemble, 81 % des types de ménages recevant de l'aide sociale ont subi une perte nette de soutien lié à la pandémie entre 2020 et 2021 (Laidley et Tabbara, 2022). La perte variait selon le type de ménage et l'administration. Les pertes allaient de 33 \$ pour un ménage monoparental avec un enfant à l'Île-du-Prince-Édouard à 5 438 \$ pour un couple avec deux enfants en Colombie-Britannique.

Outre l'élimination progressive des mesures de soutien liées à la COVID-19, la plupart des administrations n'ont pas augmenté considérablement les taux d'aide sociale en 2021. En raison de la forte inflation, la situation de nombreux ménages qui ne dépendent que de l'aide sociale et d'autres transferts gouvernementaux était pire en 2021 qu'en 2020. Le [rapport 2021 Welfare in Canada \(en anglais seulement\)](#) indique, parmi les types de ménages à l'étude dans les provinces et les territoires, que :

- 57 % ont subi une baisse du revenu total de l'aide sociale aggravée par l'inflation;
- 32 % ont vu le total des revenus de l'aide sociale rester le même ou augmenter par des taux qui ont été annulés par le taux d'inflation;
- 11 % ont vu le total des revenus de l'aide sociale progresser (en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard seulement).

## Coût de la vie

En avril 2022, environ 75 % des personnes vivant au Canada ont déclaré que la hausse des coûts nuisait à leur capacité d'assumer leurs dépenses quotidiennes (Statistique Canada, 2022c). Les résidents en milieu urbain ont déclaré être les plus touchés par la hausse des prix des aliments, mais les résidents en milieu rural ont affirmé être les plus touchés par les coûts du transport. Parmi les répondants, 27 % ont déclaré avoir dû emprunter de l'argent à des amis ou à des parents, contracter d'autres dettes ou utiliser le crédit pour couvrir leurs dépenses quotidiennes au cours des 6 mois précédant



l'enquête. Parmi les répondants, certains groupes étaient plus susceptibles de déclarer avoir besoin d'emprunter de l'argent pour couvrir leurs dépenses quotidiennes.

Mentionnons notamment :

- les personnes qui font partie des deux quintiles inférieurs de revenu du ménage;
- les personnes de 15 à 39 ans;
- les ménages comptant au moins un enfant de moins de 18 ans;
- les personnes en situation de handicap;
- les personnes appartenant à des groupes racisés.

En décembre 2022, 26 % des ménages ont déclaré qu'ils ne seraient pas en mesure de couvrir une dépense imprévue de 500 \$ (Statistique Canada, 2023c).

## Indice des prix à la consommation (IPC)

L'indice des prix à la consommation (IPC) suit la variation des prix pour les consommateurs au Canada en comparant le coût d'un panier fixe de biens et de services au fil du temps. L'IPC sert à établir des estimations sur l'inflation et les augmentations du coût de la vie. En 2021, l'IPC a augmenté de 3,4 % sur une base annuelle moyenne comparativement à 0,7 % en 2020 (Statistique Canada, 2022a). En 2022, l'IPC a augmenté de 6,8 % sur une base annuelle moyenne, ce qui représente le double par rapport à 2021 (Statistique Canada, 2023b). Les récentes hausses du coût de la vie représentent l'un des plus importants défis socioéconomiques que doivent relever les personnes vivant au Canada après le début de la pandémie de COVID-19. On s'attend à ce qu'une pression à la hausse soit exercée sur les taux de pauvreté en 2022, surtout chez les groupes marginalisés.

## Incidence de l'IPC sur les seuils de la MPC

La MPC établit des seuils de pauvreté dans différentes régions des provinces canadiennes. Elle rajuste ces seuils en fonction de la variation du coût de la vie. Depuis 2015 et avant la pandémie, les seuils de la MPC ont augmenté annuellement

de 0,9 % à 2,3 % en moyenne. Cependant, les seuils de la MPC sont passés en moyenne de 3,4 % en 2021 à 8,1 % en 2022. Ces taux reflètent les taux d'inflation élevés observés tout au long de 2022 et des hausses importantes des volets logement, transport et nourriture de la MPC. Le tableau ci-dessous présente la tendance du taux de croissance annuel du seuil moyen de la MPC.

**TABLEAU 5** **Seuils de la mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille type de la MPC, moyenne de variation sur 12 mois des 53 régions de la MPC dans les provinces, de 2015 à 2022**

Année	Seuil moyen de la MPC (famille type de la MPC de quatre personnes)	Taux de croissance du seuil moyen de la MPC par rapport à l'année précédente
2015	41 045 \$	Sans objet
2016	41 581 \$	+1,3 %
2017	41 963 \$	+0,9 %
2018	42 790 \$	+2,0 %
2019	43 756 \$	+2,3 %
2020	44 141 \$	+0,9 %
2021	45 655 \$	+3,4 %
2022	49 356 \$	+8,1 %

**Source:** Statistique Canada, tableau 11-10-0066-01, Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base. Selon la MPC en tenant compte de l'année de base de 2018.

## Logement

### Besoins impérieux en matière de logement, Recensement de 2021

Les besoins impérieux de logement sont l'un des indicateurs de pauvreté faisant l'objet de suivi dans le cadre de la SRP. On désigne les ménages ayant des besoins impérieux de logement lorsqu'ils vivent dans un logement inabordable, que celui-ci doit être réparé ou qui ne convient pas à la taille et à la composition du ménage et qu'ils n'ont pas les

moyens de se payer un autre logement dans leur communauté. Cet indicateur est officiellement déclaré à l'aide des données du recensement. C'est donc la première année depuis que nous nous sommes réunis en tant que membres du Conseil que nous pouvons faire le point. Il faut souligner que le taux des besoins impérieux de logement pour 2021 repose sur le revenu des ménages de 2020. Comme il a été mentionné, les mesures de soutien temporaires liées à la COVID-19 ont fait progresser les revenus médians en 2020, ce qui a fait passer de nombreux ménages au-dessus des seuils d'abordabilité du logement. Les mesures de soutien du revenu liées à la COVID-19 ont depuis pris fin. Cette situation contribuera probablement à accentuer la pression sur les ménages qui ont déjà de la difficulté à joindre les deux bouts.

Selon le recensement, les besoins impérieux de logement sont passés de 12,7 % en 2016 à 10,1 % en 2021 (Statistique Canada, 2023e). La proportion de ménages ayant des besoins impérieux de logement a diminué de 2016 à 2021 dans l'ensemble des provinces et des territoires. Le Nunavut a enregistré la plus forte baisse absolue, passant de 36,5 % en 2016 à 32,9 % en 2021. Toutefois, le taux de besoins impérieux de logement au Nunavut demeure quand même le plus élevé parmi l'ensemble des provinces et des territoires du Canada. Il atteint environ trois fois le taux national. Les besoins impérieux de logement étaient plus élevés chez les locataires (20,0 %) que chez les propriétaires (5,3 %) (Statistique Canada, 2022f). Les locataires étaient plus de deux fois davantage susceptibles de vivre dans un logement inabordable<sup>1</sup> (33,2 %) que les propriétaires (14,8 %). Il convient de noter que le nombre de personnes vivant au Canada qui louent une maison augmente. L'accès à la propriété est devenu plus difficile, car le coût d'achat d'une maison dépasse la croissance du revenu des ménages (Statistique Canada, 2022d; Statistique Canada, 2022f).

### **Enfants**

On comptait 603 040 enfants (8,8 %) qui avaient des besoins impérieux de logement en 2021 (Statistique Canada, 2022f). Les besoins impérieux de logement étaient plus élevés chez les enfants d'un ménage monoparental (24,7 %) que chez ceux vivant dans une famille biparentale (5,4 %).

---

<sup>1</sup> Désigne les ménages qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu aux frais de logement.

### ***Personnes vivant seules***

En 2021, les membres d'une famille biparentale étaient les moins susceptibles d'avoir des besoins impérieux de logement (Statistique Canada, 2022f). Les milléniaux<sup>2</sup> vivant seuls étaient plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux de logement (15,3 %) que ceux qui vivaient avec un colocataire (7,4 %) ou qui vivaient en couple (4,5 %). Les aînés vivant seuls étaient plus susceptibles de vivre dans un logement inabordable en location (49,0 %) que ceux qui possédaient une maison (18,8 %) (Statistique Canada, 2022d).

### ***Personnes ayant recours à un logement social***

En 2021, environ 227 100 ménages attendaient un logement social et abordable comparativement à 262 000 en 2018 (Statistique Canada, 2022d). Parmi les personnes inscrites sur la liste d'attente, 148 200 (65 %) ont déclaré avoir attendu 2 ans ou plus. De plus, parmi les personnes inscrites sur la liste d'attente, environ 66 % des ménages monoparentaux, 33 % des ménages dirigés par un jeune adulte et 70 % des ménages dirigés par un aîné attendaient 2 ans ou plus.

### **Frais de logement et abordabilité du logement – 2022**

En 2022, les frais de logement ont augmenté de 6,9 % sur une base annuelle moyenne (Statistique Canada, 2023b). De même, les prix des loyers ont augmenté de 4,6 % en 2022 comparativement à 1,6 % en 2021. De plus, en mars 2022, la Banque du Canada a commencé à augmenter les taux d'intérêt, ce qui a une incidence directe sur les coûts de propriété d'une maison. L'indice des frais d'intérêt hypothécaire a augmenté de 2,6 % en 2022 après avoir diminué de 7,7 % de 2020 à 2021. La plus grande incidence se manifeste auprès :

- des personnes qui ont une hypothèque à taux variable;
- des personnes qui renouvellent leur prêt hypothécaire;
- des acheteurs potentiels comme les jeunes (Statistique Canada, 2022f).

---

<sup>2</sup> Les milléniaux désignent les personnes nées entre 1981 et 1996.

En décembre 2022, 58 % des 15 à 24 ans et 56 % des 25 à 34 ans ont déclaré être très préoccupés par leur capacité de se payer un logement ou un loyer (Statistique Canada, 2023c). De plus, les membres de groupes racisés étaient également plus susceptibles de se plaindre du coût du logement. Environ 74 % des personnes s'identifiant comme Noirs et 65 % des personnes s'identifiant comme Asiatiques du Sud ont déclaré être très préoccupées par le coût du logement. Par comparaison, le taux est de 38 % chez les répondants non autochtones et non racisés.

### **Itinérance au Canada**

Selon les estimations d'un dénombrement ponctuel effectué entre 2020 et 2022, plus de 32 000 personnes dans 59 communautés du Canada vivaient sans logement absolu dans un refuge, un logement de transition ou dans un lieu extérieur (Infrastructure Canada, 2023). Parmi les 55 communautés incluses dans le dénombrement ponctuel en 2018, le nombre de personnes sans logement a augmenté de 12 %, le double du nombre de personnes vivant dans un lieu extérieur.

Un dénombrement ponctuel donne un « instantané » de l'absence de logement dans les refuges et dans les rues des communautés participantes. Il permet de dresser des estimations sur le nombre de personnes sans logement dans des refuges d'urgence, des logements de transition et des lieux extérieurs le jour du dénombrement. Il ne tient pas compte des personnes qui vivent sans logement à l'abri des regards ou de celles qui vivent sans logement dans les communautés qui n'ont pas participé au dénombrement ponctuel. Il est donc probable que l'on sous-estime la question de l'absence de logement au Canada.

Parmi les personnes interrogées de 2020 à 2022, 46 % ont vécu sans logement pour la première fois avant l'âge de 25 ans. Environ 71 % ont vécu sans logement de façon chronique contre 60 % en 2018. Environ 35 % des répondants se sont identifiés comme étant Autochtones, la plupart s'identifiant comme membres des Premières Nations. La majorité des répondants 2ELGBTQ+ étaient des jeunes âgés de 13 à 24 ans (24 %), ensuite des adultes âgés de 25 à 49 ans (12 %), des adultes âgés de 50 à 64 ans (6 %) et des aînés de 65 ans et plus (5 %).

### **Stratégie nationale sur le logement et logement abordable**

En plus de la hausse des coûts de logement, le Canada perd des logements abordables plus rapidement et au-delà de ce que la Stratégie nationale sur le logement (SNL) s'est engagée à produire (Conseil national du logement, 2023). La SNL a été conçue dans le but de produire plus de 150 000 logements à loyer de 750 \$ par mois ou moins. Mais, selon les estimations, plus de 550 000 logements loués à ce taux-là ont été perdus de 2011 à 2021. En outre, le coût du logement par rapport au seuil de revenu de 30 % servant à définir le logement abordable peut être trop élevé pour les personnes vivant dans une pauvreté extrême. Cette mesure pourrait empêcher les logements désignés comme étant abordables de bénéficier à ceux qui en ont le plus besoin.

Comme le démontre l'exemple du tableau 3, les travailleurs à temps plein qui touchent le salaire minimum à Ottawa, à Regina et à Vancouver auraient eu un revenu inférieur au seuil officiel de la pauvreté de 2021. En 2021, le loyer moyen mensuel d'un appartement d'une chambre dans la catégorie des taux de location les plus bas était de 1 280 \$ à Ottawa, de 953 \$ à Regina et de 1 434 \$ à Vancouver (Statistique Canada, 2023d). Pour que les coûts de location représentent tout au plus 30 % du revenu brut (selon la définition de logement abordable), le revenu brut d'une personne devrait être de 51 200 \$ à Ottawa, de 38 120 \$ à Regina et de 57 360 \$ à Vancouver. Les revenus présentés au tableau 3 suggèrent que les travailleurs à temps plein au salaire minimum dans chacune de ces villes devraient payer beaucoup plus de 30 % de leur revenu brut pour payer le loyer moyen d'un appartement d'une chambre.

## **Pleins feux sur le Rapport du Conseil national du logement de 2023**

En avril 2023, le Conseil national du logement a publié le rapport *Renouveler la Stratégie nationale sur le logement du Canada : Rapport au ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion sur la Stratégie nationale sur le logement* (Conseil national du logement, 2023). Dans ce rapport, on tire les conclusions suivantes :

- de nombreuses personnes qui ont des besoins impérieux de logement ou qui sont sans logement ne bénéficient pas des mesures sur la construction de logements abordables ni des subventions de l'Allocation canadienne d'aide au logement;
- le Canada perd des logements abordables plus rapidement et en plus grand nombre par rapport à ce que la Stratégie nationale sur le logement prévoit de produire;
- la conception des programmes dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement et les définitions de logement abordable excluent certains groupes à qui elle prévoit accorder la priorité, y compris, sans s'y limiter, les personnes 2ELGBTQ+, les Autochtones, les nouveaux arrivants, les personnes sans logement, les personnes en situation de handicap, les communautés racisées, les aînés et les femmes;
- bien que, dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, l'on ait produit plus de 115 000 nouveaux logements en date du mois de septembre 2022, la grande majorité des logements produits, et les subventions versées par l'Allocation canadienne d'aide au logement, ne sont pas abordables pour les personnes qui ont des besoins impérieux de logement ou n'y ont pas accès ou pour les personnes qui sont en situation d'itinérance.

Le Conseil consultatif national sur la pauvreté partage les préoccupations du Conseil national du logement et s'en fait l'écho. Nous estimons que la crise actuelle du logement ne sera pas résolue par la Stratégie nationale sur le logement et que celle-ci n'aidera pas non plus les personnes les plus vulnérables.

## Coûts d'épicerie et insécurité alimentaire – 2021

De 2020 à 2021, le coût de l'épicerie a augmenté de 2,2 % et l'augmentation a été de 2,4 % de 2019 à 2020 (Statistique Canada, 2022a).

### **Insécurité alimentaire et pauvreté**

Selon les données de l'ECR de 2020, sur l'ensemble de la population confrontée à une insécurité alimentaire grave, 22 % se situaient sous le seuil de pauvreté (Emploi et Développement social Canada, 2023). Près de la moitié (45,4 %) des personnes aux prises avec un problème d'insécurité alimentaire grave vivaient dans une famille économique dont le revenu dépasse de 50 % le seuil de pauvreté. Chez les personnes en situation d'insécurité alimentaire grave, les transferts gouvernementaux constituaient la principale source de revenu familial (53,5 %), viennent ensuite les salaires (43,2 %).

L'étude du programme de recherche interdisciplinaire PROOF indique que l'insécurité alimentaire diminue avec les politiques qui accentuent les revenus des ménages à très faible revenu (Tarasuk et Li, 2022). Autrement dit, les politiques de réduction de la pauvreté qui aident à compléter les revenus devraient également contribuer à réduire l'insécurité alimentaire partout au Canada.

En 2021, environ 4,8 millions de résidents au Canada (12,9 %) vivaient dans un ménage aux prises avec un problème d'insécurité alimentaire (définie comme étant modéré ou grave) comparativement à 4,1 millions (11,2 %) en 2020 (Statistique Canada, 2023h). Les groupes marginalisés étaient plus susceptibles de devoir surmonter un problème d'insécurité alimentaire. Par exemple, en 2021, les personnes vivant dans un ménage monoparental dirigé par une femme affichaient les taux d'insécurité alimentaire les plus élevés (34,1 %). Les groupes racisés étaient également plus susceptibles de vivre de l'insécurité alimentaire (16,8 %) que les groupes non racisés (11,3 %). Parmi les groupes racisés, les personnes identifiées comme étant noires ont connu la plus forte augmentation absolue du problème d'insécurité alimentaire entre 2020 (17,2 %) et 2021 (27,2 %). De plus, en 2021, 24,1 % des Autochtones âgés de 16 ans et plus vivant



hors réserve ont vécu de l'insécurité alimentaire. Les taux d'insécurité alimentaire étaient particulièrement élevés chez les membres des Premières Nations âgés de 16 ans et plus vivant hors réserve (29,4 %). En guise de comparaison, 11,8 % des non-Autochtones de 16 ans et plus ont vécu de l'insécurité alimentaire au cours de la même année. Le tableau ci-dessous démontre la variation des taux d'insécurité alimentaire entre 2020 et 2021 pour les groupes démographiques dont les données sont disponibles.

**TABLEAU 6** Variation du nombre de personnes vivant dans un ménage ayant subi une insécurité alimentaire modérée ou grave selon certains groupes démographiques, 2020 et 2021

Groupe démographique	2020	2021	Variation en pourcentage des taux : de 2020 à 2021
<b>Dans l'ensemble</b>	<b>4 143 000 (11,2 %)</b>	<b>4 821 000 (12,9 %)</b>	<b>+15,2 %</b>
<b>Enfants</b> (moins de 18 ans)	962 000 (13,6 %)	1 223 000 (16,8 %)	+23,5 %
<b>Aînés</b> (65 ans et plus)	377 000 (5,7 %)	433 000 (6,3 %)	+10,5 %
<b>Familles monoparentales</b>	467 000 (27,3 %)	537 000 (30,0 %)	+9,9 %
<b>Familles monoparentales dirigées par une femme</b>	416 000 (30,1 %)	487 000 (34,1 %)	+13,3 %
<b>Familles monoparentales dirigées par un homme</b>	52 000 (15,7 %)	50 000 (13,9 %)	-11,5 %
<b>Personnes seules</b> (moins de 65 ans)	743 000 (17,6 %)	789 000 (18,5 %)	+5,1 %
<b>Personnes racisées*</b>	1 474 000 (14,6 %)	1 824 000 (16,8 %)	+15,1 %
<b>Asiatiques du Sud</b>	269 000 (10,4 %)	417 000 (15,1 %)	+45,2 %
<b>Chinois</b>	176 000 (9,1 %)	274 000 (13,0 %)	+42,9 %
<b>Noirs</b>	253 000 (17,2 %)	424 000 (27,2 %)	+58,1 %
<b>Philippins</b>	213 000 (20,4 %)	214 000 (18,7 %)	-8,3 %
<b>Arabes</b>	166 000 (21,0 %)	118 000 (13,2 %)	-37,1 %
<b>Latino-Américains</b>	147 000 (22,4 %)	92 000 (15,4 %)	-31,3 %
<b>Asiatiques du Sud-Est</b>	86 000 (15,7 %)	106 000 (17,8 %)	+13,4 %
<b>Autres personnes racisées**</b>	164 000 (15,6 %)	179 000 (14,9 %)	-4,5 %

Groupe démographique	2020	2021	Variation en pourcentage des taux : de 2020 à 2021
<b>Autochtones</b> (vivant hors réserve, de 16 ans et plus)	165 000 (21,9 %)	177 000 (24,1 %)	+10,0 %
<b>Premières Nations</b> (vivant hors réserve, de 16 ans et plus)	91 000 (23,7 %)	93 000 (29,4 %)	+24,1 %
<b>Métis</b> (vivant hors réserve, de 16 ans et plus)	70 000 (20,2 %)	80 000 (19,9 %)	-1,5 %
<b>Immigrants*</b> (16 ans et plus)	1 081 000 (12,7 %)	1 225 000 (14,0 %)	+10,2 %

**Source** : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, tableau 13-10-0834-01, Insécurité alimentaire selon le type de famille économique; tableau 13-10-0835-01, Insécurité alimentaire selon certaines caractéristiques démographiques.

**Remarque** : \*Statistique Canada désigne ces personnes comme appartenant à une minorité visible.

\*\*Parmi les autres personnes racisées, mentionnons les groupes racisés qui ne sont pas inclus ailleurs et les personnes qui se sont identifiées comme appartenant à plus d'un groupe racisé.

\*Statistique Canada désigne ces gens comme étant ou ayant été des immigrants reçus au Canada. Les citoyens canadiens de naissance et les résidents non permanents (personnes d'un autre pays qui vivent au Canada et qui ont un permis de travail ou d'études ou qui demandent le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille qui vivent ici avec eux) ne sont pas considérés comme des immigrants reçus.

## Coûts d'épicerie et insécurité alimentaire en 2022

Les coûts d'épicerie ont augmenté de 9,8 % en 2022, les prix ayant augmenté dans presque toutes les catégories d'aliments (Statistique Canada, 2023b). De fortes hausses ont été observées dans les produits laitiers (+8,6 %), les fruits frais (+10,4 %), les légumes frais (+8,3 %), les produits céréaliers (+13,6 %) et les œufs (+10,7 %). Les taux officiels d'insécurité alimentaire ne sont pas encore disponibles pour 2022. Toutefois, les prix élevés des aliments représentaient en 2022 une source de préoccupation chez de nombreuses personnes vivant au Canada. De toutes les hausses de coûts, 43 % des répondants au sondage étaient surtout préoccupés par le coût des aliments (Statistique Canada, 2022c). Outre la hausse du coût des aliments, l'IPC a augmenté plus rapidement que le salaire horaire moyen d'une année à l'autre d'octobre 2021

à avril 2022 (Statistique Canada, 2022e). Cela signifie que le pouvoir d'achat des personnes vivant au Canada a diminué. Selon les témoignages entendus lors de l'exercice de consultation, les gens se sentent obligés de faire des choix difficiles sur leur mode de consommation. Comme les gens doivent d'abord payer les frais de logement et d'autres dépenses fixes, il est possible qu'il leur reste peu d'argent pour se nourrir.

En mars 2022, le recours aux banques alimentaires a augmenté de 15 % par rapport à mars 2021 et de 35 % par rapport à mars 2019 (Banques alimentaires Canada, 2022). Les gens ont mentionné l'augmentation du coût des aliments comme l'une des principales raisons pour lesquelles ils ont eu recours aux banques alimentaires en 2022. Parmi ceux qui ont recours aux banques alimentaires, 45,4 % provenaient de ménages où habite une seule personne et 33,1 % étaient des enfants. De plus, 14,1 % ont mentionné l'emploi comme principale source de revenus. Le pourcentage d'Autochtones ayant recours aux banques alimentaires est passé de 8,0 % en mars 2021 à 15,3 % en mars 2022. Le recours aux banques alimentaires a également progressé dans les communautés racisées en 2022 (32,5 %) par rapport à 2021 (14,4 %).

### Besoins de santé non comblés

#### **Un indicateur de pauvreté faisant l'objet de suivi dans le cadre de la SRP**

En 2021, le pourcentage de personnes qui vivent au Canada ayant déclaré que leurs besoins en soins de santé n'ont pas été satisfaits au cours de l'année précédente est passé à 7,9 %, comparativement à 7,2 % en 2020 et à 6,1 % en 2019. Les besoins non satisfaits en matière de soins de santé étaient plus élevés chez les femmes (8,9 %) que chez les hommes (6,9 %). Pour tous les groupes d'âge et peu importe le sexe, les besoins non satisfaits en matière de soins de santé étaient les plus élevés chez les femmes de 35 à 44 ans (11,4 %), ensuite chez les femmes de 25 à 34 ans (10,2 %).

L'augmentation des besoins en soins de santé non comblés est en partie attribuable à la pandémie de COVID-19. Les soins de santé non essentiels ont été retardés et les ressources en santé ont été détournées pour régler les problèmes liés

à la pandémie (Agence de la santé publique du Canada, 2022). Les travailleurs de la santé ont connu des niveaux élevés d'épuisement professionnel, d'absentéisme, de roulement et d'autres problèmes de santé mentale (Statistique Canada, 2022b). Cette situation a contribué aux longs délais d'attente chez les patients ayant besoin d'une chirurgie, à la fermeture des salles d'urgence et à la difficulté d'obtenir des services de santé familiale. La pandémie a également eu des répercussions sur d'autres facteurs socioéconomiques liés à la santé, notamment l'insécurité alimentaire et les liens sociaux. Les inégalités persistantes en matière de santé découlant de la stigmatisation et de la discrimination signifient que les personnes vivant dans la pauvreté ainsi que les groupes marginalisés sont plus susceptibles d'être confrontés à de plus grands obstacles à l'accès aux services de santé.

## Exclusion sociale et cohésion

Cette année, nous avons également entendu parler d'exclusion sociale et de cohésion de la part d'intervenants et de personnes ayant vécu une expérience de pauvreté. L'exclusion sociale est un processus dynamique et multidimensionnel par lequel les gens sont incapables de participer pleinement à la vie économique, sociale, politique et culturelle. Le manque d'accès aux ressources matérielles (revenu, emploi, terres et logement) ou aux services (éducation et soins de santé) nuit à la participation. L'exclusion sociale suppose également un manque de contrôle sur les décisions importantes ainsi que des sentiments d'aliénation ou d'infériorité. Les systèmes juridiques, les terres, les marchés du travail et les attitudes, croyances ou perceptions discriminatoires ou stigmatisantes peuvent exclure les gens. Les personnes sont souvent injustement désavantagées en raison de leur :

- genre;
- âge;
- lieu;
- profession;
- race;
- ethnicité;

- religion;
- statut de citoyenneté;
- situation d'invalidité;
- l'orientation sexuelle;
- identité de genre.

L'exclusion sociale prive les personnes de dignité, de sécurité et de possibilité de jouir d'une vie meilleure.

En 2021, le gouvernement a annoncé le cadre de la qualité de vie (QV). Le cadre de la QV représente un outil d'analyse qui ne se limite pas aux indicateurs économiques traditionnels et il sert à évaluer le bien-être social et économique au Canada (Statistique Canada, 2022g). Le cadre de la QV soutient une croissance inclusive et durable afin d'améliorer de façon significative le bien-être des personnes qui vivent au Canada. Il comprend 84 indicateurs répartis dans cinq domaines : prospérité, santé, société, environnement et bonne gouvernance. Le cadre de la QV comporte également deux indicateurs généraux : satisfaction à l'égard de la vie et sentiment d'avoir un but dans la vie. L'optique d'équité et d'inclusion vise à orienter l'élaboration de politiques et de programmes, ce qui se traduira par une plus grande équité et une meilleure égalité. On évalue comment les résultats des indicateurs de la qualité de vie sont répartis entre différentes populations au Canada.

L'Enquête sociale générale (ESG) trimestrielle représente une source de données qui fournit des statistiques sur les indicateurs de la qualité de vie. D'après les constatations de l'ESG, au quatrième trimestre de 2022, environ 45,6 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus avaient un sentiment d'appartenance très fort ou plutôt fort à leur communauté locale (Statistique Canada, 2023f; Statistique Canada, 2023g). Toutefois, le sentiment d'appartenance variait selon les différents groupes démographiques. Le sentiment d'appartenance était le plus faible chez les 25 à 54 ans (40,4 %). Par ailleurs, il était le plus élevé chez les 65 ans et plus (54,1 %). Les personnes 2ELGBTQ+ avaient un sentiment d'appartenance plus faible (33,4 %) que celles qui ne s'identifiaient pas

comme 2ELGBTQ+ (46,4 %). Le sentiment d'appartenance était également plus faible chez les Autochtones (36,1 %) que chez les non-Autochtones (45,9 %). Les personnes ayant un handicap, une difficulté ou un problème de santé de longue durée avaient également un sentiment d'appartenance moins élevé (38,7 %) que celles qui n'en avaient pas (51,0 %).

L'étude Toronto Social Capital Study de 2022 présente les répercussions de la pandémie sur la cohésion sociale. On y apprend que les Torontois en 2022 disaient avoir moins de membres de leur famille proche et d'amis qu'en 2018. Ils ont également déclaré qu'ils voyaient moins souvent leurs compagnons en personne (Toronto Social Capital Study 2022, 2022). Selon le même sondage, la proportion de personnes ayant fait du bénévolat pour un organisme quelconque au cours des 12 derniers mois est passée de 37 % en 2018 à 25 % en 2022. Le défi est donc de taille pour le secteur local sans but lucratif. Cette situation survient à un moment où les besoins des résidents sont plus grands (Toronto Social Capital Study 2022, 2022).

L'exclusion sociale et la pauvreté sont interliées de façons multiples et complexes. La pauvreté n'est pas seulement une question de revenus ou de privation matérielle. Cela nuit également au développement humain et à la capacité des gens à participer pleinement à la vie en société. Par ailleurs, les membres de groupes qui font l'objet d'exclusion peuvent être victimes de discrimination économique et finir par sombrer dans la pauvreté. Cependant, les membres des groupes socialement exclus ne sont pas tous pauvres. Le pilier Égalité des chances et inclusion de la SRP assure le suivi des aspects de l'inclusion sociale au moyen des indicateurs suivants :

- le faible revenu relatif (mesure du faible revenu);
- les 40 % inférieurs de la répartition du revenu;
- implication des jeunes (pas aux études, ni en emploi, ni en formation);
- le faible niveau de littératie et de numératie.

Des données sont disponibles pour ces indicateurs dans le tableau 8 de l'annexe D.

## Implication des jeunes

### **Un indicateur de pauvreté faisant l'objet de suivi dans le cadre de la SRP**

Jusqu'en 2020, la proportion de jeunes de 15 à 24 ans qui n'étaient pas aux études, ni en emploi, ni en formation (NEET) avait suivi une tendance à la baisse graduelle, passant de 10,5 % en 2015 à 9,3 % en 2019. Toutefois, la proportion a grimpé à 11,8 % en 2020 et est demeurée élevée à 11,3 % en 2021. En 2022, la proportion de jeunes NEET a diminué à 9,6 %, se rapprochant ainsi du taux d'avant la pandémie. Ces statistiques reflètent l'impact marqué de la pandémie de COVID-19 sur l'implication des jeunes en 2020 et en 2021.



# CHAPITRE

# 3



# CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

Il s'agit de la quatrième année de notre engagement à poursuivre la discussion sur la pauvreté. Cette année, nous avons combiné nos premières séances en personne depuis la pandémie à des séances virtuelles. Nous avons adopté cette approche pour rejoindre le plus de gens possible. Il était important pour nous de rencontrer des gens en personne ayant une expérience vécue et là où elles se trouvent. Nous voulions entendre les expériences qu'ils avaient choisi d'aborder. Nous avons eu le privilège de parler à des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté, à des intervenants, à des organismes communautaires et à des experts dans leur domaine.

## Thèmes principaux

Dans nos échanges avec les gens, il semble que les sentiments d'espoir et d'optimisme relatifs au changement que nous avons constatés au début de la pandémie se soient estompés. Ces sentiments ont fait place au désespoir à mesure que le coût de la vie continue d'augmenter et que les mesures de soutien financier lié à la pandémie prennent fin. Certaines personnes ont bénéficié d'un niveau de soutien plus élevé pendant la pandémie qu'auparavant. Ces mesures ont su mieux répondre à leurs besoins qu'avant. Ensuite, ces prestations ont pris fin et le coût de la vie a commencé à progresser rapidement. Les gens se sont retrouvés dans la même situation ou dans une situation encore pire. Cela peut être très éprouvant après avoir joui d'un meilleur mode de vie. Les renseignements suivants ne dressent pas un compte rendu complet des témoignages entendus, mais ils visent à souligner les principaux enjeux. Nous avons organisé les principaux enjeux en quatre thèmes. Les thèmes généraux que nous avons entendus représentent en grande partie les mêmes témoignages qui nous ont été livrés au cours des quatre dernières années :

- un revenu insuffisant et l'incidence de l'augmentation du coût de la vie;
- la nécessité d'accorder la priorité à l'équité et à l'inclusion;
- les défis que doivent surmonter certaines populations marginalisées;
- les difficultés à avoir accès aux prestations et aux services.

La diversité et la richesse des témoignages entendus sont difficiles à représenter de manière concise, mais nous croyons qu'il est important de faire connaître les histoires, les expériences et les voix des personnes que nous avons consultées, et ce, dans leurs propres mots. Les témoignages ne reflètent pas nécessairement nos propres pensées, sentiments ou croyances. Dans certains cas, les données soutiennent les opinions que nous avons entendues. Dans d'autres cas, il pourrait manquer de données adéquates pour les appuyer. Bref, dans ce résumé, nous présentons ces opinions sans ambages.

## **Revenu insuffisant et augmentation du coût de la vie**

### **Revenu insuffisant**

**« On ne peut pas survivre avec l'aide sociale ».**

**« Vous ne sortirez jamais quelqu'un de la pauvreté s'il ne reçoit que 700 \$ par mois. Nous avons de la difficulté à vraiment soutenir les gens. Nous savons que nous ne versons qu'un maigre montant aux gens pour leur permettre de s'en sortir. »**

Nous n'avons pas cessé d'entendre parler des soutiens du revenu insuffisants. Nous avons notamment entendu parler de l'aide sociale, qui est bien en deçà du coût de la vie. L'inflation, en particulier le prix des aliments, a aggravé le problème du revenu insuffisant. Compte tenu de la hausse des coûts, nous avons appris que même les personnes qui travaillent à temps plein peinent à joindre les deux bouts. Les salaires ne parviennent pas à suivre le rythme de l'inflation. Les personnes qui étaient déjà en situation de pauvreté s'y engouffrent peu à peu. Ceux qui n'étaient pas en situation de pauvreté sont maintenant susceptibles de le devenir.

Les personnes vivant dans une pauvreté extrême doivent également relever des défis de taille. Les mesures de soutien en place du gouvernement fédéral, comme les crédits d'impôt, n'offrent pas toujours une aide suffisante aux personnes dont les besoins sont criants. Par exemple, les crédits d'impôt non remboursables visent à réduire l'impôt fédéral à payer. Mais il n'y a pas de remboursement d'impôt. Par conséquent, ils ont une

incidence minimale sur les personnes à faible revenu qui paient peu ou pas d'impôt sur le revenu en raison de leur niveau de revenu. Les crédits d'impôt remboursables réduisent le montant d'impôt que les gens doivent payer. Ils aident aussi les gens à obtenir un remboursement d'impôt du gouvernement. Les crédits d'impôt remboursables offrent plus de soutien aux personnes à faible revenu. Par exemple, l'Allocation canadienne pour les travailleurs offre un soutien aux travailleurs à faible revenu. Toutefois, les gens doivent produire une déclaration de revenus pour recevoir des crédits d'impôt.

## La hausse des coûts du logement exacerbe la crise du logement

La hausse du coût du logement est très difficile à gérer surtout avec l'augmentation globale du coût de la vie. Les taux d'intérêt élevés, les loyers et le parc de logements en petit nombre exacerbent la crise actuelle du logement à de nombreux niveaux. Il y a eu ensuite un lien direct avec l'augmentation de logements absents. Nous avons entendu dire que les coûts du logement sont si élevés que, même dans les administrations autrefois abordables, les logements sont hors de portée. Les administrations où le logement est traditionnellement plus abordable ont connu les plus fortes hausses au pays. La hausse du coût du logement a de nombreuses conséquences et suscite de sérieux défis face aux problèmes chroniques :

- d'autres campements ou des villages de tentes sont apparus dans le centre-ville.  
De plus en plus de gens squattent dans des maisons abandonnées ou condamnées;
- les gens en milieu rural et éloigné n'ont pas accès aux services où ils vivent. Ils décident souvent de vivre sans domicile dans une grande ville juste pour avoir accès aux services;
- les jeunes témoignent qu'ils sont obligés de partager un logement ou qu'ils ne sont pas en mesure de quitter un logement étudiant;
- l'embourgeoisement pousse les gens à abandonner les endroits les plus prisés, loin des logements abordables et des services essentiels (principales voies d'accès, hôpitaux, services sociaux) et loin des régions où ils ont passé la totalité ou la majeure partie de leur vie;
- souvent, les régions abordables représentent aussi des déserts alimentaires;
- une fois le loyer payé, les gens n'ont souvent plus d'argent pour payer d'autres produits de première nécessité et les factures.



La population sans logement a doublé dans certaines villes depuis la période précédant la COVID et des campements apparaissent dans les villes. Par conséquent, les organismes sont obligés d'établir des stratégies de campement pour tenter de protéger les personnes qui vivent dans leurs secteurs et autour d'eux. La société stigmatise grandement l'absence de logement, ce qui fait en sorte que les personnes qui sont sans logement se sentent défavorisées par rapport aux autres. Les sentiments de désespoir et d'exclusion contribuent à l'isolement, ce qui peut aggraver la situation d'absence de logement. Les campements peuvent faire en sorte que les gens se sentent en sécurité parce qu'ils possèdent un point d'attache et que cela représente une constante dans leur vie.

L'augmentation de l'absence de logement a également des répercussions sur d'autres systèmes. Par exemple, les systèmes de santé sont surchargés partout au pays. Lorsqu'ils vivent dans des conditions difficiles, les gens sont susceptibles d'éprouver davantage de problèmes de santé. Le réseau de la santé n'est pas bien outillé pour soigner les personnes qui n'ont pas de refuge adéquat et répondre à leurs besoins. Suite aux soins offerts, le réseau de la santé renvoie les gens vivre dans des conditions de vie difficiles. Ils n'ont aucun moyen d'adhérer aux plans de traitement, de recevoir des soins de suivi ou de poursuivre leur parcours de guérison dans un endroit sûr. Il est donc plus probable qu'ils aient d'autres problèmes de santé. Cela se traduira par des rendez-vous plus fréquents dans le système de santé et des coûts plus élevés au fil du temps.

**« On présume que tout le monde fait des choix dans la vie, mais ce n'est pas vrai. »**

De nombreuses difficultés ont été relevées en ce qui concerne le logement subventionné et communautaire. On nous a dit que les logements subventionnés sont surchargés et de mauvaise qualité. Une personne a dit avoir attendu 4 ans pour avoir accès à un logement. D'autres ont signalé des conditions insalubres, comme des infestations de punaises de lit. Un participant a fait remarquer que les personnes ne peuvent pas être prises en considération pour être inscrites sur la liste d'attente d'un logement subventionné si elles ont des comptes

de services publics non payés qu'elles ne sont pas en mesure de régler. Le fait de devoir les payer en premier lieu peut constituer un obstacle à l'accès à un logement abordable.

« Nous ne pouvons pas gérer autre chose à long terme si les gens sont dans un état de survie constant. »

## La hausse du coût des aliments représente un défi de taille

La hausse du coût des aliments est plus difficile pour ceux qui vivent dans la pauvreté. En raison de la hausse des loyers et des taux d'intérêt, il reste moins d'argent pour acheter de la nourriture et d'autres produits essentiels. La sécurité alimentaire entre les communautés peut varier considérablement. Les banques alimentaires offrent un certain soutien aux personnes qui ont de la difficulté à avoir accès à de la nourriture. Toutefois, nous avons entendu dire qu'il ne s'agit pas là de la solution. Les besoins en matière de sécurité alimentaire ne devraient pas être comblés en comptant sur des bénévoles et des dons. L'aide sociale devrait plutôt suffire à permettre aux gens de subvenir à leurs besoins de base. De plus, l'accès représente tout un défi.

Il faut en tenir compte, car les déterminants sociaux de la santé et de l'insécurité alimentaire sont liés. Les résultats en matière de santé sont pires pour les personnes en situation d'insécurité alimentaire. Elles sont plus susceptibles :

- de recevoir un diagnostic d'un piètre état de santé;
- de signaler des problèmes de santé plus graves que celles qui ne souffrent pas d'insécurité alimentaire;
- d'avoir un taux d'hospitalisation ou de consultation plus élevé;
- de mourir prématurément.

Un programme national d'alimentation dans les écoles a suscité de nombreuses discussions. Toutefois, les participants ont exprimé des préoccupations au sujet de sa capacité à régler le problème de l'insécurité alimentaire. Un programme national d'alimentation dans les écoles comporte des avantages. Mais certains participants estiment qu'il ne doit pas servir de moyen de réduire l'insécurité alimentaire.



Cette question détourne la discussion sur les vraies solutions stratégiques. Un programme consistant à offrir de la nourriture aux enfants dans les écoles ne réglera pas à lui seul le problème de l'insécurité alimentaire, mais c'est le revenu qui s'en chargera.

Les intervenants ont également souligné qu'il faut adopter une mesure fondée sur le revenu pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Par exemple, environ 50 % des Canadiens souffrant d'insécurité alimentaire sont des personnes seules en âge de travailler. Ainsi, une prestation versée aux adultes vivant seuls en âge de travailler contribuerait à réduire l'insécurité alimentaire.

Nous avons également entendu dire que l'insécurité alimentaire est racisée. Par exemple, plusieurs personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté ont parlé de leur communauté (avec une forte proportion de résidents racisés) offrant un accès limité à des sources alimentaires culturellement adaptées, à des épiceries abordables et à des banques alimentaires d'urgence. Des démarches ciblées s'imposent pour aider les groupes plus susceptibles d'être touchés par l'insécurité alimentaire. Il ne peut s'agir d'une démarche « universelle ».

## **Promouvoir la dignité, l'équité et l'inclusion**

Comme nous l'avons entendu lors de nos séances de consultation, la discrimination et le racisme continuent de créer et de perpétuer le problème de pauvreté. Sans aborder explicitement les questions d'équité au moment d'élaborer des politiques et des programmes, les interventions continueront de créer ou de renforcer l'inégalité. Certains intervenants ont fait remarquer que le gouvernement doit adopter une approche plus intentionnelle en matière d'équité et d'inclusion, sinon rien ne se réglera. Ils ont également indiqué que les idéologies discriminatoires continuent de miner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

Nous avons appris que le gouvernement doit changer d'orientation et se recentrer sur le fait de s'assurer que tout le monde obtient les prestations nécessaires au lieu de protéger le système contre les fraudes commises par des particuliers. Le revenu de base est une

idée importante parce que tout le monde a besoin d'un revenu. Mais si nos efforts se concentrent seulement sur cette question et que nous ne nous attaquons pas aux structures de l'exclusion, nous ne réglerons pas le problème de l'inégalité.

Dans les communautés marginalisées, il existe une riche histoire d'établissement de mécanismes de soutien et d'entraide. Ces groupes possèdent une grande force et une mine de connaissances sur la façon de résoudre les problèmes en milieu communautaire. Les gouvernements disposent déjà d'outils auxquels les collectivités peuvent avoir accès pour favoriser l'inclusion et l'entraide.

## Cohésion sociale

En raison de la pandémie de COVID-19 combinée à la crise économique croissante, nous avons entendu dire que les gens se désintéressent les uns des autres et se retournent même les uns contre les autres. La COVID-19 a créé un traumatisme collectif, surtout chez les personnes qui ont été marginalisées avant la pandémie. Tant que nous n'aurons pas traité et réparé le traumatisme en cours et que nous n'aurons pas développé un système plus protecteur, nous ne pouvons venir en aide aux gens. Nous continuerons d'observer des réactions aux traumatismes. Il faut offrir une aide financière aux communautés marginalisées, mais il est également possible de donner à ces communautés les moyens d'exploiter leur savoir-faire.

**« Nous pouvons le constater avec le mouvement du convoi, la haine, l'antisémitisme et le discours politique ignoble qui vise de plus en plus certains groupes de personnes déjà marginalisés ».**

## Populations touchées de façon disproportionnée par la pauvreté et l'absence de logement

Tout au long des séances, nous avons entendu parler des défis particuliers que doivent surmonter bon nombre des populations marginalisées. Bien qu'il y ait eu de nombreux points communs, chaque population doit également relever des défis qui lui sont propres. Nous avons également entendu parler d'un manque de mesures de soutien ciblées et particulières pour certains groupes marginalisés. Il s'agit des populations qui sont confrontées de façon disproportionnée à la pauvreté et à l'absence de logement.

### Intersectionnalité dans l'accès aux services

Bien que nous présentions les renseignements ci-dessous par population, nous reconnaissons que la nature des personnes est plus complexe et qu'elles ont souvent de multiples identités croisées.

Nous reconnaissons également les défis supplémentaires pour s'y retrouver dans les divers systèmes en tant que personnes ayant de multiples identités marginalisées. Il existe de nombreux services axés sur la population. Toutefois, les personnes qui ont plusieurs identités doivent choisir l'identité à utiliser lorsqu'ils ont accès aux services.

Des forces croisées concentrent la pauvreté dans certaines communautés. Par conséquent, il peut être très difficile de soutenir les personnes aux prises avec de multiples défis complexes. Malheureusement, nous ne créons pas de services pour soutenir les personnes devant relever de multiples défis. Il faut que les services puissent offrir une démarche à plusieurs volets.

### Personnes seules en âge de travailler

Nos séances de consultation ont mis l'accent sur les défis que doivent surmonter les personnes seules en âge de travailler. Le pourcentage de personnes seules en âge de travailler vivant dans la pauvreté demeure élevé et peu de mesures de soutien ciblées



leur sont offertes. Les salaires sont un facteur contributif important. Bien qu'elles travaillent à temps plein ou qu'elles occupent plusieurs emplois, bon nombre de personnes seules en âge de travailler demeurent dans la pauvreté en raison de salaires inadéquats.

Nous avons également entendu dire que la rhétorique sur les personnes seules en âge de travailler constitue un défi. On les décrit souvent comme des personnes ne méritant pas de l'aide et l'on accorde la priorité des mesures de soutien plus ciblées aux enfants ainsi qu'aux aînés. À la suite de cette rhétorique, il peut y avoir un sentiment de désenchantement et d'exclusion au sein de cette population. Il y en a qui ont perdu confiance envers les gouvernements et les institutions. Ce désenchantement peut amener les gens à se sentir isolés de la communauté et du gouvernement. Ce contexte peut susciter un environnement où la désinformation et les théories du complot peuvent se propager. Les gens ont toutefois l'impression que ce dialogue commence à changer pour tenir compte des personnes seules en âge de travailler qui ont besoin d'un soutien accru.

## Jeunes

Pour les jeunes en général, les conflits familiaux et la pauvreté intergénérationnelle ont tendance à être à l'origine de la pauvreté. En cas de négligence ou de maltraitance, les enfants sont retirés de leur famille. Toutefois, dans certains cas, les difficultés sont liées à la pauvreté et à l'insécurité du revenu, mais on les qualifie de négligence. Pour épauler les familles et les garder unies, il serait préférable de rediriger les ressources consacrées aux familles d'accueil vers ces familles-là avant de leur retirer la garde de leurs enfants. Le financement est plutôt accordé aux parents de familles d'accueil pour s'occuper de ces enfants. Les jeunes font souvent la navette entre leur milieu familial et une famille d'accueil (entre les parents de familles d'accueil et les parents biologiques), ce qui perturbe les routines, cause un manque de stabilité qui représente un bien triste départ dans la vie pour les jeunes et cette situation contribue à la pauvreté lorsqu'ils deviennent adultes.

**« La pauvreté ne veut pas dire qu'on ne peut pas être un bon parent ».**



Au Canada, les jeunes qui obtiennent des services de protection de l'enfance représentent une infime partie de la population globale. Toutefois, ils sont surreprésentés dans l'absence de domicile. Les conséquences à long terme de l'absence de logement pourraient être évitées en gérant mieux l'absence de logement chez les jeunes. Ce groupe fait partie d'un système de relève pour les personnes devant surmonter un manque de logement chronique. La moitié des personnes sans domicile vivent leur première expérience sans logis avant l'âge de 25 ans.

Les intervenants ont également souligné que le récit sur la pauvreté chez les jeunes constitue un rite de passage. Il s'agit toutefois d'une porte d'entrée vers la pauvreté intergénérationnelle. Les jeunes qui sont logés chez des connaissances se retrouvent dans des situations où ils ne peuvent pas se développer, acquérir des compétences professionnelles, ni faire d'études. Ils ne peuvent pas non plus soutenir leur santé mentale ni physique. Les jeunes sans logement entrent involontairement sur le marché du travail pour s'offrir des services essentiels (comme un logement) avant d'avoir la possibilité de terminer leurs études, leur formation ou leur apprentissage. Les traumatismes, l'insécurité et les problèmes de santé mentale y sont associés. Les jeunes se retrouvent souvent en quête de stabilité plutôt que de pouvoir chercher à s'épanouir.

## Personnes qui s'identifient comme étant noires

Le racisme envers les Noirs perpétue et aggrave les conditions du bien-être de l'enfance, du logement, de la sécurité alimentaire et de la pauvreté en général. Les communautés noires vivent souvent dans des régions où les taux de pauvreté sont élevés. Les services offerts peuvent ne pas correspondre aux besoins. Le racisme existe et il se manifeste au grand jour pour ceux qui en sont victimes. Toutefois, on demande souvent aux groupes qui en font l'expérience de prouver qu'il existe, ce qui peut être difficile à faire. Le racisme envers les Noirs dans nos systèmes crée une dissonance cognitive, de la confusion et du désespoir. Une perspective de genre et de diversité contribuerait à améliorer les politiques pour l'ensemble des communautés.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous confondons pauvreté et insécurité avec négligence, et nous retirons les enfants de leur milieu plutôt que de venir en aide aux familles. Nous avons entendu dire que les communautés noires représentent le groupe démographique le plus facile à exploiter. Des changements doivent être apportés aux systèmes pour offrir une aide financière et du soutien afin de garder les familles unies, plutôt que de retirer les enfants de leur milieu pour les prendre en charge. Le fait de garder les familles unies permettra d'obtenir de meilleurs résultats pour tous.

### **Premières Nations, Inuits et Métis**

Les pratiques coloniales ont façonné et développé des obstacles systémiques pour les peuples et les communautés autochtones. Les systèmes ne sont pas conçus pour épauler les personnes et les communautés qui ont vécu tant de traumatismes. Il est donc difficile de faire confiance aux écoles ou aux systèmes pour aider les enfants ou les familles issus de ces milieux-là. Les effets des pensionnats touchent plusieurs générations, ce qui se répercute sur le système de protection de l'enfance. Selon un récent rapport de l'Office of the Child and Youth Advocate (bureau de la protection des enfants et de la jeunesse) de l'Alberta, la présence du système de protection de l'enfance dans la vie des jeunes autochtones est disproportionnée par rapport à celle des jeunes non autochtones.

Nous avons entendu dire que l'occasion d'enseigner aux enfants autochtones leur culture, leur patrimoine et leurs langues et d'inculquer une fierté à l'égard de cette

**« Les jeunes Noirs sont représentés de façon disproportionnée dans le système; nous devons y mettre un terme et garder les familles unies. »**

**« Les effets des pensionnats se répercutent sur plusieurs générations ».**

**« Je fais valoir depuis 25 ans mes droits auprès des Services de protection de l'enfance pour que nous [les Autochtones] ayons un certain mot à dire sur nos enfants pris en charge. Peu de choses ont changé au cours de ces 25 années. »**

identité est mince. Nous avons également entendu parler de la nécessité d'un contrôle accru pour les peuples et les communautés autochtones. On continue de déployer des efforts pour avoir davantage un mot à dire et un meilleur contrôle sur les systèmes qui ont une incidence sur leur vie.

## Personnes 2ELGBTQ+

La violence et la discrimination homophobes et transphobes systémiques, la victimisation avec violence, y compris la violence et la discrimination fondées sur le genre ainsi que les obstacles à l'emploi et au logement que doivent surmonter les personnes 2ELGBTQ+ entraînent des taux élevés de pauvreté et d'absence de logement. Nous avons entendu dire que, pour les personnes 2ELGBTQ+, la sécurité est primordiale. Elles sont souvent victimes de violence et de discrimination en raison de leur identité. Bon nombre ont vécu des traumatismes dans leur enfance, leur jeunesse ou à l'âge adulte. Les personnes qui s'identifient comme 2ELGBTQ+ soulignent qu'elles ne sont pas en sécurité notamment dans des refuges qui ne sont pas sécuritaires, inclusifs et affirmatifs.

**« Les jeunes préféreraient dormir dans un passage souterrain plutôt que d'avoir accès aux services. »**

Nous avons entendu parler de la nécessité de décriminaliser la vie dans la rue. Nous avons également entendu parler de la nécessité de protéger la sécurité des personnes qui vivent sans logement. Il y a souvent un conflit direct entre les forces de l'ordre et les personnes en situation de pauvreté. Par conséquent, les personnes 2ELGBTQ+ ont de mauvaises relations avec la police, même si elles demandent une protection policière.

**« Il y a une profonde méfiance à l'égard du service et des fournisseurs de services. »**

Les programmes axés sur la population sont importants. Ils permettent aux gens de créer un lien communautaire avec des personnes qui les acceptent et qui partagent des expériences similaires. Les personnes 2ELGBTQ+ sont représentées de façon disproportionnée parmi les personnes qui vivent sans logement. La voie qui mène

vers un sans-logis commence habituellement par un conflit familial sur l'identité (visant l'orientation sexuelle ou l'identité de genre). Ensuite, elles font face à un système difficile d'accès et qui les discrimine complètement.

Seulement quelques programmes offrent des services spécialisés aux personnes 2ELGBTQ+. Ils n'offrent souvent que des solutions à court terme et d'urgence plutôt que des solutions à long terme. Les services axés sur le soutien en santé mentale font défaut. Cette situation contribue aux taux élevés de problèmes de santé mentale chroniques vécus par les personnes 2ELGBTQ+. Les listes d'attente pour obtenir un refuge sont longues. Parfois, les fournisseurs de services dirigent les gens vers un McDonald's ouvert 24 heures sur 24 ou à l'aéroport pour être au chaud et dormir.

Les obstacles sont de taille pour les personnes 2ELGBTQ+. Elles font face à des obstacles à l'emploi et au logement en raison de la discrimination et de la stigmatisation. Elles doivent également surmonter des obstacles pour avoir accès aux programmes et aux services. De nombreuses demandes nécessitent des documents ou des renseignements que les personnes 2ELGBTQ+ pourraient ne pas avoir en main. Par exemple, les parents peuvent refuser l'accès à des documents (par exemple, une pièce d'identité) à leurs enfants qu'ils ont rejetés. L'aide sociale et les prêts étudiants sont deux exemples de mesures de soutien que l'on pourrait leur refuser. Sinon, ces personnes doivent prouver leur identité et ainsi revivre la rupture familiale.

**« Les jeunes queers sont constamment traumatisés lorsqu'ils ont accès à des services. »**

## Nouveaux arrivants au Canada

Tout dépend de l'entrée des nouveaux arrivants au Canada, ils peuvent faire face à des défis de taille. Lorsqu'une personne arrive en tant que réfugiée, elle reçoit du soutien pour la première année en fonction des programmes d'Immigration, Réfugiés



et Citoyenneté Canada (IRCC). Ces programmes sont plus adéquats que l'aide sociale, mais les gens vivent quand même dans la pauvreté. Une fois la première année terminée, ils passent à l'aide sociale et les montants sont encore moins élevés. S'ils doivent surmonter d'autres difficultés (santé mentale, langue, etc.), ils peuvent sombrer davantage dans la pauvreté. De nouvelles démarches et des changements apportés aux programmes ont facilité la venue au Canada des personnes qui ont fui l'Ukraine et la Syrie. Il s'agit de nouvelles façons de faire et l'on pourrait y avoir recours pour améliorer les choses à l'avenir.

Les permis de travail offrent souvent une voie d'accès à la citoyenneté. Toutefois, lorsqu'une personne détient un permis de travail, malgré le paiement des impôts, elle et sa famille n'ont pas accès au soutien d'IRCC. Cet obstacle peut compliquer la transition vers la vie au Canada.

Peu importe le moyen employé pour arriver au Canada, nous avons entendu dire que des personnes éprouvent des difficultés à être incluses dans le système d'immigration et de statut de réfugié au niveau fédéral. Nous avons également entendu parler du manque de ressources particulières pour les nouveaux arrivants 2ELGBTQ+, en particulier pour ceux qui délaissent leur culture ou leur communauté où leur sexualité ou leur identité de genre n'est pas acceptée ou légale. Ils peuvent se sentir incapables d'accéder aux services parce qu'ils craignent que l'accès aux services démontre leur échec de leur transition au Canada. De plus, cette situation leur fait craindre d'être forcés de retourner dans un pays où leur sécurité est mise en péril. Les participants ont donné l'exemple de réfugiés 2ELGBTQ+ à qui on a demandé de prouver qu'ils sont gais, surtout lorsqu'ils ont des enfants. Il s'agit d'un obstacle de taille pour les personnes qui tentent d'avoir accès à des services de base. Les gens peuvent se sentir obligés de travailler dans l'industrie du sexe pour survivre, le commerce du marché noir, etc. Cette situation est d'autant plus compliquée par le fait que de nombreux réfugiés sont noirs, ce qui occasionne d'autres problèmes intersectionnels.

## Personnes vivant en établissement

Les séances de consultation en personne nous ont donné l'occasion de discuter avec des gens qui vivent ou ont vécu dans des établissements. Mentionnons notamment le système de justice pénale, le système de soins de santé et le système de protection de l'enfance. Nous avons appris que le départ d'un établissement peut être un point de bascule vers la pauvreté et l'absence de logement, car les mesures de soutien sont souvent insuffisantes. De plus, les personnes qui quittent un établissement doivent surmonter des défis de taille pour obtenir un emploi et un logement.

Les enfants de parents incarcérés doivent relever des défis supplémentaires.

- Ils peuvent quitter le système de protection de l'enfance lorsque les parents sont libérés de prison. Toutefois, parfois, leurs parents ne peuvent pas retourner dans la même communauté; ils doivent donc déménager ou changer d'école.
- Les parents sont libérés d'un établissement et ils doivent s'occuper d'eux-mêmes. Ils n'ont peut-être pas la capacité de s'occuper également de leurs enfants.
- Les enfants aux prises avec une rupture familiale et qui sont pris en charge affichent des taux de pauvreté et d'absence de logement beaucoup plus élevés.

## Pauvreté dans les communautés rurales et éloignées

Vivre dans une communauté rurale ou éloignée peut susciter certains défis. Les petites villes et les zones rurales peuvent avoir des taux plus élevés de pauvreté et de sans-logis à l'abri des regards. Nous avons entendu des exemples de personnes qui vivent dans des zones boisées, qui campent en permanence. Les services peuvent être difficiles d'accès. Certains participants ont mentionné qu'ils avaient déménagé dans de petites villes ou des régions rurales pour avoir accès à plus d'occasions de trouver un logement abordable. Mais en même temps, les services étaient centralisés dans les grandes zones urbaines. Ils ont été obligés de revenir à la ville pour avoir accès à des services, mais ils n'avaient pas les moyens de se loger.



Les régions rurales doivent élaborer des politiques et des programmes particuliers pour répondre aux besoins qui leur sont propres. Parfois, les milieux ruraux sont considérés comme des milieux urbains dans des politiques, ce qui peut avoir de lourdes conséquences. Les possibilités d'emploi étant plus limitées, la création d'emplois dans les régions rurales est essentielle. Il peut aussi y avoir peu d'occasions de sociabiliser avec d'autres enfants, et les programmes peuvent ne pas être offerts à proximité. Les déplacements représentent un autre défi de taille. Il peut être difficile d'avoir accès à un emploi ou à des services sans voiture. Les gens ont même besoin d'un moyen de transport pour se rendre aux cours de conduite.

## Femmes et enfants

Nous avons également entendu parler de certains des défis particuliers auxquels font face les femmes et les enfants, en particulier dans les refuges. De nombreuses femmes confrontées à la pauvreté sont aux prises avec des problèmes de violence fondée sur le sexe. Elles peuvent sombrer dans la pauvreté lorsqu'elles fuient la violence familiale. Elles n'ont peut-être pas non plus les ressources pour fuir la violence familiale.

Grandir dans la pauvreté cause des séquelles permanentes. De nombreux enfants qui vivent dans un logement précaire, dans un refuge ou sans logement ne sont pas en mesure de participer systématiquement à des mesures de soutien ou à des activités scolaires ou parascolaires. Ils souffrent d'insécurité alimentaire. De plus, la stigmatisation est associée au fait de vivre dans la pauvreté. Ceux qui vivent dans la pauvreté sont souvent perçus comme des gens qui ont dû faire de mauvais choix. Par exemple, les gens peuvent percevoir un aîné vivant dans la pauvreté comme étant irresponsable, car il n'a pas économisé. D'autres peuvent juger une femme en raison de sa situation monoparentale. Ils peuvent aussi percevoir les femmes comme étant irresponsables d'avoir des enfants sans moyens de subvenir à leurs besoins.



## Difficultés à avoir accès aux prestations et aux mesures de soutien

Comme par les années passées, nous avons continué d'entendre parler des difficultés que les gens éprouvent au moment d'avoir accès aux prestations et aux services.

C'est particulièrement le cas pour les personnes ayant de multiples identités marginalisées croisées. Nous avons appris que nous devons bonifier les prestations et réduire le fardeau administratif concernant l'accès. Voici quelques-uns des enjeux abordés par les participants :

- l'accès aux services gouvernementaux, y compris l'aide sociale, est un processus long et compliqué;
- les gens font face à des problèmes persistants avec les systèmes gouvernementaux (par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne comprend pas les problèmes auxquels font face les Canadiens et elle ne s'adapte pas à leur réalité);
- on surveille constamment le soutien reçu. Les gens doivent avoir une adresse fixe pour avoir accès à de nombreux services et mesures de soutien. Le logement étant inabordable, ils sont nombreux à ne pas avoir d'adresse fixe.

**« C'est mon cheval de bataille du siècle. Les formulaires sont inaccessibles, trop longs et ils ne sont pas rédigés en langage simple. Ce serait bien si nous avions une application. Si mon père ne m'avait pas aidé à remplir mes demandes de prestations d'invalidité provinciales et fédérales, je n'y aurais probablement jamais accès. »**

De nombreux participants estiment que l'accès à de nombreux programmes et services a été amélioré pendant la pandémie de COVID-19. L'incidence sur les communautés a été importante. Il faut offrir un meilleur accès à l'information sur les mesures de soutien accessibles et les services communautaires par quartier. Des mesures de soutien doivent être offertes là où les gens vivent. Des mesures de soutien complètes sont essentielles, surtout si elles sont regroupées dans le même espace physique. Il est très efficace de regrouper les services fédéraux et provinciaux et les organismes non gouvernementaux pour offrir des services globaux. Par exemple, à Toronto, la Yonge Street Mission accueille

un intervenant de la Société de l'aide à l'enfance pour aider les familles dans le besoin. On a également discuté de la question d'organiser des visites familiales de la Société de l'aide à l'enfance à la Yonge Street Mission. Cette activité contribuerait à améliorer l'environnement relatif aux réunions de famille.

## Les systèmes sont punitifs et il est difficile de s'y retrouver

**« Je devais mentir pour obtenir ce dont j'avais besoin et je dois continuer à mentir pour le conserver. »**

Les intervenants continuent de décrire des systèmes qui privent les gens de leur dignité et dont les règles sont complexes et souvent contradictoires. Certaines personnes ont donné des exemples qu'elles estiment qu'elles n'avaient d'autre choix que de mentir pour obtenir le soutien dont elles avaient besoin. On estime que le système est très punitif, et que les gens feront ce qui est nécessaire pour survivre.

**« Il faut manipuler le système pour obtenir des mesures de soutien adéquates. »**

Nous avons appris que l'interface de Service Canada n'est pas fonctionnelle pour bien des gens. C'est difficile de s'y retrouver et c'est un véritable obstacle. Les retards entre la présentation d'une demande et le versement d'un paiement constituent également des problèmes importants. Les personnes seules et à faible revenu sont très vulnérables face aux retards de paiement.

## Pressions exercées sur les fournisseurs de services et le personnel

Comme dans les séances de consultation précédentes, nous avons une fois de plus entendu parler des défis que doivent relever les organismes communautaires et les fournisseurs de services. Le modèle des organismes sans but lucratif devrait reposer sur un partenariat honnête et permettre d'éviter la concurrence. Les organismes communautaires ont souvent de la difficulté à obtenir du financement parce que

les communautés s'opposent les unes aux autres. La lutte est permanente pour obtenir un financement durable. Le processus constant visant à demander une aide financière représente un fardeau pour les organismes. En revanche, les contrats à long terme et le financement permanent constitueraient un changement bien accueilli. De nombreux organismes ont fait remarquer qu'ils ne peuvent pas offrir un salaire suffisant à un grand nombre d'employés en raison du financement limité.

Les dépenses qui permettent de remédier aux causes profondes de la pauvreté seront toujours plus efficaces à long terme. Les intervenants ont également indiqué que les services d'aide ou d'intervention avant qu'une crise n'éclate ainsi que les soutiens offerts après la crise sont importants. Il s'agit notamment d'investir dans les soins de santé, les services à la jeunesse, les familles et la formation professionnelle.

Les systèmes gouvernementaux manquent souvent de souplesse et de capacité pour répondre adéquatement aux besoins complexes et uniques des personnes. Les services communautaires sont souvent les mieux outillés pour s'attaquer à de nombreux problèmes liés à la pauvreté, mais ils ne sont pas financés adéquatement. Comme défi de taille pour les organismes, c'est que bon nombre d'entre eux dépendent fortement du financement privé, ce qui n'est pas viable. Ce financement est souvent limité dans le temps et axé sur un projet ou un programme dans le cadre de l'ensemble de l'offre de services d'un organisme. Il y a peu ou pas de financement de processus intégré pour pouvoir exploiter l'organisme.

Les modèles de financement actuels étouffent également l'innovation, car on n'a pas le droit à la moindre erreur. Les organismes ne peuvent pas mettre en œuvre des solutions novatrices parce que les gens hésitent à faire des essais en raison des modèles de financement. Les gouvernements et les organismes considèrent qu'il s'agit d'un problème de gestion des risques, ce qui fait hésiter les dirigeants à adopter

**« On n'en a jamais assez. Il n'y a jamais assez d'argent pour que les organismes fournissent des services communautaires. »**

des changements ou à commettre des erreurs. Nous avons entendu dire que nous devons permettre aux gouvernements et aux organismes de faire des erreurs lorsqu'ils réfléchissent à trouver des solutions novatrices.

**« Nous avons besoin d'efforts coordonnés et de partenariats pour lutter contre la pauvreté, mais un financement durable s'impose. »**

Les travailleurs de première ligne nous ont également dit qu'ils doivent relever des défis de taille. Certaines personnes ont souligné que les 5 dernières années ont été traumatisantes pour les organismes œuvrant dans le domaine du logement et chargés de s'occuper de la question de l'absence de logement. Les travailleurs essentiels de première ligne, dont bon nombre sont racisés ou des femmes, étaient perçus comme étant des « travailleurs qui se sacrifient ». On nous a dit qu'il peut être traumatisant, surtout pour les nouveaux travailleurs sociaux et les étudiants en stage, de voir la réalité en face et les besoins non comblés. Et ils sont alors pris au dépourvu.



# CHAPITRE

# 4

# ET LA SUITE : UN APPEL À L'ACTION

Le Conseil se concentre sur plusieurs défis de taille que doivent relever les familles et les personnes.

## Augmentation du taux de pauvreté

Pour la toute première fois depuis le lancement de la stratégie *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*, on a constaté une augmentation du nombre de personnes vivant dans la pauvreté en 2021. Comme nous l'avons mentionné dans notre rapport de 2022, *Transformer nos systèmes*, cette augmentation était prévue. Le taux de pauvreté était en baisse depuis 2015, mais on a observé une diminution plus marquée en 2020 en raison de l'instauration de prestations de revenu d'urgence liées à la COVID-19.

Le lancement de prestations d'urgence nous a permis de tirer plusieurs leçons qu'il est important de retenir pour le versement des prestations, l'établissement de nouvelles prestations et mesures de soutien et la refonte de l'offre de services en place. Bien que les prestations d'urgence ne visent pas à servir de mesures d'atténuation de la pauvreté, elles ont permis de relever un grand nombre de personnes au-dessus du seuil de pauvreté. Nous avons constaté que les prestations de revenu directes peuvent avoir une incidence considérable sur le taux de pauvreté. Il s'agit de la première leçon retenue.

Non seulement les prestations étaient-elles plus adéquates (bien qu'elles ne soient pas suffisantes), mais on y avait plus facilement accès. Certains paiements étaient versés automatiquement (par exemple, les gens n'avaient pas besoin de soumettre une demande). Pour d'autres prestations, les gens pouvaient présenter une demande en ligne, d'où

un meilleur accès pour de nombreuses personnes, y compris celles vivant en milieu rural et éloigné. De plus, les demandes étaient simples et les approbations ainsi que les versements étaient rapides. Il s'agit de la deuxième leçon retenue.

Parallèlement, les gouvernements ont accordé davantage de fonds aux organismes pour accroître leur capacité d'offrir des mesures de soutien et des services globaux nécessaires et enrichis. Mentionnons notamment le recours à la technologie, un plus grand nombre de places dans les refuges, un meilleur accès à de la nourriture et à du soutien en santé mentale. Il s'agit de la troisième leçon retenue.

Cela étant dit, bien que le taux de pauvreté ait grandement diminué en 2020, la baisse n'était pas équitable dans tous les groupes. Les personnes marginales étaient souvent inadmissibles aux prestations d'urgence (par exemple, celles qui ne participaient pas au marché du travail ou dont la participation était précaire). En conséquence, celles qui vivaient dans une pauvreté extrême ont été exclues. Par exemple, de nombreux salariés au salaire minimum, comme les jeunes qui entrent sur le marché du travail, n'étaient pas admissibles au seuil de 500 \$ par semaine. Il s'agit de la quatrième leçon retenue.

L'élimination des prestations d'urgence ou de la récupération des trop-payés a été au détriment de nombreuses personnes. Pourtant, certaines de ces personnes qui ont reçu la PCU en avaient fait la demande de bonne foi, croyant qu'elles y étaient admissibles. Maintenant, elles doivent rembourser l'argent reçu. Il s'agit de la même population qui n'a probablement pas d'actifs ni d'économies sur lesquels compter. Au taux d'inflation élevé s'ajoutent des taux d'intérêt élevés et un coût de la vie en hausse. De plus en plus de gens au Canada s'ajoutent dans la pauvreté. Il est préoccupant que cette hausse du taux de pauvreté se produise à un moment où les taux d'emploi atteignent des records. Tout porte à croire que les salaires sont de plus en plus insuffisants pour que les gens puissent subvenir à leurs besoins de base.

En fin de compte, les organismes communautaires et les gouvernements ont été forcés de réévaluer certains des programmes et services existants. Certaines personnes affichaient un sentiment d'optimisme que l'on pouvait faire les choses différemment et que nous

étions tous dans le coup ensemble. Ce sentiment semble avoir fait place à un sentiment de désespoir. De plus en plus de gens sont aux prises avec des taux d'inflation et d'intérêt élevés et ils retombent dans la pauvreté ou s'y engouffrent.

## Inflation et augmentation du coût de la vie

Dans le présent rapport, nous avons approfondi la question des niveaux d'inflation élevés et de l'augmentation du coût de la vie s'y rattachant. Ces difficultés exercent un stress sur les familles et les personnes. Nous commençons à le constater dans les données de 2021 en raison du nombre croissant de personnes vivant dans la pauvreté. Nous avons aussi entendu directement des gens qui subissent cette pression. Les personnes qui vivaient déjà dans la pauvreté s'engouffrent dans la pauvreté. Lorsque les données seront disponibles en 2024, nous prévoyons que le taux de pauvreté augmentera davantage en 2022. Les prestations gouvernementales et les salaires ne suivent pas le rythme rapide de l'inflation et de la recherche de profits. Par conséquent, les personnes aux limites de la pauvreté et à revenu moyen voient leurs budgets fondre. Elles se retrouvent dans des positions plus précaires.

## La crise du logement et l'augmentation du problème d'absence de logement

« Le coût du logement me maintient dans un état d'itinérance. »

En raison de l'inflation, de la hausse des taux d'intérêt et du manque de logements abordables, nous avons entendu tout au long de nos séances de consultation parler de la crise actuelle du logement au Canada. Le logement n'est pas du tout abordable et bon nombre de personnes n'ont pas les moyens de s'en offrir un. Même les communautés autrefois abordables ont connu une hausse spectaculaire des coûts du logement, et ce, malgré la Stratégie nationale sur le logement



du gouvernement fédéral mise en place en 2019 pour veiller à ce que les Canadiens aient accès à un logement abordable qui répond à leurs besoins. Le manque de logements abordables et adéquats a de nombreuses conséquences. Mentionnons notamment une augmentation du nombre de personnes qui sont hébergées de façon précaire, sont sans logement ou qui vivent dans un refuge, un campement ou un village de tentes.

Beaucoup de gens n'ont plus d'argent pour acheter d'autres produits de première nécessité et payer les factures après avoir payé leur logement. Les jeunes ne voient pas comment ils pourront se permettre d'être propriétaires d'une maison. Ils logent plus longtemps dans des appartements, qui ne sont plus disponibles pour de nouveaux locataires.

Au Canada, le système de logement est axé sur le marché et comporte de faibles niveaux de logement social. Pour cette raison, les gens sont exposés aux fluctuations du marché immobilier. Ce système peut fonctionner pour de nombreuses personnes. Mais il est peu probable qu'un marché immobilier non réglementé fournisse des logements aux personnes marginalisées. Nous devons peut-être repenser fondamentalement le système, ou la taille des logements financés par le gouvernement, pour nous assurer que les logements ne contribuent pas au problème de pauvreté.

Selon le rapport de 2022 de la vérificatrice générale du Canada sur l'itinérance chronique (Bureau du vérificateur général du Canada, 2022), la Stratégie nationale sur le logement vise à « améliorer les conditions de logement et l'abordabilité pour les Canadiennes et Canadiens dans le besoin, ce qui comprend la réduction de 50 % de l'itinérance chronique » et l'on y présente les 11 groupes les plus vulnérables. Le rapport souligne que les ministères fédéraux responsables de la Stratégie ne peuvent confirmer si les conditions de logement ont été améliorées pour ces groupes vulnérables.

Dans ce rapport, on indique également que l'imputabilité et la coordination sont largement absentes.

À mesure que le nombre de logements sera insuffisant ou qu'il n'y aura plus de logements pour bon nombre de personnes, les répercussions à long terme se feront

**« Le logement abordable  
n'existe plus. »**

sentir. L'incidence sur les enfants qui sont sans logement peut être durable. Ils peuvent être incapables de fréquenter l'école, manquer de sécurité et avoir moins de liens sociaux. Leur estime de soi peut aussi en souffrir. Les jeunes qui n'ont pas les moyens de se loger peuvent se voir exclus des études supérieures, d'une formation ou d'un exercice d'apprentissage. Cela s'explique par le fait qu'ils pourraient devoir entrer involontairement sur le marché du travail pour pouvoir s'offrir des services essentiels.

« L'absence de logement est traumatisante. »

L'absence de logement suscite beaucoup de stigmatisation. Mentionnons notamment l'exclusion des personnes sans domicile, l'association de l'absence de domicile à la criminalité et le fait de réserver un traitement plus dur aux personnes sans domicile. On a l'impression que l'effort pour régler le problème des sans-logis dans des campements et qui

vivent à la dure n'est pas parce que c'est la bonne chose à faire. C'est plutôt parce que les gens ne veulent pas voir les personnes sans logis ou ils les craignent. Beaucoup de gens qui sont sans logis ne font pas confiance aux institutions. Paradoxalement pour certaines personnes, dormir à la dure est le choix le plus sûr. Les gens ne veulent pas rester dans un refuge pour de nombreuses raisons. Par exemple :

- certains refuges ont une vocation religieuse;
- certains refuges sont inadéquats pour les femmes et les enfants qui fuient la violence;
- il y a des menaces de violence;
- on craint le racisme, la transphobie et la discrimination.

## Insécurité alimentaire

L'augmentation du coût des aliments dans un contexte de hausse globale des coûts aggrave le problème des personnes vivant dans la pauvreté. Une grande partie des revenus étant consacrée au logement, à l'inflation et à la profitabilité, il devient de plus en plus difficile pour les gens de s'offrir de la nourriture. Tout au long de la pandémie,

d'importantes ressources ont été affectées aux services alimentaires d'urgence (par exemple, les banques alimentaires). Bon nombre de ces mesures de soutien ont depuis été abandonnées.

« L'insécurité alimentaire est une fenêtre vers la privation matérielle. »

## Désenchantement

Il semble y avoir un sentiment croissant de désenchantement et d'exclusion, surtout chez les personnes seules en âge de travailler vivant dans la pauvreté. Ce désenchantement peut amener les gens à sentir que les ponts sont coupés avec la communauté et le gouvernement. Il peut aussi créer un environnement propice à la propagation de la désinformation. Dans le passé, la pauvreté était gérée par la cohésion sociale et le capital social. Les gens ont l'impression que le tout est fragilisé.

Avec les choix effectués en fonction de la pandémie de COVID-19 combinés à la crise économique grandissante, on a l'impression que les gens se désintéressent au mieux les uns des autres et, au pire, qu'ils se retournent les uns contre les autres. Certaines personnes ont fait des choix délibérés pour éloigner les gens. Certaines personnes ont évoqué les efforts pour lutter contre la pandémie comme une occasion de diviser les gens à des fins de soutien politique. On peut le constater avec la haine, la discrimination et le discours politique ignoble qui s'adresse de plus en plus à certains groupes de personnes qui sont déjà marginalisés.

« Il existe un problème de pauvreté de lien ».

## Iniquité, racisme et discrimination

La discrimination, le racisme et l'inégalité continuent de placer certaines personnes plus à risque de vivre dans la pauvreté. Des taux de pauvreté plus élevés pour ceux qui sont devenus marginalisés en sont la preuve. Les gouvernements doivent adopter une approche intentionnelle en matière d'équité et d'inclusion pour ceux qui sont marginalisés, sinon rien ne se réglera. L'équité doit passer avant l'égalité. Voici quelques exemples des effets des obstacles systémiques et des pratiques coloniales :

- les effets des pensionnats touchent plusieurs générations, ce qui se répercute sur le système de protection de l'enfance;
- les personnes 2ELGBTQ+ sont confrontées à un manque d'inclusion sociale et à des taux élevés de pauvreté. Lorsqu'il existe des études pour le démontrer, on n'a pas toujours réussi à élaborer et à mettre en œuvre des politiques;
- dans les régions où les taux de pauvreté sont élevés, on retrouve souvent des communautés noires. Le racisme envers les Noirs et l'inégalité des revenus dans nos systèmes créent de la dissonance cognitive, de la confusion et du désespoir. Le racisme envers les Noirs perpétue et aggrave les conditions du bien-être de l'enfance, du logement, de la sécurité alimentaire et de la pauvreté en général.

## Leçons tirées des prestations temporaires liées à la COVID-19

Dans les premiers jours de la pandémie, ce fut une période de grande incertitude, de bouleversements et de changements. Du jour au lendemain, les systèmes et les processus devaient être adaptés à une réalité inconnue. Les gouvernements se sont tournés vers le recours à des mesures de soutien urgentes lors de la fermeture des écoles et des milieux de travail et l'on a demandé aux gens de s'isoler à la maison. Ce que l'on pensait inimaginable à l'époque, on a dû faire ce qu'il fallait parce que les systèmes existants n'étaient pas conçus pour fonctionner dans le contexte de la pandémie.

Les enseignements tirés de cette ouverture devraient éclairer les systèmes de recadrage afin de réduire au minimum à l'avenir les répercussions des secousses sociales, environnementales et économiques.

Précédemment dans ce chapitre, nous avons relevé plusieurs leçons tirées des mesures d'intervention du gouvernement du Canada face à la pandémie de COVID-19. Pendant toute cette période, on véhiculait comme message général de « reconstruire en mieux » à la suite de la pandémie. Toutefois, nous pensons que l'accent devrait être mis sur le fait de « reconstruire de façon plus équitable ». Par exemple, les messages de santé publique comme « rester à la maison » n'ont pas trouvé écho chez les personnes vivant dans l'insécurité et la pauvreté.

Dans son rapport de 2021, l'administratrice en chef de la santé publique a déclaré ce qui suit : « Un système de santé publique renforcé doit également travailler avec d'autres secteurs pour tenir compte des circonstances sociales, économiques et écologiques plus générales qui influent sur la capacité des gens à atteindre tout leur plein en matière de santé. Comme nous le constatons avec la COVID-19, les collectivités qui subissent des désavantages injustes concernant, le logement, l'éducation, le revenu, l'emploi, la sécurité alimentaire et d'autres conditions de vie quotidienne ont également des résultats de santé plus défavorables. » (Agence de la santé publique du Canada, 2022)

Ces enseignements, combinés à l'interaction brutale de la pauvreté, des besoins en logement et de l'insécurité alimentaire et à la persistance des obstacles systémiques, de la discrimination et du racisme, obligent un nouvel appel à l'action. Dans le cadre de cet appel, nous tenons à rappeler au gouvernement du Canada qu'il faut délibérément axer l'attention sur les personnes ayant vécu une expérience de pauvreté au moment de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer ses politiques, programmes et services, afin d'atteindre l'équité. L'élaboration conjointe est primordiale.

## Appel à l'action

Au cours des 3 dernières années, les membres de ce Conseil ont formulé une série de recommandations pour réduire la pauvreté. Ces recommandations font suite à un examen des données existantes et à un exercice de collaboration avec des personnes ayant une expérience de la pauvreté, des intervenants, des organismes communautaires et de défense des droits, des universitaires et des experts dans le domaine. Elles reposent également sur l'expertise et l'expérience des membres du Conseil. C'est pourquoi nous avons choisi d'utiliser ce rapport pour réaffirmer que le gouvernement du Canada doit adopter des mesures urgentes dans les cinq domaines qui ont déjà fait l'objet de recommandations antérieures. Ensemble, nous croyons sans réserve que ces mesures permettraient d'établir un filet de sécurité plus fort, plus simple, plus équitable et plus proactif. Elles contribueront à réduire la pauvreté, à épauler les personnes qui en ont le plus besoin et à créer une société plus équitable et inclusive.

### **Mesures urgentes pour réduire la pauvreté chez les Autochtones**

Pour le Conseil, il est flagrant et choquant de constater que les pratiques coloniales, les politiques et programmes racistes et la discrimination ont créé et perpétué le problème de la pauvreté dans les communautés autochtones. Le gouvernement du Canada a récemment investi dans des efforts de réconciliation. Toutefois, il faut continuer de travailler pour gagner la confiance des Premières Nations, des Inuits et des Métis afin de réaliser des progrès indispensables visant à réduire la pauvreté. Les travaux de recherche sont approfondis et les recommandations abondent. Il est impératif de donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation ainsi qu'aux appels à la justice lancés dans le rapport *Réclamer notre pouvoir et notre place : Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*. À cette fin, le gouvernement du Canada doit continuer à déployer les efforts qui s'imposent :

- collaborer avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour améliorer la collecte de données et permettre ainsi l'évaluation des investissements dans la réduction de la pauvreté et les mesures de soutien pour les Autochtones. À noter que cela pourrait produire une base de référence pour évaluer les nouvelles mesures, notamment le projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*;
- épauler les dirigeants autochtones à réduire la pauvreté dans leurs communautés et pour leur fournir toutes les ressources dont ils ont besoin pour venir en aide à leur peuple comme ils l'entendent. Il s'agit notamment d'élaborer de façon conjointe ce qui suit :
  - des indicateurs de pauvreté chez les Autochtones selon les promesses prévues dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté;
  - un éventail de stratégies de réduction de la pauvreté chez les Autochtones, y compris des stratégies sur le logement fondées sur les particularités des communautés d'après les promesses prévues dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et les engagements pris dans les accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

## Dignité, équité et inclusion

### Les groupes marginalisés (en ordre alphabétique) :

- les communautés noires et racisées;
- les enfants et les jeunes pris en charge;
- les femmes;
- les personnes aux deux (2) esprits, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement (2ELGBTQ+);
- les personnes ayant des démêlés avec le système de justice pénale;
- les personnes ayant émigré au Canada;
- les personnes ayant le statut de réfugié ou qui sont sans papiers ni statut;

- les personnes en situation de handicap;
- les personnes qui sont sans logement;
- les personnes qui vivent dans un établissement (comme un foyer de soins de longue durée);
- les personnes vivant dans des régions rurales ou éloignées;
- les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Nous savons que des groupes ont été marginalisés en raison du racisme et de la discrimination.

Le gouvernement du Canada doit continuer d'appuyer les efforts favorisant l'équité, notamment :

- la Prestation canadienne d'invalidité;
- le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires;
- des initiatives prévues dans le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones.

Dans l'exercice d'élaboration des politiques et des programmes, il faut également continuer de contester toutes les idéologies discriminatoires qui nuisent à l'équité. Sans traitement explicite de la question d'équité dans cet exercice-là, les interventions engendreront ou renforceront l'iniquité existante. L'équité doit passer avant l'égalité.

Les groupes marginalisés sont confrontés à une plus grande pauvreté et ils doivent surmonter plus d'obstacles à leur pleine inclusion dans la société. Nous n'avons pas constaté de réponse adéquate à ce problème. Malgré les récentes améliorations apportées aux données désagrégées, il faut obtenir plus de données et d'information sur des groupes particuliers pour orienter l'élaboration de stratégies ciblées. Nous avons également besoin d'une rigoureuse analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) pour éliminer les obstacles systémiques à la conception des programmes et des politiques. L'examen des avantages et des défis liés au couplage des ensembles de données entre les



administrations et les sujets peut donner d'autres perspectives. Ces changements combinés contribueront à élaborer des initiatives ciblées et à mieux mesurer les progrès vers une plus grande équité dans la réduction de la pauvreté. Pour que les efforts de réduction de la pauvreté du Canada soient aussi efficaces pour les personnes les plus à risque et pour répondre aux besoins propres aux personnes marginalisées, le gouvernement du Canada doit :

- s'engager à élaborer et à doter en ressources un plan visant à réduire les iniquités actuelles dans la pauvreté visant à établir des objectifs explicites de réduction de la pauvreté d'au moins 50 % d'ici 2030 pour toutes les populations marginalisées;
- prioriser et améliorer la collecte, l'analyse et l'application de données désagrégées et l'accès à ces données pour tous les groupes marginalisés, afin de soutenir la prise de décisions fondées sur des données probantes et de rendre compte des disparités :
  - dans l'ensemble des sondages de Statistique Canada et des enquêtes auprès de la population canadienne, on devrait poser des questions inclusives et offrir des choix de réponse inclusive sur les origines autochtones, le statut d'immigrant et de réfugié, l'origine ethnique, l'invalidité, le placement en établissement, l'orientation sexuelle et l'identité de genre.
- intégrer une perspective d'équité à l'ACS+ au moment d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des programmes.

## **Adéquation des revenus**

Nous avons constamment entendu au cours des 4 dernières années que les prestations gouvernementales existantes et le salaire minimum sont insuffisants pour que les gens puissent subvenir à leurs besoins. Les taux d'inflation élevés et l'augmentation du coût de la vie ont aggravé la situation. Pour éviter que les gens tombent dans la pauvreté ou s'y enfoncent, le gouvernement du Canada devrait prendre les mesures suivantes :

- collaborer avec les provinces et les territoires pour établir, d'ici 2030, un revenu de base supérieur au seuil officiel de la pauvreté au Canada, au moyen du revenu d'emploi, de mesures de soutien du revenu comme l'aide sociale, de mesures nouvelles ou améliorées ciblées ou encore une combinaison des trois :
  - il faudrait notamment accélérer les travaux en cours sur les mesures de soutien et les prestations ciblées pour les populations dont les taux de pauvreté sont disproportionnellement élevés et effectuer une analyse des lacunes, orientée par une perspective d'équité et une ACS+, afin de déterminer ce qui manque.
- montrer l'exemple en instaurant un salaire de subsistance dans tous les lieux de travail sous réglementation fédérale d'ici 2030. Instaurer des mesures de protection des travailleurs au moyen du *Code canadien du travail* afin de réduire les désavantages sociaux et économiques du travail précaire, en élargissant l'accès aux avantages liés à l'emploi pour les travailleurs autonomes, les travailleurs de l'économie du travail à la demande et les travailleurs à temps partiel;
- prendre l'initiative d'offrir et d'encourager de meilleures possibilités d'emploi pour les groupes marginalisés, y compris les Autochtones, les personnes racisées, les immigrants, les réfugiés, les jeunes, les personnes qui quittent un établissement et les personnes en situation de handicap.

## **Accès amélioré aux prestations et aux services**

La pauvreté est intersectionnelle. Ainsi, les personnes dépendent bien souvent de multiples prestations, de mesures de soutien et de services, offerts par différents ordres de gouvernement et par le secteur des organismes à but non lucratif. Il n'existe pas de point d'accès unique et simplifié. Chaque prestation, mesure de soutien et service possède son propre processus de demande et ses propres critères d'admissibilité, même lorsqu'ils sont destinés au même groupe. Nous continuons d'entendre que les gens ne sont souvent pas au courant des prestations, des mesures de soutien et des services offerts. Même s'ils les connaissent, les formulaires et les processus de demande sont déroutants et compliqués. Enfin, on peut recevoir des mesures de soutien fondées

sur le revenu si l'on produit une déclaration de revenus et de nombreuses personnes vivant dans une pauvreté (extrême) n'en produisent pas. Bref, nous avons entendu dire que notre filet de sécurité sociale actuel est complexe, difficile d'accès, inefficace, désuet et inadéquat. Tenter de se retrouver dans ce labyrinthe fragmenté et compliqué peut être traumatisant pour les personnes déjà marginalisées par la société. Certaines personnes peuvent baisser les bras et ne pas recevoir de prestations dont elles ont grandement besoin et auxquelles elles ont droit. Étant donné que les prestations et les mesures de soutiens gouvernementales constituent des outils essentiels à la réduction de la pauvreté, nous exhortons le gouvernement du Canada à prendre les mesures suivantes :

- prioriser et accélérer les engagements pris pour assurer la production automatique de déclarations de revenus pour les personnes à faible revenu. Ainsi, les personnes admissibles recevront les prestations auxquelles elles ont droit (par exemple, le crédit pour la TPS/TVH, l'Allocation canadienne pour enfants, l'Allocation canadienne pour les travailleurs et la nouvelle Prestation canadienne pour soins dentaires). Il s'agit d'une première étape nécessaire dans l'exercice de conception et de mise en œuvre du processus d'inscription automatique à d'autres prestations et programmes fondés sur le revenu :
- ces mesures sont conformes au rapport de la vérificatrice générale du Canada de 2022 portant sur l'accès aux prestations pour les populations difficiles à joindre (Bureau du vérificateur général du Canada, 2022). Le rapport indique que les estimations sur l'obtention des prestations sont surestimées, car les estimations ne tiennent pas toujours compte des personnes qui n'ont pas produit de déclaration de revenus.
- veiller à ce que les services soient simplifiés afin qu'ils soient peu restrictifs et qu'ils soient faciles d'accès (également en conformité avec le rapport de la vérificatrice générale).

## Prévention et protection

Les efforts de réduction de la pauvreté visent bien souvent à sortir les gens de la pauvreté. Nous insistons toutefois sur la nécessité d'empêcher plutôt les gens de sombrer dans la pauvreté en premier lieu. Les investissements en amont nécessitent de soutenir les personnes pendant les périodes de transition difficiles, notamment lorsqu'elles cessent d'être prises en charge ou quittent un établissement. Par exemple, le fait d'offrir du soutien aux familles pour que celles-ci conservent la garde de leurs enfants, plutôt que de les retirer pour ensuite payer les services d'une famille d'accueil, contribue à améliorer les résultats. Il s'agit tout simplement de la bonne chose à faire. Trop souvent, nous avons entendu dire que la pauvreté est considérée à tort comme de la négligence. Il faut aussi offrir des mesures de soutien publiques suffisantes et durables aux fournisseurs de services et aux organismes sans but lucratif qui contribuent de façon cruciale aux efforts communautaires pour prévenir la pauvreté. Il s'agit également de s'occuper de la question des déterminants sociaux de la santé. Les expériences de discrimination, de racisme et de traumatismes historiques représentent des déterminants sociaux de la santé importants pour certains groupes, notamment :

- les Autochtones;
- la communauté 2ELGBTQ+;
- les personnes qui s'identifient comme noires.

Depuis la publication de notre premier rapport, le gouvernement du Canada a consacré d'importants investissements pour aider les personnes vivant dans la pauvreté (voir la liste détaillée à l'annexe B). Toutefois, nous tenons à préciser qu'il faut redoubler d'efforts pour préserver les gens de la pauvreté. À cette fin, le gouvernement du Canada doit prendre les mesures suivantes :

- tirer parti des investissements qui viennent d'être consacrés aux organismes sans but lucratif et communautaires qui soutiennent les personnes à faible revenu vivant au Canada, en mettant l'accent sur un financement de base soutenu. Les organismes doivent être en mesure d'accomplir ce qu'ils font le mieux pour les populations qui

leur font confiance. Mentionnons notamment le financement des navigateurs de systèmes pour les personnes et les familles qui tentent d'avoir accès aux prestations et aux mesures du soutien du gouvernement jusqu'à ce que les obstacles à l'accès soient éliminés;

- élaborer (ou reconstruire) des systèmes et des structures robustes axés sur les interventions précoces et la prévention :
  - il faut donc assurer la mise en œuvre sans tarder des mesures de soutien annoncées, y compris l'élargissement du Régime canadien de soins dentaires et l'augmentation du financement pour établir la Prestation canadienne d'invalidité.
- établir un poste de commissaire national à l'enfance et à l'adolescence indépendant, dont le rôle consisterait à se concentrer sur les enfants et les jeunes marginalisés, de compléter et de renforcer les efforts du Conseil pour faire entendre leur voix et veiller à ce que leurs besoins soient satisfaits.

Cet appel à l'action souligne qu'il faut poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, d'une manière qui assure la dignité et l'équité pour tous. Le gouvernement du Canada doit continuer d'investir stratégiquement dans d'importants programmes sociaux et prestations qui permettent aux gens de subvenir à leurs besoins essentiels et d'échapper à la pauvreté. Il s'agit notamment d'investir de façon continue dans :

- le logement;
- le transport;
- la santé;
- la santé mentale;
- la sécurité alimentaire;
- le niveau de scolarité;
- l'acquisition de compétences;
- le soutien familial;
- la préparation aux situations d'urgence.

Ces investissements devraient également permettre de favoriser la cohésion sociale et de réduire le racisme et la discrimination. Parallèlement, le gouvernement devrait accorder la priorité à (re)construire des systèmes résilients et adaptables pour épauler les gens pendant leur période de transition et de secousses systémiques de façon plus générale. Apprenons du bien, du mal et de la laideur de la pandémie, démontrons aux personnes vivant dans la pauvreté que nous leur prêtons une oreille attentive et que nous plaçons les gens au cœur de la conception des programmes et des politiques.

## Références

- Devin, N., Gustajtis, B. et McDermott, S. (3 novembre 2022). Document technique concernant la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. *Série de documents de recherche*. Statistique Canada, Gouvernement du Canada. Extrait du <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2022004-fra.htm>
- Dionne-Simard, D. et Miller, J. (11 septembre 2019). Un maximum d'informations sur les travailleurs au salaire minimum : 20 ans de données. *Statistiques sur le travail : Documents de recherche*. Statistique Canada, Gouvernement du Canada. Extrait du <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-004-m/75-004-m2019003-fra.htm>
- Emploi et Développement social Canada. (mai 2023). Insécurité alimentaire sévère et seuil de pauvreté : Faits saillants de l'Enquête canadienne sur le revenu.
- Banques alimentaires Canada. (2022). Bilan-Faim 2022. Mississauga, Banques alimentaires Canada. Extrait du [https://hungercount.foodbankscanada.ca/assets/docs/FoodBanks\\_HungerCount\\_FR\\_2022.pdf](https://hungercount.foodbankscanada.ca/assets/docs/FoodBanks_HungerCount_FR_2022.pdf)
- Heisz, A. et Gustajtis, B. (17 janvier 2023). Seuils de la Mesure du panier de consommation et tendances provisoires en matière de pauvreté pour 2021 et 2022. *Série de documents de recherche*. Statistique Canada, Gouvernement du Canada. Extrait du <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2022008-fra.htm>
- Infrastructure Canada. (28 avril 2023). Tout le monde compte 2020-2022 : Rapport préliminaire sur les faits saillants. Gouvernement du Canada. Extrait du <https://www.infrastructure.gc.ca/homelessness-sans-abri/reports-rapports/pit-counts-dp-2020-2022-highlights-fra.html>
- Laidley, J. et Tabbara, M. (novembre 2022). Welfare in Canada, 2021. Maytree Foundation. Extrait du <https://maytree.com/welfare-in-canada/>

Conseil national du logement. (avril 2023). Renouveler la Stratégie nationale sur le logement du Canada. Extrait de [https://cms.nhc-cn1.ca/media/PDFs/NHS\\_FR\\_Report.pdf](https://cms.nhc-cn1.ca/media/PDFs/NHS_FR_Report.pdf)

Bureau du vérificateur général du Canada. (15 novembre 2022). Rapport 5: L'itinérance chronique. *Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada*. Extrait du [https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl\\_oag\\_202211\\_05\\_f.pdf](https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl_oag_202211_05_f.pdf)

Agence de la santé publique du Canada. (1<sup>er</sup> avril 2022). Sommaire du rapport : Une vision pour transformer le système de santé publique du Canada. *Rapport de l'administratrice en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada 2021*. Gouvernement du Canada. Extrait de <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/organisation/publications/rapports-etat-sante-publique-canada-administrateur-chef-sante-publique/etat-sante-publique-canada-2021/sommaire.html>

Statistique Canada. (19 janvier 2022a). Indice des prix à la consommation : revue annuelle, 2021. *Le Quotidien*. Gouvernement du Canada. Extrait de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220119/dq220119b-fra.htm>

Statistique Canada. (3 juin 2022b). Les expériences vécues par les travailleurs de la santé pendant la pandémie de COVID-19, septembre à novembre 2021. *Le Quotidien*. Gouvernement du Canada. Extrait du <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220603/dq220603a-fra.htm>

Statistique Canada. (9 juin 2022c). La hausse des prix a une incidence sur la capacité de la plupart des Canadiens à assumer leurs dépenses quotidiennes. *Le Quotidien*. Gouvernement du Canada. Extrait du <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220609/dq220609a-fra.htm>

Statistique Canada. (21 juillet 2022d). Les défis liés au logement persistent chez les populations vulnérables en 2021. *Le Quotidien*. Gouvernement du Canada. Extrait du <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220721/dq220721b-fra.htm>



Statistique Canada. (18 août 2022e). Revenu, voici l'inflation. *StatsCAN Plus*.

Gouvernement du Canada. Extrait de <https://www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/1615-revenu-voici-linflation>

Statistique Canada. (21 septembre 2022f). Acheter ou louer : le marché du logement continue d'être transformé par plusieurs facteurs alors que les Canadiens sont à la recherche d'un chez-soi abordable. *Le Quotidien*. Gouvernement du Canada. Extrait du <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220921/dq220921b-fra.htm>

Statistique Canada. (10 novembre 2022g). À propos du Cadre de qualité de vie pour le Canada. *Carrefour de la qualité de vie*. Gouvernement du Canada. Extrait du <https://www160.statcan.gc.ca/about-apropos-fra.htm>

Statistique Canada. (6 janvier 2023a). Enquête sur la population active. *Le Quotidien*. Gouvernement du Canada. Extrait du <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230106/dq230106a-fra.htm>

Statistique Canada. (17 janvier 2023b). Indice des prix à la consommation : revue annuelle, 2022. *Le Quotidien*. Gouvernement du Canada. Extrait du <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230117/dq230117b-fra.htm>

Statistique Canada. (13 février 2023c). Au Canada, une personne sur quatre n'a pas les moyens d'assumer une dépense inattendue de 500 \$. *Le Quotidien*. Gouvernement du Canada. Extrait du <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230213/dq230213b-fra.htm>

Statistique Canada. (17 mars 2023d). Tableau 34-10-0133-01. Société canadienne d'hypothèques et de logement, loyers moyens pour les régions de 10 000 habitants et plus. Gouvernement du Canada. Extrait de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=E>

- Statistique Canada. (29 mars 2023e). Profil du recensement, Recensement de la population de 2021. Gouvernement du Canada. Extrait du <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>
- Statistique Canada. (30 mars 2023f). Indicateurs de la qualité de vie de l'Enquête sociale canadienne, quatrième trimestre de 2022. *Le Quotidien*. Gouvernement du Canada. Extrait du <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230330/dq230330d-fra.htm>
- Statistique Canada. (30 mars 2023g). Le sentiment d'appartenance à une collectivité locale selon le genre et certaines autres caractéristiques sociodémographiques. Gouvernement du Canada. Extrait du [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=4510005301&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=4510005301&request_locale=fr)
- Statistique Canada. (2 mai 2023h). Enquête canadienne sur le revenu, 2021. *Le Quotidien*. Gouvernement du Canada. Extrait du <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230502/dq230502a-fra.htm>
- Tarasuk, V. et Li, T. (10 novembre 2022). The case for establishing food insecurity reduction as a policy objective for poverty reduction. Toronto, Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF).
- Toronto Social Capital Study 2022. (2022). Toronto Foundation. Environics Institute for Survey Research. Extrait du [https://www.environicsinstitute.org/docs/default-source/default-document-library/tf---scs2022---final---digital-final-ua.pdf?sfvrsn=d96d1e9d\\_0](https://www.environicsinstitute.org/docs/default-source/default-document-library/tf---scs2022---final---digital-final-ua.pdf?sfvrsn=d96d1e9d_0)



# ANNEXES



# ANNEXE A

## Recommandations des rapports précédents du Conseil consultatif national sur la pauvreté

### Recommandations de *Transformer nos systèmes : le rapport de 2022 du Conseil consultatif national sur la pauvreté*

#### **Réduire la pauvreté chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis**

- Le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre d'urgence les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les appels à la justice de *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.
- Le gouvernement du Canada devrait de nouveau s'engager à élaborer conjointement des mesures de réduction de la pauvreté, qu'elles soient nouvelles ou déjà en place.
- Le gouvernement du Canada devrait continuer à collaborer avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour améliorer la collecte de données et permettre ainsi l'évaluation des investissements dans la réduction de la pauvreté et les mesures de soutien pour les Autochtones. À noter que cela pourrait produire une base de référence pour évaluer les nouvelles mesures, notamment le projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.

## **Établir un revenu de base supérieur au seuil officiel de la pauvreté au Canada**

- Le gouvernement du Canada devrait montrer l'exemple en s'employant à établir un salaire de subsistance dans tous les lieux de travail sous réglementation fédérale d'ici 2030.
- Le gouvernement du Canada devrait ajouter des protections pour les travailleurs dans le *Code canadien du travail* afin de lutter contre le travail précaire.
- Le gouvernement du Canada devrait accélérer et accroître le travail relatif aux prestations et aux mesures de soutien ciblées pour les populations souffrant d'un taux démesuré de pauvreté. Par exemple, il devrait accélérer le travail relatif à la prestation canadienne pour les personnes handicapées et veiller à offrir un soutien au revenu et à l'emploi qui empêche les personnes en situation de handicap de tomber sous le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Il devrait aussi envisager d'offrir des mesures de soutien ciblées à d'autres populations qui ont un accès limité aux services et qui sont à risque élevé (jeunes pris en charge, par exemple).
- Le gouvernement du Canada devrait renforcer les prestations et les mesures de soutien prévues et existantes qui touchent le logement, la sécurité alimentaire, la santé physique et mentale, la formation à l'emploi et la formation axée sur des compétences, et d'autres indicateurs de la pauvreté que le revenu. Le soutien de revenu et les autres formes de soutien sont essentiels pour assurer une réduction de la pauvreté durable et une meilleure qualité de vie.

## **Réduire la pauvreté d'au moins 50 % d'ici 2030 chez les populations les plus marginalisées**

- Le gouvernement du Canada devrait s'engager à réduire la pauvreté d'au moins 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, chez les populations marginalisées.
- Le gouvernement du Canada devrait s'engager à rédiger un plan pour réduire les inégalités dans la pauvreté et à prévoir les ressources nécessaires pour ce faire.

- Le gouvernement du Canada devrait accélérer la collecte, l'analyse, l'utilisation et la mise à disposition des données désagrégées sur les populations marginalisées afin de permettre la prise de décisions fondée sur des données et la production de rapports sur les disparités. Par exemple, Statistique Canada devrait accélérer les démarches pour ajouter des questions et réponses inclusives sur le genre et le sexe aux principales sources de données sur les conditions socioéconomiques, comme l'Enquête sur la population active et l'Enquête canadienne sur le revenu.

## **Intervenir rapidement et faire de la prévention en ce qui concerne la pauvreté des enfants et des jeunes**

- Le gouvernement du Canada devrait cibler les enfants et les jeunes les plus à risque de subir les répercussions intergénérationnelles de la pauvreté et s'attaquer à ces répercussions au moyen de prestations et de programmes axés sur l'intervention précoce et la prévention.
- Le gouvernement du Canada devrait établir un poste de commissaire national à l'enfance et à l'adolescence indépendant. Ce dernier se concentrerait sur les enfants et les jeunes marginalisés. Son rôle pourrait englober ce qui suit :
  - cibler les enfants et les jeunes les plus à risque de tomber dans la pauvreté et indiquer les raisons de leur vulnérabilité;
  - faire entendre les voix des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté lors de la conception et de l'élaboration de mesures de soutien et de services pour les enfants et les jeunes;
  - veiller à ce que les droits des enfants et des jeunes soient pris en compte et protégés dans les politiques, les lois, les pratiques et les services fédéraux;
  - examiner certaines des structures qui placent les enfants et les jeunes dans des situations particulièrement risquées pour empêcher qu'ils passent entre les mailles du filet.

## **Mieux faire connaître les prestations et les mesures de soutien gouvernementales, et en accroître l'accès et la disponibilité**

- Le gouvernement du Canada devrait mieux faire connaître les prestations et les mesures de soutien gouvernementales, et en accroître l'accès et la disponibilité, comme outils essentiels à la réduction de la pauvreté. Il devrait aussi accroître les investissements en financement de base continu pour les organismes à but non lucratif et les organismes communautaires qui aident les Canadiens à faible revenu, y compris ceux qui servent (ou pourraient servir) de navigateurs des systèmes pour les personnes et les familles tentant d'obtenir des mesures de soutien et des prestations gouvernementales.
- Le gouvernement du Canada devrait augmenter le taux de production des déclarations de revenus chez les Canadiens à faible revenu en leur offrant des déclarations automatiques, puis mettre en œuvre l'inscription automatique à des prestations et programmes, particulièrement à ceux qui sont fondés sur le revenu.
- Le gouvernement du Canada devrait mettre les personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté au centre de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ses politiques, programmes et services. Les populations marginalisées doivent être incluses dans l'élaboration, la conception et l'examen des mesures de soutien qui ciblent leurs difficultés et leurs besoins particuliers.

## Recommandations de *Comprendre les systèmes : le rapport du Conseil consultatif national sur la pauvreté de 2021*

### **Favoriser la prospérité autochtone grâce à la vérité, à la réconciliation et aux relations renouvelées**

- Tous les signataires de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens devraient immédiatement mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
- Le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport intitulé *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.

### **Favoriser l'équité grâce à des programmes, des mesures de soutien et des prestations**

- Tous les sondages de Statistique Canada et les enquêtes auprès de la population canadienne devraient poser des questions inclusives et offrir des choix de réponse inclusive sur les femmes et l'équité des genres, les origines autochtones, le statut d'immigrant et de réfugié, l'origine ethnique, l'invalidité, le placement en établissement, l'orientation sexuelle et l'identité de genre afin de permettre la désagrégation systématique des données permettant de faciliter la prise des décisions et la déclaration des inégalités en matière de pauvreté.
- Tout en poursuivant ses objectifs globaux de réduction de la pauvreté, le gouvernement du Canada devrait aider les personnes les plus défavorisées d'abord. Ainsi, il devrait s'engager à réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030 chez les populations marginalisées, y compris les populations noires, les personnes 2ELGBTQI+, les Autochtones et les personnes en situation de handicap. Aussi, il devrait centrer ses stratégies, ses initiatives et ses mesures de soutien actuelles et éventuelles sur ces groupes en les nommant expressément.



## **Des services mieux conçus, une prestation de services améliorée et un accès élargi pour assurer la dignité**

- Les administrations devraient simplifier la prestation de programmes et de services pour tous en améliorant la coordination et la couverture fondée sur les besoins et en favorisant un accès exempt d'obstacles. Plus précisément, nous recommandons aux gouvernements de mettre en œuvre des mesures de suivi communautaire qui impliquent les personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté lors de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de l'élaboration continue des politiques, des programmes et des services. Les administrations devraient recueillir des données détaillées sur les programmes afin de démontrer et d'améliorer l'accès et l'utilisation équitables des programmes et des services.
- Le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre l'inscription automatique aux prestations fédérales afin que les personnes aient accès au soutien et aux services qui pourraient les empêcher de basculer dans la pauvreté. La déclaration automatique de revenus est un mécanisme qui peut aider en ce sens.

## **Concevoir des systèmes et des structures solides axés sur l'intervention précoce et la prévention de la pauvreté**

- Le gouvernement du Canada devrait s'empresse de mettre en œuvre toutes les mesures de soutien et les prestations annoncées publiquement. Ces importants investissements (système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, prestation d'invalidité canadienne, Allocation canadienne pour les travailleurs et la Stratégie nationale sur le logement, y compris Vers un chez-soi) sortiront les gens de la pauvreté et aideront les prochaines générations à éviter d'y sombrer.
- Le gouvernement du Canada devrait accroître les investissements dans les prestations et les programmes sociaux importants qui répondent aux besoins des gens et les gardent hors des griffes de la pauvreté (transport, santé, santé mentale, sécurité alimentaire, niveau de scolarité, perfectionnement des compétences et mesures de soutien pour les familles et les personnes en période de transition).

## Offrir un soutien à l'emploi et au revenu

- Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et les territoires afin de tirer parti de sa réponse à la COVID-19 et de consolider les stratégies, les programmes et les politiques en place. Ces mesures permettraient d'offrir un filet de sécurité sociale coordonné et solide au Canada grâce à un soutien du revenu équivalant au moins au seuil officiel de la pauvreté au Canada.
- Le gouvernement du Canada devrait prendre l'initiative pour offrir et encourager de meilleures possibilités d'emploi pour les groupes marginalisés, y compris les Autochtones, les personnes racisées, les immigrants, les réfugiés, les jeunes, les personnes récemment placées en établissement et les personnes en situation de handicap.
- Le gouvernement devrait continuer de prêcher par l'exemple en donnant suite à ses engagements et en offrant un salaire minimum au-dessus du seuil officiel de la pauvreté au Canada (pour les emplois à temps plein), tout en adoptant des pratiques d'emploi équitables en tout temps. Il devrait également utiliser son influence, notamment en matière de contrats, de subventions et contributions et d'aide à l'emploi, pour encourager tous les employeurs à établir des politiques d'emploi et de rémunération équitables.
- Le gouvernement du Canada devrait accroître l'accès aux avantages liés à l'emploi (p. ex., assurance-emploi et congé de maladie payé) pour les travailleurs autonomes, les travailleurs de l'économie du travail à la demande et les travailleurs à temps partiel.

## Recommandations de *Pour mieux comprendre : le premier rapport du Conseil consultatif national sur la pauvreté*

### **Maintenir les efforts de réduction de la pauvreté et les investissements et augmenter le financement dans quatre secteurs essentiels (insécurité alimentaire, logement et itinérance, littératie et numératie, écart de la pauvreté)**

- Le gouvernement du Canada devrait poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et maintenir ses investissements pangouvernementaux actuels.
- Le gouvernement du Canada devrait investir davantage dans quatre secteurs où les progrès sont insuffisants : l'insécurité alimentaire, le logement et l'itinérance, la littératie et la numératie, et l'écart de la pauvreté.

### **Prendre d'urgence des mesures plus ciblées afin de lutter contre la pauvreté chez les Autochtones**

- Le gouvernement du Canada devrait agir rapidement pour aider les dirigeants autochtones à réduire la pauvreté dans leurs communautés et leur fournir toutes les ressources dont ils ont besoin pour venir en aide à leur peuple comme ils l'entendent. Nous recommandons tout particulièrement l'élaboration conjointe d'indicateurs de pauvreté et de bien-être chez les Autochtones (comme promis dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté), l'élaboration conjointe d'un éventail de stratégies de réduction de la pauvreté chez les Autochtones, y compris des stratégies sur le logement fondées sur les particularités des communautés, comme promis dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, et la prise d'engagements dans le cadre des accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.
- D'ici notre prochain rapport d'étape en 2021, nous devrions avoir eu accès aux données nécessaires pour rendre compte de la situation des peuples autochtones.

## **Accroître la désagrégation des données afin de mieux représenter les populations marginalisées et de leur donner une voix**

- Tous les sondages de Statistique Canada et les enquêtes auprès de la population canadienne devraient poser des questions inclusives et offrir des choix de réponse inclusive sur les femmes et l'équité des genres, les origines autochtones, le statut d'immigrant et de réfugié, l'origine ethnique, l'invalidité, le placement en établissement, l'orientation sexuelle et l'identité de genre afin de permettre la désagrégation systématique des données permettant de faciliter la prise des décisions et la déclaration des inégalités en matière de pauvreté.
- Le gouvernement du Canada devrait consulter les intervenants et les communautés pour veiller au caractère inclusif des nouvelles questions de sondage et des choix de réponse concernant l'origine ethnique, l'identité de genre et l'orientation sexuelle et s'assurer de recueillir des données sur les populations actuellement laissées pour compte.

## **Adopter une optique d'équité lors de l'élaboration des politiques**

- Le gouvernement du Canada devrait adopter une optique d'équité lors de l'examen, de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de programmes. Il devrait également veiller à ce que les efforts de réduction de la pauvreté soient aussi efficaces pour les personnes les plus à risque que pour le reste de la population et à ce qu'ils répondent adéquatement aux besoins particuliers des populations marginalisées, y compris les immigrants, les réfugiés, les groupes ethnoculturels et racisés, les personnes en situation de handicap, les personnes 2ELGBTQ+ et les personnes en situation d'itinérance. Le gouvernement devrait aussi utiliser les données disponibles pour rendre compte de façon transparente des résultats et de l'utilisation d'une optique d'équité.

## **Simplifier et coordonner les prestations et offrir un niveau de soutien équivalant au moins au seuil officiel de la pauvreté au Canada**

- Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et territoires, s'inspirer de sa réponse à la COVID-19 et consolider ses programmes, stratégies et politiques existants pour offrir à la population canadienne un filet de sécurité sociale complet qui ne laisserait personne pour compte et garantirait à tous un soutien du revenu équivalant au moins au seuil officiel de la pauvreté au Canada.
- Nous recommandons que les prestations soient simplifiées pour qu'elles soient peu restrictives, facilement accessibles et facilement adaptables aux besoins individuels.





# ANNEXE B

## Progrès relatifs aux engagements et aux investissements du gouvernement du Canada

Depuis la publication de *Transformer nos systèmes* en octobre 2022, le gouvernement du Canada a formulé plusieurs propositions et pris des engagements qui aideront à donner suite à nos recommandations.

### Réduire la pauvreté chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis

#### **Soutenir la gouvernance et la capacité des Autochtones**

Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de verser 76,3 millions de dollars en 2023 à 2024 à Services aux Autochtones Canada afin de continuer de soutenir la capacité administrative des gouvernements des Premières Nations et des conseils tribaux qui offrent des programmes et des services essentiels à leurs membres.

#### **Assurer la prospérité avec les peuples autochtones**

Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de verser 5 millions de dollars à Services aux Autochtones Canada en 2023 à 2024 pour soutenir l'élaboration conjointe d'un cadre de réconciliation économique avec les partenaires autochtones qui augmentera les possibilités économiques pour les peuples, les communautés et les entreprises autochtones.

## **Soutenir les priorités en santé des Autochtones**

Dans le budget de 2023, le gouvernement propose un financement de 810,6 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2023 et 2024, pour soutenir les déplacements à des fins médicales et maintenir les services nécessaires sur le plan médical dans le cadre du Programme des services de santé non assurés, y compris les services de santé mentale, les soins dentaires et de la vue, et les médicaments.

## **Exécuter le Plan d'action national pour mettre fin à la tragédie des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées**

Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'accorder :

- un financement de 20 millions de dollars sur 4 ans, à compter de 2022 et 2023, afin de soutenir des projets dirigés par des Autochtones pour des communautés plus sûres dans le cadre de l'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres;
- un financement de 95,8 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2023 et 2024, et de 20,4 millions de dollars par année par la suite pour aider les familles autochtones à avoir accès à de l'information sur leurs proches disparus et assassinés, et pour améliorer les services aux victimes. Le financement permettrait de renouveler les programmes actuels et de les élargir pour y inclure l'aide aux familles de victimes autochtones 2ELGBTQI+ qui sont des hommes;
- un financement de 2,6 millions de dollars sur 3 ans, à compter de 2023 et 2024, pour aider le Cercle national des familles et des survivantes à maintenir les familles et les survivants au centre de la mise en œuvre du Plan d'action national et de la Voie fédérale;
- un financement de 2,2 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2023 et 2024, pour mettre en place un mécanisme de surveillance qui surveillera les progrès de la mise en oeuvre et en rendra compte;

- un financement de 1,6 million de dollars sur 2 ans, à compter de 2023 et 2024, pour soutenir le représentant spécial du ministre chargé de fournir des conseils et des recommandations sur la création d'un poste d'ombudsman des droits des Autochtones et de la personne;
- un financement de 2,5 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2023 et 2024, pour faciliter et coordonner les travaux visant à faire progresser le Plan d'action national en soutenant une table fédérale-provinciale-territoriale-autochtone permanente sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées. Cette table fournira une tribune chargée expressément des mesures à prendre dans les domaines de rôles et de responsabilités partagés concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ disparues et assassinées, y compris la discussion prioritaire sur la façon de lancer une « alerte robe rouge » pour informer le public lorsqu'une femme autochtone ou une personne bispirituelle disparaît.

## Établir un revenu de base supérieur au seuil de la pauvreté

### **Renoncer aux intérêts sur les prêts d'études de façon permanente**

En novembre 2022, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il éliminerait de façon permanente les intérêts sur les prêts d'études canadiens et les prêts canadiens aux apprentis, et que toute personne qui gagne moins de 40 000 \$ par année n'aurait pas à faire de paiement portant sur ses prêts d'études fédéraux.

### **Protéger les travailleurs à la demande sous réglementation fédérale**

Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de modifier le *Code canadien du travail* afin d'améliorer la protection des travailleurs à la demande dans les secteurs sous réglementation fédérale en renforçant les interdictions de classification erronée des employés.



## **Construire des logements à prix abordable**

Dans le budget de 2023, le gouvernement a annoncé son intention d'appuyer la réaffectation du financement du volet de réparation du Fonds national de co-investissement pour le logement à son volet de construction, au besoin, afin d'encourager la construction de nouvelles maisons abordables pour les Canadiens qui en ont le plus besoin.

## **Investir dans une stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique**


Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'investir 4 millions de dollars supplémentaires sur 7 ans, à compter de 2024 et 2025, pour la mise en œuvre d'une stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique élaborée conjointement.

## **Élargir le Régime canadien de soins dentaires**

Le budget de 2023 propose d'accorder à Santé Canada un financement de 13 milliards de dollars sur 5 ans, à compter de 2023 et 2024, et 4,4 milliards de dollars par année par la suite pour la mise en œuvre du Régime canadien de soins dentaires. Le régime couvrira les soins dentaires des Canadiens non assurés dont le revenu familial annuel est inférieur à 90 000 \$, tandis que les personnes dont le revenu familial est inférieur à 70 000 \$ n'auront pas à payer de quote-part. Le régime commencerait à offrir une protection d'ici la fin de 2023.

## **Accroître l'accès aux soins dentaires**

Dans le budget de 2023, le gouvernement propose également d'accorder à Santé Canada un financement de 250 millions de dollars sur 3 ans, à compter de 2025 et 2026, et de 75 millions de dollars par année par la suite, pour établir un fonds d'accès à la santé buccodentaire. Le Fonds complètera le Régime canadien de soins dentaires



en investissant dans des mesures ciblées pour combler les écarts en santé buccodentaire parmi les populations vulnérables et réduire les obstacles à l'accès aux soins, y compris dans les collectivités rurales et éloignées.

## **Investir dans les efforts communautaires pour remédier à l'insécurité alimentaire**

Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de fournir un financement de 10 millions de dollars en 2023 à 2024 afin de bonifier le Fonds des infrastructures alimentaires locales afin de renforcer la sécurité alimentaire dans les communautés rurales, autochtones et nordiques du pays.

## **Allègement ciblé de l'inflation pour les Canadiens qui en ont le plus besoin**

Dans le budget de 2023, le gouvernement propose la mise en place d'un remboursement unique pour l'épicerie, qui prévoit un allègement ciblé de l'inflation de 2,5 milliards de dollars pour les Canadiens qui en ont le plus besoin. Le remboursement pour l'épicerie sera versé par l'Agence de revenu du Canada sous forme de paiement unique.

## **Avancement de l'inclusion des Canadiens en situation de handicap**

Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de fournir à Emploi et Développement social Canada un financement de 21,5 millions de dollars de 2023 à 2024 pour poursuivre les travaux sur la mise en place de la future Prestation canadienne pour personnes handicapées, ce qui comprend la concertation avec la communauté des personnes en situation de handicap et les provinces et territoires au sujet du processus de réglementation.

## **Doubler le crédit pour taxe sur les produits et services pendant 6 mois**

En novembre 2022, le gouvernement a doublé le crédit pour biens et services (TPS) pendant 6 mois pour les personnes qui y avaient droit, sous la forme d'un unique paiement forfaitaire ciblé pour les personnes qui en ont le plus besoin.

## **Offrir une déduction complémentaire unique à l'Allocation canadienne pour le logement**

En septembre 2022, le Canada a annoncé un supplément unique au programme d'Allocation canadienne pour le logement, qui consiste en un paiement libre d'impôt de 500 \$ destiné à offrir un soutien direct aux locataires à faible revenu.

## **Réduire la pauvreté d'au moins 50 % d'ici 2030 chez les populations les plus marginalisées**

### **Renforcer la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme**

Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'accorder un financement supplémentaire de 25,4 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2023 et 2024, et 0,6 million de dollars par année par la suite au ministère du Patrimoine canadien pour continuer de soutenir la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme et pour combattre toutes les formes de racisme, notamment le racisme envers les Autochtones, les Noirs et les Asiatiques, ainsi que l'antisémitisme et l'islamophobie.

Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de verser 1,5 million de dollars sur 2 ans, à compter de 2023 et 2024, au Bureau du Conseil privé afin de créer un nouveau secrétariat de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion, qui veillera à la prise en considération de ces trois facteurs dans l'élaboration des politiques du gouvernement fédéral.

## **Appuyer les communautés noires du Canada**

Dans son budget de 2023, le gouvernement propose de verser 25 millions de dollars à compter de 2024 et 2025, à Emploi et Développement social Canada pour l'initiative Appuyer les communautés noires du Canada, afin de continuer à renforcer les moyens d'action des organismes des communautés noires qui offrent des services aux Canadiens noirs et le travail qu'ils accomplissent pour favoriser l'inclusion.

## **Faire progresser l'intersectionnalité de l'égalité des genres au Canada**

Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de fournir 160 millions de dollars sur 3 ans, à compter de 2023 et 2024, au Programme de promotion de la femme afin de financer des organismes au Canada qui offrent des services pour les femmes. Le gouvernement du Canada est déterminé à maintenir les niveaux de financement antérieurs accordés aux organisations de femmes canadiennes et aux groupes en quête d'équité, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes autochtones, noires, racisées, migrantes ou nouvelles arrivantes, les femmes en situation de handicap et les membres des communautés 2ELGBTQI+.

## **Intervenir rapidement et faire de la prévention en ce qui concerne la pauvreté des enfants et des jeunes**

### **Investir dans un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada**

En 2021, le gouvernement du Canada a effectué un investissement sans précédent pour mettre en place un système abordable d'apprentissage et garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada. Depuis avril 2023, 6 provinces et territoires fournissent la garde d'enfants à 10 \$ ou moins par jour en moyenne. Les autres provinces et territoires sont

en voie d'atteindre cet objectif de garde d'enfants à 10 \$ par jour d'ici 2026. Au Québec, les investissements fédéraux contribuent à l'existence d'un système de garde d'enfants encore plus accessible grâce à la création de nouveaux espaces en garderie.

## **Soutenir les enfants des Premières Nations**


Dans son budget de 2023, le gouvernement propose d'accorder 171 millions de dollars à compter de 2022 et 2023, à Services aux Autochtones Canada pour s'assurer que les enfants des Premières Nations continuent de recevoir l'aide dont ils ont besoin par l'application du principe de Jordan.

Dans le budget de 2023, le gouvernement prévoit fournir 444,2 millions de dollars sur 3 ans, à compter de 2022 et 2023, pour aider la Première Nation de Peguis au Manitoba et la Première Nation de Louis Bull Tribe en Alberta à exercer leur compétence sur leurs systèmes de protection de l'enfance et à prendre des décisions dans l'intérêt de leurs enfants et leurs familles.

## **Mieux faire connaître les prestations et les mesures de soutien gouvernementales, et en accroître l'accès et la disponibilité**

### **Production automatisée des déclarations de revenus**

Dans le budget de 2023, le gouvernement fédéral annonce qu'il augmentera à 2 millions le nombre de Canadiens admissibles au service Produire ma déclaration d'ici 2025 et qu'il fera rapport sur les progrès en 2024. Produire ma déclaration est un service de l'Agence du revenu du Canada qui permet aux Canadiens ayant une situation fiscale simple et dont le revenu est faible ou fixe de produire automatiquement leur déclaration de revenus par téléphone.



Dans le budget de 2023, le gouvernement a annoncé qu'en 2024, l'ARC mettra à l'essai un nouveau service de production automatique qui aidera les personnes vulnérables qui ne produisent pas leur déclaration de revenus actuellement à recevoir les prestations auxquelles elles ont droit. À la suite de consultations auprès d'intervenants et d'organismes communautaires, l'ARC présentera un plan à cet égard en 2024.

## **Soutenir les organisations canadiennes pour les personnes handicapées**

Dans le budget de 2023, le gouvernement prévoit verser 10 millions de dollars sur 2 ans à compter de 2023 et 2024 à Emploi et Développement social Canada afin de répondre aux besoins et d'éliminer les obstacles propres aux personnes en situation de handicap en investissant dans le renforcement des capacités et le travail communautaire des organismes d'aide aux personnes en situation de handicap du Canada.

# ANNEXE C

## Organismes ayant participé aux séances de consultation

Une liste des organisations ayant participé à nos séances de mobilisation virtuelles et en personne se trouve ci-dessous. Les séances en personne ont eu lieu en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec et en Saskatchewan. La liste ne comprend pas les personnes qui ont participé aux séances mais qui n'étaient pas affiliées à un organisme, les politiciens ni les fonctionnaires.

Nous encourageons les organismes à communiquer avec nous s'ils constatent que la liste comporte des erreurs ou des omissions.

Adresse de courriel : [EDSC.CCNP-NACP.ESDC@hrsdcc-rhdcc.gc.ca](mailto:EDSC.CCNP-NACP.ESDC@hrsdcc-rhdcc.gc.ca)

### Séances de mobilisation en personne

---

- |                                                                 |                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. The 519                                                      | 11. Centre du partage de Valleyfield                                                         |
| 2. L'ABC de la Famille                                          | 12. Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Ouest (le projet Vigilance) |
| 3. Association pour la défense des droits sociaux de Huntingdon | 13. The Centre for Addiction and Mental Health                                               |
| 4. Black Health Alliance                                        | 14. Centre Atlas                                                                             |
| 5. Bouclier d'Athéna Services Familiaux                         | 15. Comité logement Valleyfield                                                              |
| 6. British Columbia Self Advocate Leadership Network Society    | 16. Centres communautaires d'alimentation du Canada                                          |
| 7. Café des Deux Pains de Valleyfield                           | 17. Cornwall Alternative School                                                              |
| 8. Carmichael Outreach                                          | 18. Corporation de développement communautaire Beauharnois-Salaberry                         |
| 9. Carrefour jeunesse-emploi Beauharnois-Salaberry              |                                                                                              |
| 10. Carrefour jeunesse-emploi Huntingdon                        |                                                                                              |

- 
19. Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-Laurent
  20. Covenant House Vancouver
  21. Eagle Heart Centre
  22. The Elizabeth Fry Society of Greater Vancouver
  23. First United Church Social Housing Society
  24. Four Directions Community Health Centre
  25. Frasier Regional Aboriginal Friendship Centre Association
  26. Fred Victor
  27. Living Wage for Families BC
  28. Lookout Housing and Health Society
  29. Maytree
  30. Mission Old Brewery
  31. Mothers Matter Centre
  32. MRC du Haut-Saint-Laurent
  33. Newo Yotina Friendship Centre
  34. North Central Family Centre
  35. Ontario Council of Agencies Serving Immigrants
  36. Commission ontarienne des droits de la personne
  37. Options Community Services
  38. Pacte de rue
  39. PROOF, Université de Toronto
  40. Quest Food Exchange
  41. Regina Anti-Poverty Ministry
  42. Regina Education & Action on Child Hunger
  43. Regina Food Bank
  44. Regina Public School Board
  45. Sacred Heart Community School
  46. Semiahmoo House Society
  47. Surrey School Board
  48. Toronto Community Housing Corporation
  49. United Way Regina
  50. United Way Toronto
  51. Wellesley Institute
  52. Yonge Street Mission



## Séances virtuelles de mobilisation

---

1. The 519
2. Aboriginal Housing Management Association
3. Alberta Rural Development Network
4. Association franco-yukonnaise
5. Au bas de l'échelle
6. Vers un chez-soi Canada
7. Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry
8. Canadian Centre for Housing Rights
9. Canadian Friends Service Community
10. Observatoire canadien sur l'itinérance
11. Canadian Poverty Institute, Université Ambrose
12. Collectif de recherche participative sur la pauvreté en milieu rural – UQAR
13. Collectif pour un Québec sans pauvreté
14. Le Conseil jeunesse provincial de la Nouvelle-Écosse
15. CUPS Calgary
16. Handicap sans pauvreté
17. Health Providers Against Poverty
18. HomeBASE
19. Inclusion Canada
20. Maison Richelieu Hébergement Jeunesse
21. Maytree
22. Réseau national du droit au logement
23. Northwest Territories Seniors' Society
24. Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
25. Réseau Solidarité en Itinérance du Québec
26. Association multiculturelle du Restigouche
27. Rural Development Network
28. Centre de nouveaux arrivants de Saint-Jean
29. Social Justice Co-operative of Newfoundland and Labrador
30. Institut Tamarack
31. Transport urbain et rural, Nouveau-Brunswick
32. United Way Centraide Canada

# ANNEXE D

## Tableaux de données supplémentaires

### Progrès sur les indicateurs de pauvreté relevés par la Stratégie de réduction de la pauvreté

Les tableaux suivants présentent un résumé des progrès relatifs à chacun des indicateurs relevés par la Stratégie de réduction de la pauvreté. Pour certains indicateurs, les données ne sont pas déclarées chaque année, mais toutes les 2, 3 ou 5 années. Nous avons indiqué quels indicateurs n'ont pas été mis à jour depuis notre dernier rapport.

**TABLEAU 7** Résumé des tendances des indicateurs de la pauvreté multidimensionnelle – Dignité

Indicateur	Période de référence	Estimations initiales	Dernières estimations	Changement à l'indicateur	Effet potentiel sur la réduction de la pauvreté	Source de données
<b>Pauvreté économique extrême</b> (Toute personne dont le « revenu disponible » familial est inférieur à 75 % du seuil officiel de la pauvreté au Canada.)	2015 à 2021	7,4%	3,6%	Diminution	Effet positif	Enquête canadienne sur le revenu

Indicateur	Période de référence	Estimations initiales	Dernières estimations	Changement à l'indicateur	Effet potentiel sur la réduction de la pauvreté	Source de données
<b>Besoins insatisfaits en matière de logement</b> (Pourcentage de personnes dont le logement est inabordable, nécessite des réparations majeures ou est inapproprié compte tenu de la taille et de la composition du ménage ou qui ne peuvent se permettre un autre logement dans leur collectivité.)	2016 à 2021	12,7%	10,1%	Diminution	Effet positif	Recensement
<b>Itinérance chronique</b> (Personnes ayant été en situation d'itinérance pendant au moins 6 mois au cours des 12 derniers mois ou ayant connu des périodes d'itinérance récurrentes pendant 3 ans ou plus)	2016 à 2020	26 866	27 651 <sup>a</sup>	Augmentation	Effet négatif	Système d'information national sur l'itinérance
<b>Besoins insatisfaits en matière de santé</b> (Personnes de 16 ans et plus ayant déclaré ne pas avoir reçu de soins de santé alors qu'elles avaient le sentiment d'en avoir besoin)	2018 à 2021	5,1%	7,9%	Augmentation	Effet négatif	Enquête canadienne sur le revenu
<b>Insécurité alimentaire</b> (Personnes qui vivent dans un domicile avec un taux d'insécurité alimentaire modéré ou grave)	2018 à 2021	11,6%	12,9%	Augmentation	Effet négatif	Enquête canadienne sur le revenu

<sup>a</sup> La pandémie de COVID-19 a entraîné une réduction de la capacité des refuges d'urgence dans de nombreuses communautés, ce qui a probablement limité le nombre de personnes pouvant accéder à un refuge. Cela pourrait signifier que l'itinérance chronique est sous-estimé en 2020.

**TABLEAU 8** Résumé des tendances des indicateurs de la pauvreté multidimensionnelle – Égalité des chances et inclusion

Indicateur	Période de référence	Estimations initiales	Dernières estimations	Changement à l'indicateur	Effet potentiel sur la réduction de la pauvreté	Source de données
<b>Faible revenu relatif</b> (Personnes vivant dans un ménage dont le revenu après impôts est inférieur à la moitié du revenu médian après impôts)	2015 à 2021	14,3%	10,6%	Diminution	Effet positif	Enquête canadienne sur le revenu
<b>Les 40 % inférieurs de la répartition du revenu</b> (Partage du revenu total après impôt détenu par les Canadiens dans les 40 % inférieurs de la répartition du revenu)	2015 à 2021	20,2%	21,8%	Augmentation	Effet positif	Enquête canadienne sur le revenu
<b>Personnes de 15 à 24 ans ni en emploi, ni aux études ni en formation</b> (Indicateur « implication des jeunes » de Statistique Canada)	2015 à 2022	10,5%	9,6%	Diminution	Effet positif	Enquête sur la population active
<b>Faible littératie chez les personnes de 15 ans<sup>a</sup></b> (Capacité limitée à comprendre et à utiliser des textes écrits, de même qu'à réfléchir et à converser à leur sujet, ce qui permet une participation minimale à la société)	2015 à 2018	10,7%	13,8%	Augmentation	Effet négatif	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
<b>Faible numératie chez les personnes de 15 ans<sup>b</sup></b> (Capacité limitée à communiquer à l'aide des mathématiques au quotidien, ainsi qu'à les utiliser et à les interpréter)	2015 à 2018	14,4%	16,3%	Augmentation	Effet négatif	Programme international pour le suivi des acquis des élèves

<sup>a</sup> Les données du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de 2021 seront disponibles au début de l'année 2024.

<sup>b</sup> Les données du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de 2021 seront disponibles au début de l'année 2024.

**TABEAU 9**    **Résumé des tendances des indicateurs de la pauvreté multidimensionnelle – Résilience et sécurité**

Indicateur	Période de référence	Estimations initiales	Dernières estimations	Changement à l'indicateur	Effet potentiel sur la réduction de la pauvreté	Source de données
<b>Salaire horaire médian réel<sup>a</sup></b> (Salaire horaire réel qu'une moitié de la population occupant un emploi dépasse et que l'autre moitié n'atteint pas — en dollars constants de 2022)	2015 à 2022	26,27 \$	27,00 \$	Augmentation	Effet positif	Enquête sur la population active
<b>Écart moyen de la pauvreté</b> (Le revenu moyen du déficit moyen entre le seuil officiel de la pauvreté au Canada et le revenu des gens vivant dans la pauvreté, que l'on exprime en pourcentage du seuil de pauvreté.)	2015 à 2021	31,8%	31,6%	Diminution	Effet positif	Enquête canadienne sur le revenu
<b>Résilience des actifs<sup>b</sup></b> (Capacité d'une personne à couvrir des dépenses imprévues ou une réduction de leur revenu en puisant dans leurs actifs pendant une période de trois mois)	2016 à 2019	66,6%	67,1%	Augmentation	Effet positif	Enquête sur la sécurité financière

Indicateur	Période de référence	Estimations initiales	Dernières estimations	Changement à l'indicateur	Effet potentiel sur la réduction de la pauvreté	Source de données
<b>Taux d'entrée dans une situation de faible revenu</b> (Proportion de personnes s'étant retrouvées en situation de faible revenu au cours de la seconde année parmi celles qui n'étaient pas en situation de faible revenu au cours de la première année)	2014 à 2015 et 2019 à 2020	4,1%	3,1%	Diminution	Effet positif	Base de données administratives longitudinales
<b>Taux de sortie d'une situation de faible revenu</b> (Proportion de personnes s'étant sorties d'une situation de faible revenu au cours de la seconde année parmi celles qui étaient en situation de faible revenu au cours de la première année)	2014 à 2015 et 2019 à 2020	27,5%	42,0%	Augmentation	Effet positif	Base de données administratives longitudinales

<sup>a</sup> Le salaire horaire médian réel est ajusté à l'inflation à partir de l'indice des prix à la consommation (IPC).

<sup>b</sup> Aucune mise à jour des données depuis le dernier rapport du Conseil consultatif national sur la pauvreté en 2022.

**TABEAU 10** Nombre de personnes vivant dans la pauvreté et taux de pauvreté par groupe démographique, 2015, 2020 et 2021

Groupe	2015	2020	2021
<b>Tous groupes confondus</b>	<b>5 044 000 (14,5%)</b>	<b>2 357 000 (6,4%)</b>	<b>2 762 000 (7,4%)</b>
<b>Hommes</b>	2 438 000 (14,1%)	1 163 000 (6,3%)	1 306 000 (7,0%)
<b>Femmes</b>	2 606 000 (14,8%)	1 194 000 (6,4%)	1 456 000 (7,7%)
<b>Célibataires</b> (moins de 65 ans)	1 582 000 (38,9%)	1 153 000 (27,3%)	1 117 000 (26,2%)
<b>Hommes célibataires</b> (moins de 65 ans)	838 000 (36,5%)	619 000 (25,4%)	579 000 (24,2%)
<b>Femmes célibataires</b> (moins de 65 ans)	744 000 (41,9%)	535 000 (29,7%)	538 000 (28,8%)
<b>Enfants âgés de 0 à 17 ans</b>	1 115 000 (16,3%)	333 000 (4,7%)	462 000 (6,4%)
<b>Enfants âgés de 0 à 2 ans</b>	196 000 (17,4%)	47 000 (4,2%)	57 000 (5,3%)
<b>Enfants âgés de 3 à 5 ans</b>	208 000 (18,5%)	57 000 (4,8%)	80 000 (6,8%)
<b>Enfants âgés de 6 à 11 ans</b>	386 000 (16,7%)	120 000 (4,8%)	166 000 (6,8%)
<b>Enfants âgés de 12 à 17 ans</b>	324 000 (14,2%)	108 000 (4,7%)	159 000 (6,2%)
<b>Aînés âgés de 65 ans et plus</b>	394 000 (7,1%)	207 000 (3,1%)	383 000 (5,6%)
<b>Personnes vivant dans des familles monoparentales</b>	545 000 (32,8%)	231 000 (13,5%)	288 000 (16,1%)
<b>Familles monoparentales dirigées par un homme</b>	65 000 (18,9%)	24 000 (7,2%)	42 000 (11,6%)
<b>Familles monoparentales dirigées par une femme</b>	480 000 (36,4%)	207 000 (15,0%)	246 000 (17,2%)
<b>Autochtones vivant hors réserve</b> (16 ans et plus)	205 000 (26,2%)	89 000 (11,8%)	102 000 (13,9%)
<b>Autochtones vivant dans une réserve</b>	Données non recueillies	Données non recueillies	Données non recueillies
<b>Personnes 2ELGBTQ+</b>	Données non recueillies	Données non recueillies	Données non recueillies
<b>Personnes en situation de handicap</b> (16 ans et plus)	1 535 000 (20,6%)	761 000 (8,5%)	979 000 (10,6%)
<b>Immigrants*</b> (de 16 ans et plus)	1 303 000 (17,5%)	576 000 (6,8%)	705 000 (8,1%)

Groupe	2015	2020	2021
<b>Immigrants récents</b> (10 ans ou moins) de 16 ans et plus	649 000 (28,3%)	219 000 (8,6%)	279 000 (10,3%)
<b>Immigrants très récents</b> (5 ans ou moins) de 16 ans et plus	423 000 (34,9%)	148 000 (11,2%)	179 000 (12,0%)
<b>Personnes racisées*</b>	Données non recueillies	802 000 (8,0%)	1 033 000 (9,5%)
<b>Asiatique du Sud</b>	Données non recueillies	192 000 (7,5%)	194 000 (7,0%)
<b>Chinois</b>	Données non recueillies	185 000 (9,6%)	247 000 (11,7%)
<b>Noir</b>	Données non recueillies	111 000 (7,5%)	179 000 (11,5%)
<b>Philippin</b>	Données non recueillies	37 000 (3,6%)	33 000 (2,9%)
<b>Arabe</b>	Données non recueillies	79 000 (10,0%)	114 000 (12,8%)
<b>Latino-Américain</b>	Données non recueillies	57 000 (8,7%)	41 000 (6,8%)
<b>Asiatique du Sud-Est</b>	Données non recueillies	56 000 (10,3%)	54 000 (9,1%)
<b>Autres personnes racisées**</b>	Données non recueillies	84 000 (8,0%)	173 000 (14,4%)
<b>Personnes vivant en établissement</b>	Données non recueillies	Données non recueillies	Données non recueillies
<b>Personnes ayant déjà été incarcérées</b>	Données non recueillies	Données non recueillies	Données non recueillies

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu.

**Remarques :** \*Désignées par Statistique Canada comme des personnes qui sont ou ont été des immigrants reçus au Canada. Les citoyens canadiens de naissance et les résidents non permanents (personnes d'un pays autre que le Canada qui viennent s'y établir et qui possèdent un permis de travail ou d'études ou qui réclament le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille vivant ici avec eux) ne sont pas des immigrants reçus.

\*Désignées par Statistique Canada comme des personnes appartenant à une minorité visible.

\*\*Les autres personnes racisées comprennent les groupes racisés qui ne font pas partie d'un autre groupe, et les personnes qui s'identifient à plus d'un groupe racisé.